ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

Commission de l'éducation, de
la jeunesse et des sports

N° 19 - 2025

Document mis
en distribution

Le 27 FEV. 2025

Papeete, le 27 FEV. 2025

RAPPORT

relatif à un projet de délibération portant approbation du schéma directeur de la jeunesse de la Polynésie française pour les années 2025 à 2035,

présenté au nom de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports,

par Messieurs les représentants Tevaipaea HOIORE et Mike COWAN

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les représentants,

Par lettre n° 586/PR du 30 janvier 2025, le Président de la Polynésie française a transmis aux fins d'examen par l'assemblée de la Polynésie française, un projet de délibération portant approbation du schéma directeur de la jeunesse de la Polynésie française pour les années 2025 à 2035.

I. Constat de la jeunesse en Polynésie française

La jeunesse, prise au sens large par le présent schéma directeur, couvre les phases de développement suivantes : les nourrissons (0 à 2 ans) ; la petite enfance (3 à 6 ans) et l'enfance (7 à 10 ans) ; la pré-adolescence (11 à 13 ans) et l'adolescence (14 à 17 ans) ; les jeunes adultes (18 à 24 ans).

Une étude de contexte, annexée au Schéma directeur, a permis de recueillir diverses données et de dresser un constat de la jeunesse polynésienne à travers plusieurs thématiques sociétales : démographie ; social ; santé ; scolarisation ; justice ; etc.

Ainsi, il est à relever que 35 % de la population (soit un tiers) relève de la jeunesse. La situation démographique fait état des éléments suivants :

– le poids de la jeunesse par rapport à la population totale, environ divisé par deux en 40 ans ;

– une répartition géographique des jeunes orientée davantage vers les zones rurales et insulaires ;

– 50 % de la jeunesse à plus de 13 ans ;

– 56 % des élèves inscrits au second degré sont boursiers et 41,6 % des élèves relèvent de la catégorie socio-professionnelle défavorisée.

Les différents diagnostics et études menés sur les jeunes permettent de mettre en lumière les enjeux majeurs et les grandes problématiques auxquelles ils sont confrontés :

– répondre aux besoins primaires (se nourrir, s'habiller, disposer d'un logement décent, se déplacer) constitue l'enjeu essentiel pour les jeunes ;

– assurer un soutien auprès des familles et un accompagnement à la parentalité apparaît nécessaire ;

– des actions en faveur de la santé doivent être mises en œuvre, puisque 20 % des adolescents sont en situation d'obésité et 45 % des jeunes sont en surpoids ;

– il est nécessaire d'améliorer l'orientation professionnelle et l'employabilité ;

– il est nécessaire de prendre en compte plus amplement les questions de la citoyenneté et de l'identité des jeunes, notamment en matière de langues polynésiennes.

En Polynésie française, de multiples actions de différents acteurs (public, privé et tissu associatif) sont mises en œuvre, mais sans coordination globale, sans objectif commun et sans évaluation.

Le Schéma directeur de la jeunesse, dont le présent projet de délibération propose son approbation, entend répondre à cette situation afin de faire converger progressivement les politiques publiques sectorielles existantes et mieux coordonner les actions vers des objectifs définis en suivant un cap pluriannuel et des orientations stratégiques claires.

La jeunesse étant par définition transversale, la mise en œuvre d'une politique en sa faveur doit regrouper tous les pans de la société, imposant ainsi une action des politiques publiques orientée en interministérialité :

- politique éducative (enseignement secondaire ; enseignement supérieur ; accès à la mobilité nationale et internationale ; construction et réhabilitation des établissements et des internats) ;

- politique d'insertion et de formation professionnelle (informations sur les formations et les emplois ; aide au contrat de travail et apprentissage ; insertion par la création d'activité) ;

- politique sociale et de solidarité (protection et aide sociale à l'enfance ; aide à la parentalité responsable ; aide aux transports ; aide aux logements) ;

- politique sanitaire (prise en charge médico-sociale de l'enfant ; de l'adolescent et de leurs familles ; prévention des addictions ; santé mentale) ;

- politique de prévention de la délinquance ;

- politiques socioculturelle et sportive (activités de loisirs, socioculturelles, sportives).

II. Schéma directeur de la jeunesse de la Polynésie française pour les années 2025-2035

Le Schéma directeur de la jeunesse de la Polynésie française pour les années 2025 à 2035, intitulé « *Forever Young 2035 – U'i 'āpī, 'a hi'o ātea !* », comprend des fiches expliquant la démarche et le périmètre instaurés dans le cadre de son élaboration, présentant les enjeux de la jeunesse, les objectifs stratégiques 2035, les instances de gouvernance, les outils d'évaluation et le plan d'actions 2030.

Il est accompagné des annexes suivantes :

– une étude de contexte (produite en juin 2024) regroupant des données thématiques et des cartographies ;

– un étalonnage des données et politiques de la Jeunesse ;

– un bilan et une évaluation du médiateur (garant de la démarche de co-construction du Schéma directeur) ;

– et un cadre logique du Schéma directeur.

1. Une élaboration du Schéma directeur transversale et participative

L'élaboration du présent Schéma directeur a été effectuée dans une approche transversale et participative, réalisée en 3 phases successives, de décembre 2023 à octobre 2024.

Le point de départ des réflexions autour de l'élaboration du Schéma directeur a débuté à l'occasion des Assises de la Jeunesse, tenues le 2 décembre 2023.

Cet évènement, qui a rassemblé environ 150 jeunes de 14 à 28 ans, a eu pour objectif « *d'initier un travail collaboratif faisant place à l'expression et la rencontre d'idées et de points de vue différents, dans un principe d'équité, pour parvenir à l'établissement de thématiques prioritaires faisant consensus parmi les parties prenantes de la jeunesse, et à converger collectivement vers la rédaction d'un Schéma directeur de la jeunesse nourri par une réflexion commune* »[1].

➢ ***Phase 1 : Préparation des outils de consultation*** *(décembre 2023 à mars 2024)*

La première phase de l'élaboration du Schéma directeur a réuni l'équipe de projet composée d'agents publics (Ministère des Sports, de la jeunesse et de la prévention contre la délinquance, en charge de l'artisanat ; direction de la jeunesse et des sports) ainsi que de personnalités diverses issues de services administratifs de la Polynésie française, de l'État, des communes et du tissu associatif.

À l'issue de cette première phase, une première Commission de Cadrage du Schéma Directeur de la Jeunesse (CC-SDJ)[2] s'est tenue en vue d'y produire et d'y exposer les outils de la concertation

➢ ***Phase 2 : Mobilisation des acteurs et populations*** *(mars à juin 2024)*

La seconde phase a été consacrée à la concertation, à travers 42 réunions avec différents publics et de nombreuses associations, dans 12 îles des 5 archipels (*Raivavae et Tubuai ; Bora Bora – 2 visites –, Raiatea et Huahine ; Rangiroa, Hao ; Rikitea ; Hiva Oa, Nuku Hiva et Ua Pou*), et à l'organisation de visioconférences (plus 700 personnes consultées).

Il était ainsi question de donner la parole aux différents acteurs et à la population, afin que chacun puisse s'exprimer librement au sujet des problématiques rencontrées et des préconisations d'actions envisageables d'ici 2035.

À l'issue de cette phase, **211 préconisations d'actions au total** ont été formulées, sans restriction de thématiques ou de types de propositions.

➢ ***Phase 3 : Consolidation du Schéma directeur*** *(juin à octobre 2024)*

La troisième et dernière phase de l'élaboration du Schéma directeur a été conduite par la CC-SDJ et a consisté à établir les éléments du cadre logique et la structure du document final.

Cette phase a permis d'examiner l'ensemble des 211 préconisations, de les sélectionner et de les ordonnancer selon l'importance et l'urgence afin de former le premier plan d'actions cohérent sur 5 ans (2025-2030, le second plan d'actions sera élaboré par la suite).

La CC-SDJ a par ailleurs pu déterminer les principaux objectifs pour la jeunesse à l'horizon 2035, en définissant les axes majeurs d'intervention, les résultats attendus et les axes structurants du plan d'action.

La dernière réunion CC-SDJ le 4 octobre 2024 a ainsi marqué officiellement l'achèvement de cette troisième phase, lors de laquelle ont été présentés et soumis à l'avis des membres le projet de Schéma directeur ainsi que les organes de gouvernance pour le suivi de sa mise en œuvre.

---

[1] *Dossier de presse des Assises de la Jeunesse*

[2] *Cette commission, réunie pour la première fois le 1er mars 2024, était l'instance centrale du processus d'élaboration du Schéma directeur. Elle s'était prononcée sur les principaux points exposés dans le Schéma directeur et a sélectionné les objectifs réalistes et les actions pour orienter les politiques publiques. Elle se composait de représentants du gouvernement et de l'assemblée de la Polynésie française, de l'État, du Syndicat mixte en charge du contrat de ville de l'agglomération de Papeete, des communes, des circonscriptions, des confessions religieuses et des associations de jeunesse (cf. pages 8 et 9 du Schéma directeur)*

2. *Les grands objectifs stratégiques, déclinés en objectifs opérationnels et en actions directes*

Sur les 10 prochaines années, **5 objectifs stratégiques** ont été déterminés et constituent les grands axes de ce schéma directeur. Pour le plan d'actions sur 5 ans, ces objectifs se répartissent en **33 objectifs opérationnels** (à décliner en actions interministérielles) et **20 actions directes** (à mettre en œuvre en coordination avec les acteurs concernés).

OBJECTIFS STRATÉGIQUES	THÉMATIQUES	OBJECTIFS OPÉRATIONNELS (O) ET ACTIONS DIRECTES (A)
1. AGIR POUR LE BIEN-ETRE PHYSIQUE ET MENTAL DE TOUS LES JEUNES **Résultat attendu :** Amélioration de l'état de santé, l'état mental et le bien-être général des jeunes	**Addictions**	– Faire la lutte contre l'ICE un objectif phare (O) – Organiser davantage de prévention et d'éducation sur les dangers et dérives liés aux usages numériques et à internet (O) – Développer l'hébergement post-cure pour les jeunes en situation d'addictions (O)
	Alimentation	– Intensifier et développer davantage les programmes « écoles en santé » et « communes en santé » (O) – Taxer fortement les produits à forte teneur en sucre (A) – Organiser un suivi systématique de tous les mineurs en surpoids de 7 à 18 ans (A) – Remettre en place un système de prise en charge des consultations des jeunes par les diététiciens (A)
	Promotion de la santé	– Pour les jeunes des îles, établir un programme spécifique de sensibilisation et de prévention avant leur départ sur Tahiti (O) – Renforcer la sensibilisation sur la sexualité et le planning familial (A)
	Santé mentale	– Augmenter les capacités publiques de suivi et prise en charge de la santé mentale des jeunes (O) – Renforcer les tournées dans les îles de l'équipe de santé mentale et pédopsychiatrie (A) – Mettre en place un réseau d'écoute et d'action autour du harcèlement (A)
2. VAINCRE L'INJUSTICE SOCIALE, LES DESEQUILIBRES TERRITORIAUX ET LA RECONDUCTION GENERATIONNELLE DE LA PRECARITE **Résultat attendu :** Rétablir l'égalité des chances pour les jeunes en situation de précarité et mieux protéger les jeunes les plus vulnérables	**Logement**	– Faciliter le logement des élèves des îles durant leur scolarité sur Tahiti (O) – Favoriser l'accession à la propriété des jeunes, via la création de partenariats publics-privés dans les promotions immobilières (O) – Envisager la création de foyers des jeunes travailleurs supplémentaires (O)
	Protection de la jeunesse	– Développer les formations locales pour le secteur sanitaire et social (O) – Renforcer sensiblement les moyens ainsi que la transversalité de l'action publique dédiés à la protection de l'enfance (O) – Créer plus d'antennes du Fare Tama Hau dans les archipels (O) – Soutenir et augmenter les effectifs de la DSFE en charge du suivi et de la protection de la jeunesse (A) – Déployer des camps familiaux pour accompagner les parents volontaires et leurs enfants à travailler ensemble sur la parentalité (A)
	Transports et mobilités	– Proposer des solutions de transports inter-îles spécifiques pour les jeunes (O) – Étendre le réseau Utilbus de désenclavement à vocation sociale aux jeunes (A) – Développer et promouvoir l'aide au permis pour les jeunes adultes, notamment des îles éloignées (A)
3. ASSURER UN PARCOURS EDUCATIF ADAPTE A CHAQUE JEUNE **Résultat attendu :** Mieux éduquer les jeunes et accompagner leurs cellules familiales à la parentalité	**Infrastructures, internats**	– Développer la formation des encadrants en internat (O) – Recenser et rénover les infrastructures scolaires vieillissantes ou en mauvais état (A)
	Décentralisation	– Développer une véritable politique de décentralisation des formations (O) – Proposer des formations en lien avec les emplois locaux (O) – Favoriser des orientations scolaires et professionnelles davantage en adéquation avec les îles d'origine (A) – Développer les cours en ligne pour les jeunes des îles de tous niveaux (A) – En lien avec les communes, développer le réseau des MFR dans les îles (A)
	Transmissions	– Développer le mentorat auprès des jeunes en perte de repères (O) – Proposer des stages d'accompagnement à la parentalité (A)
	Soutien financier	Créer les conditions pour financer les études supérieures des jeunes qui n'en ont pas les moyens (O)

4. ACCROÎTRE L'AUTONOMIE ET L'INSERTION PROFESSIONNELLE DES JEUNES ADULTES **Résultat attendu :** Faire bénéficier les jeunes d'une meilleure orientation et mieux les préparer au monde du travail	**Entrepreunariat**	– Repenser les aides financières et l'accompagnement des jeunes micro-entreprises (O) – Développer les formations et accompagnements à la création d'entreprise dans les îles (O)
	Administration	Accentuer les simplifications administratives en faveur des jeunes adultes (A)
	Insertion	– Rassembler les acteurs de l'insertion professionnelle autour des dispositifs d'insertion et d'emploi des jeunes adultes (O) – Renforcer les accompagnements à la recherche d'emploi et l'insertion, et accroître la formation des intervenants SEFI à l'accompagnement spécialisé des jeunes adultes (O) – Mettre en place un dispositif « job d'été » pendant les vacances scolaires pour les jeunes de 16 à 24 ans (A) – Remettre en place des camps chantiers à visée professionnelle (A) – Faire évoluer le statut du volontaire (A)
	Secteurs prioritaires	– Orienter et proposer des formations pour les métiers de la mer pour les jeunes des îles (O) – Promouvoir les métiers du secteur primaire et de l'agri-tourisme (O) – Inclure des dispositifs de soutien à la jeunesse auprès des comités du tourisme (O) – Former les jeunes aux métiers du numérique (O)
5. ENCOURAGER L'ENGAGEMENT COMMUNAUTAIRE ET LES INITIATIVES CITOYENNES ET CULTURELLES PAR ET POUR LA JEUNESSE **Résultat attendu :** Encourager les jeunes à s'engager pour leur communauté par des initiatives citoyennes et culturelles	**Engagements culturels**	– Favoriser les séjours immersifs en centres de vacances et de loisirs en reo (O) – Porter des projets généalogiques et des projets culturels de transmission intergénérationnelle (A) – Favoriser les lieux de sociabilisation en dehors du sport (A)
	Sports et loisirs	– Favoriser les synergies entre les projets associatifs et communaux pour accéder à des programmes d'aménagements (O) – Favoriser l'organisation d'évènements et rencontre sportives intra et inter îles (O) – Développer plus d'équipements et d'infrastructures pour les sports et les loisirs (O)
	Vie associative	– Constituer un guichet unique des associations jeunesse pour tous les types de demandes de subvention (A) – Établir des conventions d'objectifs et financements pluriannuels aux principales associations de jeunesse et d'éducation populaire (AJEP) (A)
	Identités	– Favoriser la création d'un Festival de la Jeunesse du Pacifique (O) – Créer un « Pass Jeune » polynésien (O)

3. *Les instances de gouvernance du Schéma directeur*

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur la jeunesse, il est proposé un schéma de gouvernance articulé autour de **3 instances** :

– un **Comité de Pilotage de la Politique Jeunesse « Copil Jeunesse »** : définie par un arrêté pris en conseil des ministres, cette instance sera présidée par la ministre en charge de la jeunesse, accompagnée des vice-présidences de l'Union Polynésienne pour la Jeunesse et du haut-commissariat, coordonnée par le service en charge de la Jeunesse. Ce comité sera composé de 30 membres de droit (ministères, haut-commissariat, circonscriptions, assemblée de la Polynésie française, etc.).

Il se réunira au moins 2 fois par an et aura notamment la charge d'examiner l'avancement global du déploiement du plan d'action 2025-2030, valider le plan de déploiement du plan d'action en début d'année, examiner et valider les productions de l'Observatoire de la jeunesse (voir ci-après). Il aura également pour objectif de commanditer et de conduire l'évaluation à mi-parcours du Schéma directeur ainsi que l'élaboration du second plan d'actions pour la période 2030-2035.

– un **Observatoire de la Jeunesse « ODJ »** : coordonné par le service en charge de la jeunesse, il réunira l'ensemble des services administratifs et établissements publics liés aux politiques de la jeunesse, ainsi que les cadres techniques des associations de jeunesse et d'éducation populaire.

Il se réunira autant de fois que nécessaire pour la réalisation de ses objectifs, lesquels sont : établir une indentification des sources et une méthode de collecte et d'analyse des données sectorielles pertinentes concernant la jeunesse ; proposer des objectifs chiffrés (SMART) pour les indicateurs principaux du Schéma directeur et les soumettre au Copil pour validation ; procéder à un étalonnage régional et national à chaque fois que possible sur les données recueillis ; mettre à jour chaque année une étude de contexte ou tout autre document transversal et les soumettre au Copil pour validation.

– un **Conseil Polynésien de la Jeunesse « CPJ »** : le gouvernement de la Polynésie française et l'Union polynésienne pour la Jeunesse aura à valider le cadre de constitution de ce conseil. Il sera composé de 20 représentants de 15 à 30 ans, appelés notamment à se prononcer de manière consultative sur l'ensemble des textes et dispositifs de la politique publique de la jeunesse. Ses avis seront transmis au ministère en charge de la jeunesse pour présentation au conseil des ministres, à l'assemblée de la Polynésie française, au Conseil économique, social, environnemental et culturel (CESEC) et au Copil.

4. Une déclinaison annuelle et les outils d'évaluation

Suite aux validations institutionnelles, il sera proposé une première édition du déploiement du plan d'action qui présentera chaque fiche action et objectif opérationnel, leur priorisation et délais de mise en œuvre, une estimation budgétaire ainsi qu'une identification des autorités chargés de la coordination et des parties prenantes. Les éditions suivantes intégreront un état d'avancement pour chaque action initiée, ainsi que des remarques sur leur évolution éventuelle.

Ce sont les instances de gouvernance qui définiront chaque année les priorités, équipes et objectifs, en fonction du contexte et des moyens disponibles. Cette démarche, plutôt que de fixer arbitrairement les fiches d'action plusieurs années avant, a été choisie « *par expérience et pragmatisme* ».

Au titre de l'année 2025, et dans le cadre du premier plan d'actions sur 5 ans, le budget primitif prévoit un financement d'actions visant à favoriser l'émancipation et l'autonomisation des jeunes, pour un montant en fonctionnement de 50 millions F CFP[3].

Parmi les outils d'évaluation, sont à noter une application mobile d'information de la Jeunesse pour centraliser l'ensemble des informations relatives aux dispositifs et opportunités qui seront proposées aux jeunes, ainsi que des indicateurs d'évaluation et de suivi de la situation sanitaire et sociale de la Jeunesse. À ce titre, la CC-SDJ a recommandé un suivi prioritaire sur les aspects suivants :

– l'évolution des pratiques addictives, en particulier les drogues ;
– l'évolution du surpoids et de l'obésité dès le plus jeune âge ;
– l'évolution de l'inactivité des jeunes adultes ;
– l'évolution du suicide chez les adolescents et les jeunes adultes.

* * * * *

Le CESEC a été consulté sur ce Schéma directeur et a émis un avis favorable le 23 décembre 2024[4].

III. Travaux en commission

L'examen du présent projet de délibération par la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports, le 26 février 2025, a suscité des échanges qui ont permis aux représentants présents d'avoir un rappel sur l'élaboration du schéma, les rencontres effectuées avec l'ensemble des acteurs du secteur, les enjeux et problématiques rencontrés par la jeunesse polynésienne ainsi que les objectifs visés par le schéma directeur.

---

[3] *Projet annuel de performance relatif au budget général de la Polynésie française pour l'exercice 2025, page 309/408 (dans les états d'information accompagnant le budget général)*
[4] *Avis n° 45-2024 CESEC du 23 décembre 2024*

À cette occasion, des précisions ont été apportées sur la mise en œuvre du schéma par des équipes projets avec notamment la mise en place d'un observatoire de la jeunesse. Une coordination transversale et interministérielle est également prévue avec un référent dans chaque ministère. La Direction de la jeunesse et des sports, en concertation avec tous les acteurs concernés (*services administratifs, associations, etc.*), élaborera ainsi le plan d'actions qui sera ensuite présenté et validé par le comité de pilotage.

Par ailleurs, les discussions ont porté sur la problématique de la délinquance en Polynésie française, en mettant en avant que le schéma soit orienté vers l'accompagnement plutôt que la répression, incluant ainsi non seulement la question de l'éducation par les parents mais aussi par la communauté dans son ensemble.

* * * * *

À l'issue des débats, le projet de délibération portant approbation du schéma directeur de la jeunesse de la Polynésie française pour les années 2025 à 2035 a recueilli un vote favorable unanime des membres de la commission.

En conséquence, la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports propose à l'assemblée de la Polynésie française d'adopter le projet de délibération ci-joint.

LES RAPPORTEURS

Tevaipaea HOIORE **Mike COWAN**

ASSEMBLÉE
DE LA
POLYNÉSIE FRANÇAISE

NOR : SJS24000153DL

DÉLIBÉRATION N° /APF

DU

---

portant approbation du schéma directeur de la jeunesse de la Polynésie française pour les années 2025 à 2035

L'ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

Vu la loi organique n° 2004-192 du 27 février 2004 modifiée portant statut d'autonomie de la Polynésie française, ensemble la loi n° 2004-193 du 27 février 2004 modifiée complétant le statut d'autonomie de la Polynésie française ;

Vu l'étude de contexte sur la jeunesse polynésienne de 2024 ;

Vu l'avis n° 45-2024 du 23 décembre 2024 du Conseil économique, social, environnemental et culturel de la Polynésie française ;

Vu l'arrêté n° 83 CM du 30 janvier 2025 soumettant un projet de délibération à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu la lettre n° /2025/APF/SG du portant convocation en séance des représentants à l'assemblée de la Polynésie française ;

Vu le rapport n° du de la commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports ;

Dans sa séance du

A D O P T E :

Article 1er.- Le schéma directeur de la jeunesse de la Polynésie française pour les années 2025 à 2035, annexé à la présente délibération, est approuvé.

Article 2.- Le Président de la Polynésie française est chargé de l'exécution de la présente délibération qui sera publiée au *Journal officiel* de la Polynésie française.

La secrétaire, *Le Président,*

Odette HOMAI Antony GEROS

OCTOBRE 2024

Schéma directeur de la JEUNESSE

FOREVER YOUNG 2035

U'I 'ĀPĪ, 'A HI'O ĀTEA !

Ministère des Sports, de la Jeunesse
et de la Prévention contre la délinquance,
en charge de l'Artisanat

avec le soutien de :

UNION POLYNÉSIENNE POUR LA JEUNESSE

AFD AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Un pacte de **confiance** pour et avec notre jeunesse

**Il faut donner confiance à la jeunesse de notre Pays.
Elle nous projette vers l'avenir et, dans un monde qui évolue très vite,
elle doit se préparer à préserver la nature, la culture et le cœur de notre identité.**

**La confiance va dans les deux sens. Nous devons la mériter et nous devons l'inspirer.
Pour cela, il faut mieux impliquer nos jeunes dans les choix qui engagent
des mutations, de nouveaux équilibres, sociaux, écologiques, et aussi économiques.**

Pour préparer ces générations de polynésiens aux défis d'aujourd'hui et de demain, les bases que nous pouvons transmettre sont celles de notre culture, de nos valeurs traditionnelles, de la relation à notre Fenua.

Il nous faut agir sur tous les leviers permettant aux jeunes d'être acteurs de leurs parcours : l'éducation, la formation professionnelle, le logement, la santé, la culture, la mobilité, les loisirs, le sport, le numérique....
Il faut avoir foi dans les jeunes pour qu'ils aient, à leur tour, foi en l'avenir.

Au sein de notre gouvernement, nous avons de jeunes ministres. C'est un choix délibéré. Et c'est un marqueur fort de notre volonté de prendre en compte la voix des jeunes dans la définition de nos politiques publiques mais également dans la façon dont nous devons concevoir et bâtir la société polynésienne de demain.

Les conditions de vie de la jeunesse sont une priorité qui transcende toutes les idéologies, tous les portefeuilles gouvernementaux ou les partis politiques.
Les parties prenantes ont été nombreuses à se rassembler pour élaborer, ensemble, ce schéma directeur de la jeunesse. Je les félicite et je les remercie.
Ensemble, nous pouvons conduire une politique jeunesse cohérente et efficace pour les dix prochaines années.

La coordination de nos actions avec nos partenaires sera la clé de notre réussite et des résultats attendus par nos jeunes.
Non seulement, ils méritent toute notre attention et implication dans la mise en œuvre de cette stratégie, mais ils doivent pouvoir y prendre part, activement.

Pour obtenir une société polynésienne fière et forte, nous devons accompagner notre jeunesse pour qu'elle soit fière et forte. Lui donner la parole, l'écouter, échanger davantage, sont des nécessités.

Et il faut mieux soutenir avec beaucoup de soin les plus démunis et les plus vulnérables, ceux pour qui le parcours semble écrit à l'avance, sans assez de rêves, d'ambitions ou d'espoirs.

Nous y parviendrons en cumulant nos efforts, chacun à sa place, avec ses capacités, en visant les mêmes objectifs.

Au travers de ce schéma directeur, notre Pays, ses services et ceux de l'État, les communes, les associations liées à la jeunesse, disposent d'un cadre pertinent pour agir ensemble, avec et pour la jeunesse polynésienne.
C'est le début d'une belle aventure, d'une confiance nouvelle.

'A ti'aturi ana'e i tō tātou u'i 'āpī,
e tau teie nō te hinapa'arae.

Moetai BROTHERSON,
Président de la Polynésie française

Parce que la jeunesse compte, notre **mobilisation** doit s'intensifier

**Protéger, soutenir et accompagner notre jeunesse est une priorité pour tous.
Les défis de notre époque frappent d'abord notre jeunesse, et parfois durement.
Un tiers de la population polynésienne a moins de 25 ans.**

C'est notre responsabilité, collective et transversale, de faire toujours mieux pour les plus jeunes, dans toute la Polynésie, jusqu'aux îles et archipels éloignés, en rassemblant toutes les forces vives autour d'objectifs communs.

Cette dynamique collective, transversale, adaptée à nos archipels, avec des moyens mis en commun, doit permettre de conduire une politique jeunesse cohérente et efficace pour les dix prochaines années.

Notre jeunesse est active, inventive et curieuse, autant de notre culture mā'ohi que des nouveautés et tendances proposées ou imposées par le monde moderne.
Mais elle se confronte aussi aux inégalités sociales, aux drogues, au surpoids, au suicide, ou encore aux difficultés parfois de nos services et structures publiques.

Fort heureusement, nos jeunes constituent déjà le quotidien de beaucoup d'entre nous. Je pense à notre tissu associatif, à nos bénévoles, aux associations de jeunesse et d'éducation populaire et aux confessions religieuses, ainsi qu'à nos agents publics parfois en sous-effectif sur ces sujets, qui œuvrent sur le terrain, sans compter.

Pour pouvoir faire mieux, tous ensemble, il faut de la méthode, et se fixer des objectifs communs. C'est pourquoi notre Pays se dote d'une stratégie pluriannuelle en faveur des jeunes.
Je suis fière de pouvoir partager ce schéma directeur avec les jeunes, leurs parents, les bénévoles et permanents des associations, les Tavana, les confessions religieuses et tous les acteurs qui œuvrent pour notre jeunesse.

Ce document est le fruit de nombreuses consultations dans 12 îles auprès d'environ 700 personnes, au travers de plus de 40 réunions institutionnelles et publiques.

Ce sont les discussions et arbitrages avec l'ensemble de ces acteurs qui ont permis de définir et de valider les orientations, les priorités à 10 ans, et les actions à réaliser pour les 5 prochaines années.

Pour la mise en œuvre, de la même manière, c'est l'action collective qui permettra d'obtenir les résultats que nous souhaitons, de les évaluer, de corriger notre trajectoire au besoin, ou d'ajuster nos moyens.

Au-delà, c'est une prise de conscience que nous devons partager largement dans toute la société polynésienne.
Les constats sont parfois inquiétants, les enjeux et les défis sont parfois compliqués. Selon les sujets, ce sont 30 à 40% de nos jeunes qui sont menacés ou en difficultés.

Il faut donc être mobilisés, accroître et orienter nos moyens publics et privés de manière efficace. Je suis certaine qu'ensemble nous parviendrons à mieux protéger et soutenir nos jeunes, et à développer leur potentiel.

Ce document n'est pas un aboutissement. C'est notre travail collectif qui commence.

Nahema TEMARII,
Ministre de la Jeunesse

Espérer et **croire** en nos jeunes

Admettre qu'il réside en eux plus de solutions que de difficultés, faire aimer ce pays à nos jeunes pour qu'ils viennent à leur tour œuvrer pour demain et construire un pays, vivable pour tous. C'est tout le défi de notre société !

Par le passé, la mise en œuvre de projets structurants pour accompagner les politiques publiques de jeunesse, lorsqu'elles ont existé, ont manqué de coordination, voire d'ambition. Pour autant, la jeunesse polynésienne est au cœur de nos engagements, de nos réflexions, de nos projets. Les médias et autres défaitistes dressant un portrait trop souvent négatif, crise intergénérationnelle, perte de repères, jeunes sans rivages ; et l'acension des réseaux sociaux n'aidant en rien, nous-sommes-nous posés les bonnes questions ? Avons-nous fait assez ?

Nous avons la responsabilité de notre jeunesse et nous ne pouvons pas passer notre temps à l'accabler les jeunes *taure'are'a* de tous les maux de notre société. Notre responsabilité nous appelle à considérer également les aspirations et les rêves des jeunes. Il est essentiel de les soutenir et de répondre à leur soif d'idéal.

Pour l'*Union Polynésienne pour la Jeunesse*, c'est toute l'ambition de ce schéma directeur de la Jeunesse. Le manque de trajectoire claire, intelligible par l'ensemble des acteurs qui œuvrent ici et là en faveurs des jeunes n'ont pas permis de créer une véritable dynamique commune pour nos *taure'are'a*.

Pourtant, dans les différentes actions menées sur le terrain durant les 10 dernières années, dans nos associations, au cœur de nos territoires, des initiatives privées, communautaires, dans les rassemblements religieux ou les grandes manifestations jeunesse du fenua, le constat est tout autant différent. Les jeunes ne veulent pas rompre les liens de solidarité avec leurs aînés si nous sommes au rendez-vous.
Conscients que les savoirs et l'expérience se transmettent, génération après génération, ils souhaitent renforcer le partage, la cohésion et le vivre-ensemble. Cette jeunesse, confrontée à des défis intérieurs aussi bien qu'extérieurs qu'aucune autre génération n'a connu, nous étonne. Au sein de notre réseau, face aux difficultés, loin de se décourager, les jeunes répondent présent avec générosité… jusqu'à l'héroïsme parfois.

Ce schéma directeur viendra jalonner le chemin de tous les acteurs qui œuvrent, ceux qui en ont la mission, ceux qui en ont le désir et la volonté, en faveur de nos *taure'are'a*. Tous les jours, au sein de notre réseau associatif et partout dans notre *fenua*, les jeunes affichent leur volonté de réussir et de trouver leur place dans la société, apportant ainsi leur pierre au développement de notre pays.

Ce schéma directeur est un acte de bienveillance puisqu'il vient positionner tous les acteurs qui gravitent autour des jeunes et considérer les forces des uns et des autres sans amoindrir la mission de chacun. Il vient offrir la reconnaissance du Pays en faveurs du secteur associatif dont la mission ultime se résume à « Faire société ». Les AJEP œuvrent depuis plus de 50 ans au service du collectif, de l'intérêt général et défendent les valeurs éducatives qui animent nos projets éducatifs. Elles fédèrent, ici et là, les énergies, les volontés pour impulser une dynamique au cœur de l'espace collectif et le présent schéma directeur doit avoir la mission de renforcer plus encore cette implication du secteur associatif.

À nous de construire avec nos *taure'are'a*, notre jeunesse les nouvelles voies qui permettront de ré-enchanter notre futur commun. Elle y a droit, nous le lui devons !

Patricia TERIITERAAHAUMEA,
Présidente de
l'*Union Polynésienne pour la Jeunesse*

Sommaire

LA **DÉMARCHE** ET LE **PÉRIMÈTRE** DU SCHÉMA DIRECTEUR 6
LES **ENJEUX** DE LA JEUNESSE 10
LE **OBJECTIFS** STRATÉGIQUES 2035 17
- L'OBJECTIF GLOBAL 18
- LES OBJECTIFS SPÉCIFIQUES ET LES RÉSULTATS ATTENDUS 18

LA **GOUVERNANCE** 20
LES OUTILS D'**ÉVALUATION** 22
LE **PLAN D'ACTIONS** 2030 24
- 1. Agir pour le bien-être physique et mental de tous les jeunes 26
- 2. Vaincre l'injustice sociale, les déséquilibres territoriaux et la reconduction générationnelle de la précarité 28
- 3. Assurer un parcours éducatif adapté à chaque jeune 30
- 4. Accroître l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes adultes 32
- 5. Encourager l'engagement communautaire et les initiatives citoyennes et culturelles par et pour la jeunesse 34

LES **ANNEXES** 36

LA **DÉMARCHE** ET LE **PÉRIMÈTRE** DU SCHÉMA DIRECTEUR

Ce document résulte des travaux collectifs menés dans le cadre d'une démarche participative, réalisés en 3 phases successives, de décembre 2023 à octobre 2024.

Sous l'autorité du *Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance, en charge de l'Artisanat*, le lancement de la démarche, en décembre 2023 à l'occasion des *Assises de la Jeunesse*, a permis de déployer une méthode de co-construction, reposant sur une large concertation et une volonté de transversalité, réunissant les acteurs publics et privés, Ce processus s'est appuyé sur les méthodologies et préconisations recommandées par la *Commission nationale du débat public* (CNDP).

Phase 1 : **Préparation** des outils de consultation

La première phase (décembre 2023 à mars 2024) a réuni l'équipe projet constituée d'agents publics du Ministère, de la *Direction Jeunesse et Sports*, ainsi que des personnalités diverses, issues des différents services administratifs de la Polynésie française et de l'État, des communes, ou des associations de jeunesse et d'éducation populaire. À l'issue de cette première phase, les outils de la concertation ont été produits et présentés à la *commission de cadrage* [CC-SDJ].

Un document de cadrage présentant la démarche, une page internet dédiée sur *foreveryoung.pf*, des supports de présentation et une *étude de contexte (en annexe)* réalisée conjointement par les participants ont été mis à la disposition du public.

Phase 2 : **Mobilisation** des acteurs et populations

La seconde phase (mars à juin) a été consacrée à la concertation, au travers de 42 réunions avec différents publics et de nombreuses associations, dans 12 îles des 5 archipels, et à l'organisation de visioconférences.
En parallèle, des orientations et des préconisations issues de sources complémentaires diverses ont permis d'enrichir les travaux.

Phase 3 : **Consolidation** du schéma directeur

La dernière phase, conduite par la *commission de cadrage* [CC-SDJ], a consisté à établir les éléments du cadre logique et la structure du document final, puis à examiner l'ensemble des 211 préconisations d'actions recueillies lors de la phase précédente, les sélectionner et les ordonnancer afin de former un premier plan d'action cohérent jusqu'en 2030.
Le Médiateur de la démarche a produit un rapport d'évaluation sur le déroulement des différentes phases, et sur l'effectivité des aspects participatifs.

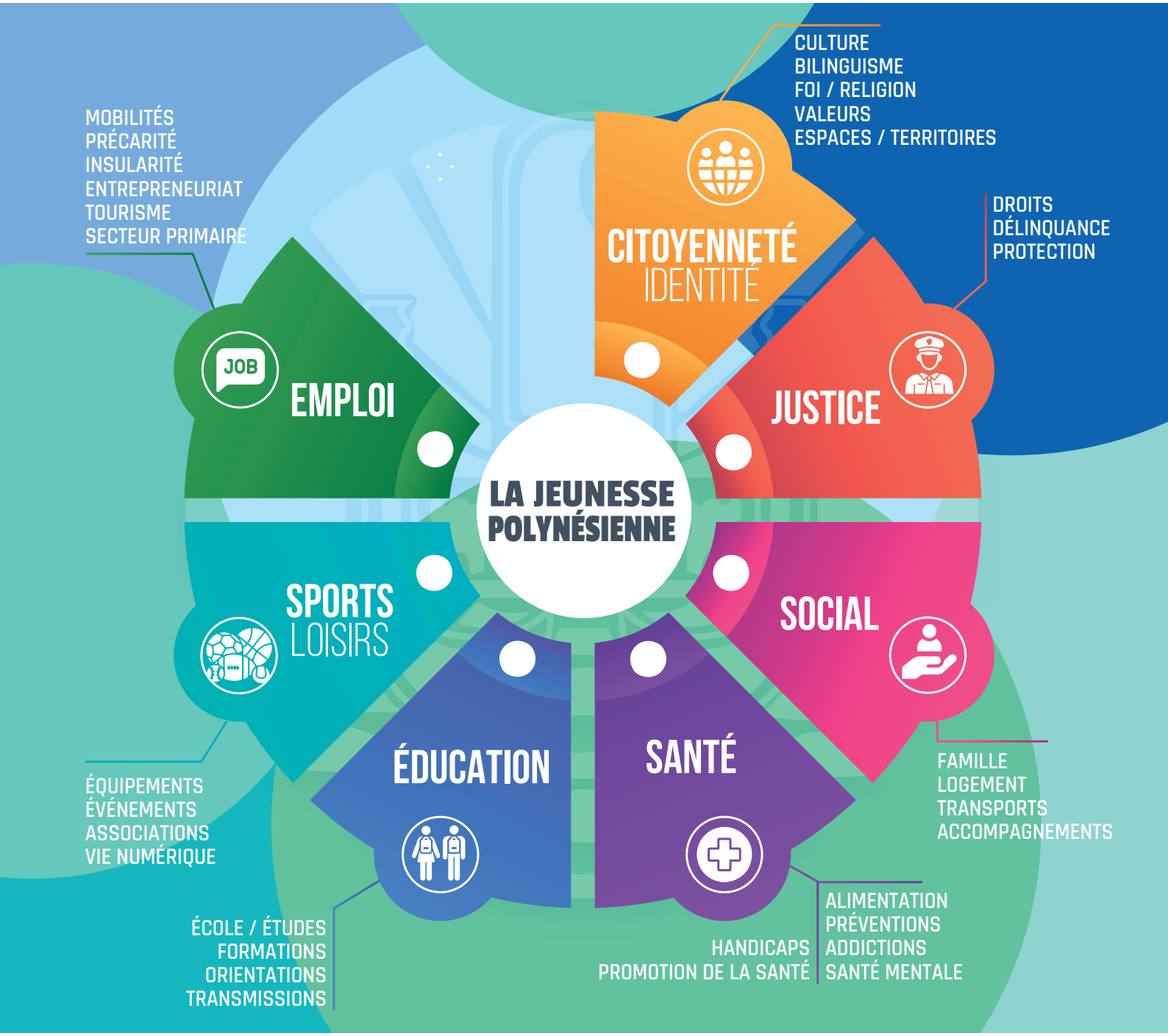

Les éléments de contexte, en fonction de leurs disponibilités, ont été exposés dans une étude spécifique (en annexe), afin de tenter de mieux cerner collectivement les enjeux saillants et préoccupants. Ils ont permis de disposer des principales tendances qui traversent les plus jeunes, qui ont un impact sur leurs familles et au final sur l'ensemble de la société polynésienne en regroupant autant que possible les indicateurs disponibles.
Les constats généraux exposés en préambule (p. 10) concernent différentes parties de la jeunesse avec des intensités variables, et visent à rappeler des éléments de réflexion qui ont guidés la commission de cadrage durant ses travaux.

En fonction des classes d'âge et des phases de croissance, d'apprentissage et de développement, de 0 à 25 ans, le spectre des politiques publiques qui concernent les jeunes, caractérisés notamment par différentes formes de dépendance matérielle, est extrêmement large, comme l'illustre ce schéma.

LA **DÉMARCHE** ET LE **PÉRIMÈTRE** DU SCHÉMA DIRECTEUR

« Dans le respect de la citoyenneté, de la culture et de l'identité polynésienne, ce schéma directeur se concentre sur les problématiques d'éducation, de santé, sociales, et d'emplois liées à la jeunesse. »

Par cette phrase, les membres de la ***Commission de cadrage*** ont souhaité exprimer **le cadre des travaux** pour l'élaboration du schéma directeur. Ce cadre n'exclut pas d'autres types d'actions ou d'autres initiatives qui sont ou seront portées en parallèle au bénéfice de la jeunesse polynésienne, mais souhaite concentrer les énergies et la mobilisation autour de ces éléments stratégiques.

Un travail collectif
Les éléments exposés dans ce document résultent des travaux collectifs menés tout au long du processus d'élaboration participative du schéma directeur.

La Commission de cadrage

Composée de décideurs publics et de représentants des associations agissant en faveur de la jeunesse et de la société civile, la ***Commission de cadrage*** (CC-SDJ) a été l'instance centrale du processus d'élaboration de ce schéma directeur. Elle s'est prononcée sur les principaux points exposés dans ce document cadre et a sélectionné les objectifs réalistes et les actions pour orienter et optimiser les politiques publiques.

Elle se compose de :
Gouvernement de la Polynésie française

- M. Moetai BROTHERSON, *Président de la Polynésie française*
- Mme Minarii GALENON-TAUPUA, *Vice-présidente, ministre des Solidarités, en charge de la Famille, de la Condition Féminine, des Personnes non autonomes et des Relations avec les institutions*
- Mme Vannina CROLAS, *Ministre de la Fonction publique, de l'Emploi, du Travail, de la Modernisation de l'administration, du Développement des archipels et de la Formation professionnelle*
- M. Jordy CHAN, *Ministre des Grands travaux, de l'Équipement, en charge des Transports aériens, terrestres et maritimes*
- M. Warren DEXTER, *Ministre de l'Économie, du Budget et des Finances, en charge des Énergies*
- M. Taivini TEAI, *Ministre de l'Agriculture, des Ressources marines, de l'Environnement, en charge de l'Alimentation, de la Recherche et de la Cause animale*
- M. Ronny TERIIPAIA, *Ministre de l'Éducation, de l'Enseignement supérieur et de la Culture*
- M. Cédric MERCADAL, *Ministre de la Santé, en charge de la Prévention et de la Protection sociale généralisée*
- Mme Nathalie SALMON-HUDRY, *Déléguée interministérielle au Handicap et à l'Inclusion*

État
- Mme Anna NGUYEN, *Cheffe des subdivisions des Îles du Vent et Îles Sous-le-Vent*
- M. Christophe COMBETTE, *Chef de la mission d'appui technique jeunesse et sport (MATJS) et représentant du Haut-commissaire de la République en Polynésie française*
- M. Nadir BOUDEHRI, *Directeur par intérim de la Protection judiciaire de la jeunesse en Polynésie française*
- Mme Mounia AIT OFKIR, *Directrice de l'Agence française de développement (AFD) en Polynésie française*

Assemblée de la Polynésie française
- M. Heinui LE CAILL, *Président de la Commission de l'éducation, de la jeunesse et des sports*
- Mme Maurea MAAMAATUAIAHUTAPU, *Présidente de la Commission de contrôle budgétaire et financier*

Syndicat mixte en charge du contrat de ville de l'agglomération de Papeete
- Mme Emma VANAA, *Présidente*
- Mme Manavarii RAVETUPU, *Directrice*

Communes
- M. Cyril TETUANUI, *Président du Syndicat pour la promotion des communes (SPC-PF)*
- M. Michel BUILLARD, *Maire de la commune de Papeete*
- M. Edouard FRITCH, *Maire de la commune de Pirae*
- M. Oscar TEMARU, *Maire de la commune de Faa'a*

Circonscriptions
- Mme Rachel TAU, *Secrétaire générale, circonscription des Australes*
- Mme Myrna PETERANO, *Tavana Hau, circonscription des Marquises*
- Mme Vaiana Katia NADJARIAN, *Tavana Hau, circonscription des Îles Sous-le-Vent*
- M. Terii SEAMAN, *Tavana Hau de la circonscription des Tuamotu et Gambier*

Confessions religieuses
- M. Clément CLARK-TEGAU, *Président du centre de mission de la Communauté du Christ*
- M. Hiro ITCHNER, *Président de l'Église adventiste du septième jour*
- M. Jean-Pierre COTTANCEAU, *Archevêque de Papeete*
- M. Elder Frédéric RIEMER, *Président de l'église de Jésus Christ des Saints des derniers jours*
- M. François PIHAATAE, *Président de l'Église protestante māòhi*

Associations de jeunesse
- Mme Patricia TERIITERAAHAUMEA, *Présidente de l'Union Polynésienne pour la Jeunesse (UPJ)*
- M. Raymond SIAO, *Président de l'association pour la formation des cadres de l'animation et des loisirs (AFOCAL)*
- Mme Marie-Louise BYGORRE, *Présidente de l'association ARII HEIVA RAU (AHR)*
- M. Rainui TIRAO, *Président de l'association territoriale des centres d'entraînement aux méthodes d'éducation active (CEMEA) de Polynésie*
- M. Pita NATI, *Président de l'union territorial / Fédératop, sportive et culturelle de France (UT/FSCF Polynésie)*
- Mme Nora TUTAIRI, *Présidente du centre protestant des écoles du dimanche (CPED)*
- M. Rumia AVAEMAI, *Président de l'union chrétienne des jeunes gens (UCJG)*

LES ENJEUX DE LA JEUNESSE

La société et la jeunesse polynésiennes sont traversées par des mutations multiples et complexes, qui accentuent peu à peu les disparités sociales, l'isolement et les menaces, pour les jeunes dont les repères sont bouleversés et dont l'entourage est fragilisé.

Morcelée par la disparité géographique qui compose la Polynésie française, par sa diversité sociale et culturelle, la jeunesse n'est pas uniforme. Si chacun s'accorde pour « *protéger, éduquer, viser l'épanouissement et une autonomie progressive des plus jeunes* », mettre en place des programmes optimisés et efficaces, qui répondent notamment aux situations les plus urgentes et préoccupantes, avec des moyens limités, est loin d'être évident.
Plusieurs feuilles de route, schémas directeurs ou stratégies, par le passé, ont tenté d'aborder ces sujets, mais malgré l'engagement des agents publics et des représentants de la société civile, la mobilisation et les soutiens demeurent difficiles à unifier, avec des moyens financiers et humains jugés souvent insuffisants pour parvenir à des résultats tangibles et pérennes. Certains jeunes évoquent « *des mille-feuilles de dispositifs devenus illisibles* » qui s'ajoutent les uns aux autres sans résoudre ni alléger les principales problématiques.

Pour examiner la situation de la jeunesse polynésienne, les points de comparaisons, régionaux ou nationaux, sont souvent délicats à déterminer, et les interprétations doivent être prudentes.
Néanmoins les données disponibles d'une part, et les rencontres et échanges nourris tant avec les jeunes qu'avec des adultes impliqués à divers degrés sur les politiques publiques et actions liées à jeunesse, permettent de faire ressortir les contours d'une situation, très préoccupante par certains aspects.

Il y a autant de jeunes en Polynésie en 2023 qu'il y a quarante ans, mais un peu moins qu'il y a 20 ans. La courbe s'est inversée ces 20 dernières années et le nombre de jeunes a tendance à décroître de manière continue depuis le passage au XXI° siècle.

En outre, la population globale polynésienne connait une croissance constante depuis 6 décennies, avec l'allongement de la durée de vie, et en conséquence le pourcentage de la jeunesse a été pratiquement divisé par deux pendant cette période. Les polynésiens de moins de 25 ans représentent encore 35% de la population globale, c'est à dire un polynésien sur 3 (ils étaient un polynésien sur 2 il y a encore 20 ans).

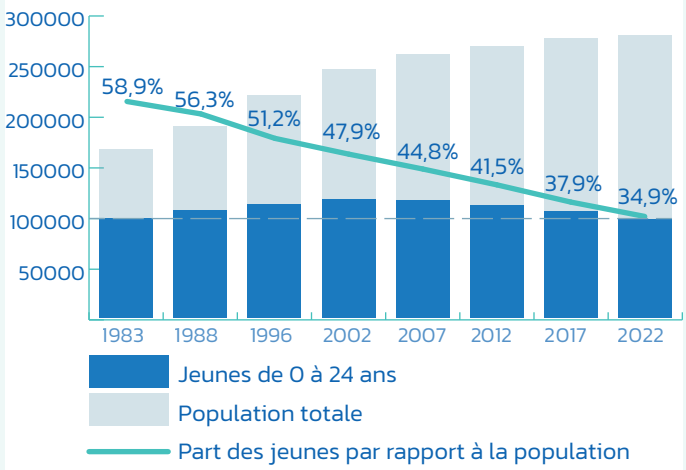

Il y a autant de jeunes de moins de 24 ans, en 2022 qu'en 1983, en revanche leur poids au sein de la population polynésienne totale a presque été divisé par deux.

Il y a notamment un recul de la natalité depuis une dizaine d'années qui confirme que cette tendance (la diminution du nombre de jeunes dans la société) va se poursuivre encore pendant les prochaines décennies.

Toujours selon les données démographiques, la jeunesse en âge de s'exprimer et de peser sur les orientations et les politiques publiques (adolescents et jeunes adultes, de 13 à 24 ans) ne représente que 15% de la population globale.

Rester à leur écoute relève donc d'un volontarisme collectif et d'un effort politique délibéré, parfois difficiles à maintenir.

« les soutiens demeurent difficiles à unifier, avec des moyens financiers et humains jugés souvent insuffisants »

Le premier constat est celui du déterminisme et de l'évolution de la situation sociale polynésienne.
Non seulement il n'y a pas d'amélioration notable ces dernières décennies, mais les indicateurs semblent démontrer une aggravation des inégalités et de leur reconduction d'une génération à l'autre.

Près de 42% des élèves du 2nd degré appartiennent aux catégories socio-professionnelles qui vivent dans la précarité et la difficulté, avec 49,2% d'élèves boursiers, qui est un taux particulièrement élevé comparé à la moyenne en France hexagonale.

Parmi les bacheliers, seuls 20% sont issus de ces foyers en grandes difficultés. On retrouve également la reconduction de ces inégalités avec une estimation à 40% des élèves ayant des difficultés de lecture à 17 ans et 25% en situation d'illettrisme. Et, encore, 40% des jeunes de 15 à 29 ans finalement ne sont ni en emploi, ni en études ou en formation.

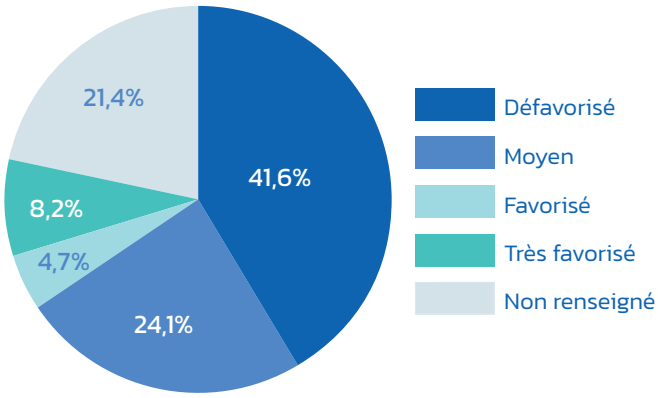

L'examen des origines sociales des élèves du 2nd degré dans les établissements publics de Polynésie (qui comptent 56% d'élèves boursiers) conforte le constat que plus de deux jeunes sur cinq (près de 10 000 en tout) sont confrontés à des difficultés sociales majeures.

Non seulement un quart de la population vit sous le « seuil de bas revenus », mais 10 à 15% des ménages polynésiens ces dernières années ne parviennent pas à s'en sortir et à faire face à leurs charges quotidiennes.
La pauvreté est plus répandue encore dans les archipels et la zone rurale (dont est originaire 60% de la jeunesse) que dans la zone urbaine de Tahiti.

Et la fracture sociale est particulièrement marquée avec un écart de revenus de 1 à 9 entre les 10% les plus riches et les 10% les plus pauvres (un écart donc trois fois supérieur en Polynésie à celui que l'on constate au niveau hexagonal).

Pour répondre à ces enjeux, la place de la famille, son importance et ses devoirs, les transmissions qui y sont rattachées, sont souvent rappelées et invoquées par les décideurs publics tout comme les responsables et autorités morales et civiles (religions, monde associatif...).
Les évolutions et mutations sociétales bouleversent également les repères des aînés, parfois désarmés face aux réactions de leurs enfants, et une crise de la parentalité semble se diffuser jusque dans les îles éloignées.

LES ENJEUX DE LA JEUNESSE

Par ailleurs, une fois passée la pré-adolescence, lorsqu'elles s'appuient sur la famille, les politiques publiques amplifient la dépendance des jeunes à leurs parents et cellules familiales, et renforcent les inégalités liées aux origines sociales. Il s'agit d'un équilibre délicat, essentiel à garder à l'esprit pour réduire la reconduction générationnelle des vulnérabilités et les fatalités qui s'imposent parfois dès la naissance.

S'ajoute à la fracture sociale, une fracture territoriale qu'il faut envisager et réduire. La mobilité, l'emploi, le suivi sanitaire, comme la poursuite d'études ou les loisirs, sont bien plus complexes et incertains pour un jeune résident des archipels qu'au sein de la zone urbaine de Tahiti.

Malgré un maillage d'infrastructures conséquent sur l'ensemble des îles polynésiennes, notamment pour l'éducation ou le sport, rééquilibrer les conditions de vie (espaces communautaires, établissements du second degré et internats, maisons familiales et rurales, dispensaires et infirmeries, transports collectifs...), durant les différentes phases de croissance des jeunes polynésiens, en fonction de leur territoire d'origine et de résidence, est un enjeu déterminant pour les prochaines décennies, sans doute plus encore que par le passé.

Ces constats dépassent pour certains le cadre des politiques de la jeunesse, mais ils ont un impact direct sur la situation de celle-ci, enfermée et assignée dans des schémas dont les dispositifs existants ne permettent pas de s'extraire, et qui « conditionnent » les parcours scolaires, l'état de santé physique et mental, les équilibres identitaires, les possibilités d'épanouissement et d'émancipation, puis une fois jeunes adultes leur insertion sereine dans le monde économique.

Une société en bonne santé, c'est d'abord une jeunesse qui se porte bien.
En termes de santé, plusieurs indicateurs notamment liés au surpoids, aux addictions, ou aux troubles mentaux et du comportement, révèlent qu'une partie croissante de la jeunesse fait face à des déséquilibres et de la souffrance, avec des dispositifs de prévention et d'accompagnement jugés insuffisants.

« Une société en bonne santé, c'est d'abord une jeunesse qui se porte bien. »

Le taux d'entrée à l'âge adulte en situation d'obésité n'a cessé d'augmenter sur la décennie écoulée, et concerne désormais près de la moitié des jeunes adultes.

Le suivi des indices de masse corporelle des jeunes polynésiens n'est pas assuré chaque année, alors que les données recueillies sont préoccupantes.

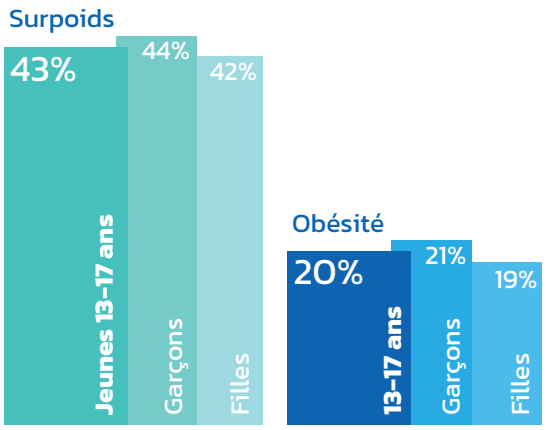

Malgré des programmes publics innovants et plébiscités, tels que « *écoles en santé* », l'inversion de cette courbe, pourtant nécessaire pour la gestion sanitaire globale du Pays, reste difficile à atteindre.

Les risques et menaces liés aux addictions, à la diffusion de nouvelles drogues, à la banalisation du « *paka* » récréatif et de l'alcool au sein des foyers, ne constituent pas de bons signaux pour l'épanouissement des plus jeunes.

Le renforcement des moyens humains et matériels pour l'accompagnement, la sensibilisation, la promotion et la pré-

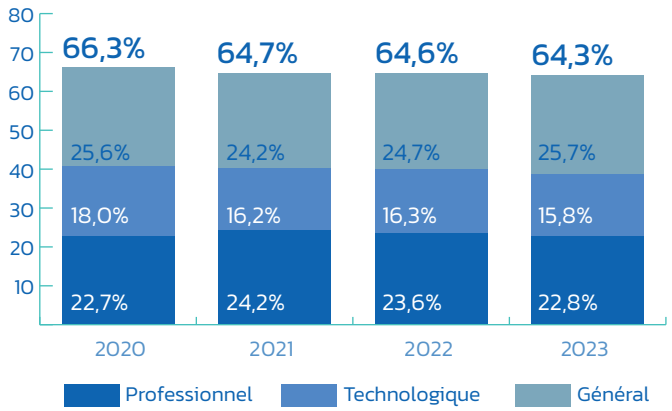

La répartition des bacheliers par génération est un indicateur fréquent de l'évolution du système éducatif et de l'accès aux diplômes. Ce taux est inférieur de -15 points au niveau hexagonal et de -3 à -9 points à celui de la Nouvelle-Calédonie.

vention, le suivi de santé, et le traitement jusque dans les îles les plus éloignées, constituent des impératifs de protection collective de la jeunesse, incontournables afin d'équilibrer à terme les comptes sociaux du Pays.

Le contexte peut paraître plutôt sombre, pourtant les jeunes ne manquent pas de courage, volontarisme et intelligence.

Avec la nécessité de devoir passer d'une île, voire d'un archipel, à l'autre, durant leurs études, 65% d'entre eux accèdent au niveau baccalauréat, avec plus de 60% d'obtention d'une mention pour ceux qui sont dans la filière générale (légèrement en-deçà de la moyenne nationale, avec pourtant des conditions d'études plus éprouvantes pour la plupart d'entre eux). 20% des collégiens suivent leurs études hors de leur île d'origine, 6% des collégiens résident en internat (et 13% des lycéens), absolument indispensables pour la plupart des jeunes des îles.

Le taux de décrocheurs de plus de 16 ans qui arrêtent leurs études en Polynésie (autour de 8% avant 2019 et près de 10% en 2022) s'est accentué à la suite des confinements et difficultés liées à la crise Covid. Et seulement 40% des filles et 30% des garçons poursuivront leurs études supérieures post-bac, encore souvent menées à l'extérieur de la Polynésie française.

Quel que soit le milieu socio-professionnel, il est observé que nombre de jeunes polynésiens sont finalement plus diplômés que leurs parents, sans pour autant avoir accès à de meilleures conditions d'emploi en Polynésie, ni même que leurs diplômes soient en adéquation avec les opportunités de leurs îles et communes d'origine.

Le sujet de l'orientation revient fréquemment dans les échanges avec les jeunes diplômés qui ont parfois le sentiment d'avoir perdu de l'énergie et du temps.

Cette frustration est patente chez les jeunes adultes, jusqu'à 25 ans. Tel que rappelé dans l'étude de contexte (en annexe), ils représentent 20% des effectifs de 15 à 65 ans, mais seulement 10% des actifs polynésiens dans l'emploi, 25% des CDD, 20% des emplois précaires, et plus de 30% des demandeurs d'emploi enregistrés (dont plus de 60% disposent d'un niveau bac ou supérieur).

LES ENJEUX DE LA JEUNESSE

Cette précarité des jeunes adultes fait écho à leur origine sociale, au lien qu'ils entretiennent avec leurs cellules familiales, à la reconduction des inégalités, avec un coût de la vie et du crédit qui augmentent depuis plusieurs années.

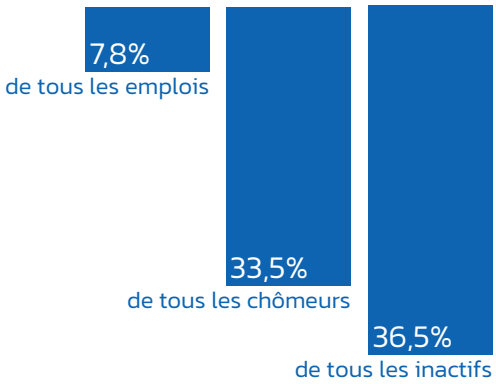

Les 15-25 ans sont moins de 20% de la population active, jusqu'à 65 ans. Mais ils représentent 34% des chômeurs et 37% des inactifs.
Ils sont 8% des actifs ayant un emploi, avec parmi eux, seulement 22% en CDI, 28% en CDD et 25% en emplois précaires.

« Grandir » après 2020, c'est aussi être soumis à de nombreux motifs d'anxiété, que n'ont pas connus avec une telle force les générations précédentes. Les informations sont incessantes, anxiogènes, omniprésentes via les réseaux sociaux et les supports numériques, principaux canaux d'informations des plus jeunes.

Ils développent « la conscience d'un monde qui se dégrade » inexorablement, avec une proximité inédite aux crises mondiales (sécuritaires, financières, sanitaires, écologiques…) qui rythment les décennies et les fils d'actualités. Le monde est aujourd'hui « global », les conséquences parviennent en Polynésie.

La transition vers un monde très « numérique », vecteur de nouvelles opportunités, autant que de nouvelles dépendances et menaces (harcèlement, abus, escroqueries…), modifie nécessairement les perceptions, voire les valeurs, sur lesquelles chaque jeune peut bâtir son identité et ses choix.

Cette tendance accentue aussi le sentiment de « déconnexion » des générations précédentes, de leur impuissance ou de leur incapacité à résoudre les problématiques majeures des jeunes, de la société, de l'archipel, de l'île ou de la commune.

Si ce n'est une défiance — exprimée surtout vis-à-vis des décideurs publics —, les adultes sont moins perçus qu'autrefois comme détenteurs de savoirs et de sagesse, inspirants et protecteurs au quotidien, ou pour décrypter le monde moderne.

Par ailleurs, avec la conviction que la politique est dépassée et qu'elle subit les mutations à l'œuvre, que l'économie ne recherche pas le bien commun, et que la démocratie n'apportera pas les solutions à la hauteur des enjeux, il est aisé de se détourner des formes d'engagement qui étaient celles de leurs parents.

Par exemple, le vote est un droit, mais il n'est plus considéré comme un devoir. Et quel que soit le vote de la jeunesse, il ne l'emportera pas. La pyramide des âges est sans appel, et elle ne leur est pas favorable. Leurs aînés sont bien plus nombreux, et cela ne va pas s'arranger.

Si l'âge médian en Polynésie est de 34 ans, ce n'est pas le cas ni au sein de l'*Assemblée de la Polynésie française*, ni au sein du Gouvernement (malgré un rajeunissement constaté ces dernières années).

Aucun gouvernement n'a jamais proposé, par exemple, un *référendum* réservé aux moins de 30 ans pour engager la collectivité clairement sur des questions sociétales majeures.

Le ressenti est similaire dans le monde de l'entreprise où, malgré parfois des études importantes, les jeunes travailleurs ont le sentiment de n'être pas considérés, ni réellement respectés.

La fracture générationnelle découle également de cela. Leurs aînés n'avaient pas le même ressenti, ni les mêmes ressentiments, vis-à-vis des générations précédentes : « *La planète a été dégradée par eux. Les aînés n'ont pas 'la' réponse aux maux de ce monde. Ils ne protègent pas les jeunes* (et plusieurs indicateurs en attestent), *mais ils imposent leur vision* ».

Les jeunes ne sont pas représentés parmi les décideurs. Si l'on considère la double « tutelle » locale et nationale, les jeunes polynésiens ont parfois aussi le sentiment que la société telle qu'elle évolue, les réglementations, les règles, les normes ne sont pas pensées pour eux. Beaucoup des contraintes viennent d'ailleurs, elles sont perçues comme peu légitimes ou bienveillantes.

« Il y a parfois un fatalisme, si ce n'est un découragement ambiant… »

La structure classique de gouvernance ne prend nullement en compte leurs avis, ou très à la marge, alors même que ces politiques publiques vont clairement influer bien plus sur leur vie que sur celles des *matahiapo*.

Face à de telles perceptions, les formes collectives d'engagement, si elles n'émanent pas directement de leader jeunes, ne sont donc pas très attractives.

Malgré l'accès apparent à un confort moderne qui donne le sentiment qu'il est plus sécurisant d'avoir 15 ou 20 ans dans la décennie 2020, « un lendemain meilleur » est bien moins évident à imaginer aujourd'hui qu'il y a 20 ou 30 ans.

Il y a parfois un fatalisme, si ce n'est un découragement ambiant, induit aussi par les générations précédentes, qui déstabilisent un nombre croissant d'adolescents et de jeunes adultes, et mettent en péril leurs équilibres et leur dynamisme.

Si l'époque leur a fait gagner en lucidité, les jeunes polynésiens y ont un peu perdu en optimisme et en insouciance.

C'est donc de la responsabilité des aînés de redonner espoir et perspectives, non seulement par une communication plus positive sur les enjeux sociétaux, mais aussi par une attention et un accompagnement plus soutenus et constants à leur égard et à l'égard des familles.

La culture et les fondamentaux identitaires (langue, arts, traditions) représentent pour nombre d'entre eux des points de repères dans ce monde et cette époque qui semblent parfois confus.

Explorer la culture polynésienne dans ses différents aspects, se réapproprier les gestes, la langue, le rapport à la nature et aux traditions, permet de restaurer un ancrage ainsi qu'une forme de stabilité, sans pour autant tourner le dos à la modernité, à ses usages, ses loisirs et ses contraintes.

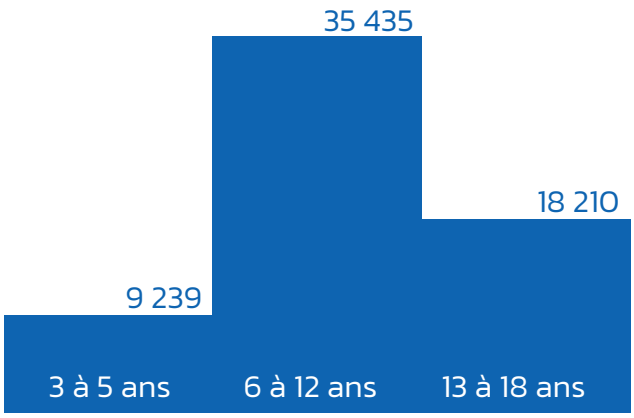

Les jeunes sont accueillis en *Centre de Vacances et de Loisirs*. Près de 63 000 jeunes en ont bénéficié entre 2021 et 2023, au sein de 1094 structures d'accueil privées dédiées à la jeunesse et réparties dans tous les archipels.

LES ENJEUX DE LA JEUNESSE

Pour d'autres, ce sont les activités physiques et sportives qui constituent une soupape ou simplement la possibilité d'utiliser son temps avec des objectifs ludiques et atteignables, en groupe souvent. L'attrait pour le sport ne se dément pas avec le temps et le nombre de licenciés est constant ces dernières années, mais l'inactivité demeure encore une difficulté à surmonter pour nombre d'adolescents et jeunes adultes.

Là encore, l'accès à ces opportunités dépend encore trop souvent des conditions matérielles de l'entourage familial et du lieu de résidence.
Faire vivre des clubs ou des associations dans des îles avec peu d'habitants est évidemment plus complexe que dans la zone urbaine. Il y sera plus simple de réunir chaque année un nombre suffisant de pratiquants et un encadrement adapté, malgré les 1700 équipements répartis dans 34 îles et atolls et l'engagement actif de la plupart des communes pour faire vivre un dynamisme sportif qui présente aussi l'intérêt de souder les générations et les communautés.

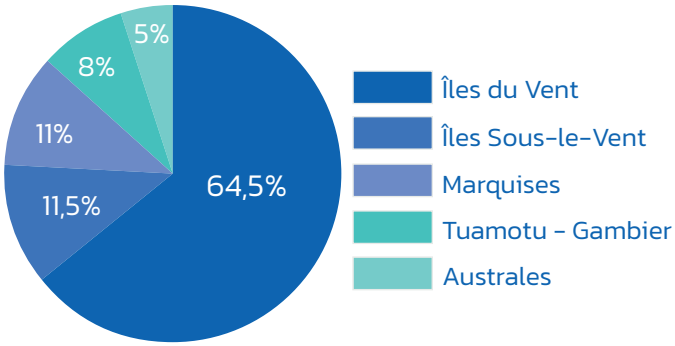

Le nombre de sites et d'équipements sportifs est cohérent dans chaque archipel, avec le nombre de clubs et de licenciés, même s'il y a un dynamisme plus prononcé aux îles Sous-le-Vent (clubs et disciplines, en proportion, sont plus nombreux qu'à Tahiti ou dans les autres archipels).

Près de 250 centres de vacances et de loisirs sont organisés chaque année, pour accueillir jusqu'à 15 000 mineurs. Et près de 200 associations de jeunesse et d'éducation populaire sont identifiées en Polynésie, mais dont 4 sur 5 sont implantées aux îles du Vent.

Face à ces constats, parfois préoccupants, et sans noircir ostensiblement la situation, la société polynésienne doit réagir avec force, et ce ne sont pas les décideurs politiques ou administratifs seuls qui vont pouvoir redonner leur place, leurs équilibres, et une vision moins désabusée à la jeunesse.

Il faut donc renforcer et animer une mobilisation transversale des différents acteurs impliqués, et de la coordonner de manière constante, afin d'accentuer les mécanismes de protection et d'accompagnement des plus jeunes, en fonction de leur âge, de leurs îles et archipels d'origine et de résidence, et en fonction des ambitions et rêves qu'ils portent, qu'il faut entendre et rendre possible en les impliquant davantage.

Les bonnes volontés ne manquent pas. Les professionnels, les bénévoles, les communes, le contrat de ville, les organismes communautaires… agissent déjà au quotidien.

Représentés au sein de la *Commission de cadrage* de ce Schéma directeur, ils ont donc tenté de définir les orientations sur 10 ans et un plan d'actions sur 5 ans qui doit permettre de faire converger les efforts et d'optimiser davantage l'action publique « **par et pour la jeunesse polynésienne** », en prenant en considération que les moyens sont limités, tant financièrement qu'en ressources humaines, et qu'il faut agir dans tous les territoires, tous les archipels, autant que possible.

Les objectifs stratégiques 2035

FOREVER YOUNG 2035

U'I 'ĀPĪ, 'A HI'O ĀTEA !

LES **OBJECTIFS GLOBAUX** & SPÉCIFIQUES 2035

Après débats et arbitrages, la *commission de cadrage* du ***Schéma directeur de la Jeunesse*** a formalisé **l'objectif global pour la jeunesse à l'horizon 2035**, au travers l'expression d'une **vision** pour l'ensemble de la collectivité :

Dans le respect de la citoyenneté, de la culture et de l'identité polynésienne, pour le bien-être et l'équilibre de notre société, la jeunesse est protégée, éduquée et épanouie ;
elle est soutenue, encouragée et valorisée,
afin de pouvoir être ambitieuse, active et autonome.

Les 5 objectifs spécifiques et **les résultats attendus** qui en résultent, pour les 10 prochaines années, sont les suivants :

1. Agir pour **le bien-être physique et mental** de tous les jeunes

Les problématiques de santé sont au cœur des préoccupations liées à la jeunesse.

Les dangers liés aux addictions s'ajoutent aux déséquilibres alimentaires multiples. Par ailleurs, au regard des situations vécues par les jeunes, la promotion de la santé et la prévention liées aux troubles mentaux et du comportement constituent des priorités indéniables.

Résultat 1.
L'état de santé, l'état mental , le bien-être général des jeunes se sont améliorés.

2. Vaincre **l'injustice sociale**, les **déséquilibres territoriaux** et la reconduction générationnelle de **la précarité**

Un tiers des jeunes polynésiens, des archipels comme de Tahiti. sont en souffrance voire en danger, sous des formes diverses.

Le renforcement des moyens de la protection de l'enfance s'impose. Les élèves déracinés et les jeunes adultes doivent être mieux logés, et leur mobilité doit être garantie.

Résultat 2.
L'égalité des chances pour les jeunes en situation de précarité est rétablie, et les jeunes les plus vulnérables sont mieux protégés.

3. Assurer un **parcours éducatif adapté** à chaque jeune

Les mutations sociétales remettent en cause les modèles traditionnels en matière d'éducation.
Les infrastructures scolaires et les internats, essentiels au bien-être et à la réussite des jeunes, doivent êtres améliorés. Fluidifier le parcours scolaire des jeunes dans un contexte archipélagique est nécessaire.
L'accompagnement à la parentalité doit être repensé et le mentorat des jeunes doit être développé.

Résultat 3.
Les jeunes sont mieux éduqués et leurs cellules familiales sont accompagnés à la parentalité.

4. Accroître **l'autonomie** et **l'insertion professionnelle** des jeunes adultes

L'entrée dans la vie active demeure très complexe pour les jeunes adultes jusqu'à 25 ans, voire jusqu'à 30 ans.

L'insertion dans le monde du travail, et le monde économique en général, doit être améliorée. Les opportunités de création d'entreprises, notamment dans les îles où le bassin d'emploi est restreint, seront soutenues. Plusieurs secteurs sont prioritaires et peuvent se déployer sur l'ensemble du territoire.

Résultat 4.
Les jeunes bénéficient d'une meilleure orientation et sont mieux préparés au monde du travail.

5. Encourager **l'engagement** communautaire et les initiatives citoyennes et culturelles **par et pour la jeunesse**

S'inscrire dans la communauté est une source d'apprentissages et d'épanouissement pour les jeunes.

Au travers de la culture, des sports et des loisirs, de la vie associative en général, les activités dédiées à la jeunesse, et souvent portées par elle, renforcent leur identité individuelle et collective.

Résultat 5.
Les jeunes sont encouragés à s'engager pour leur communauté par des initiatives citoyennes et culturelles.

LA GOUVERNANCE SOUHAITÉE

Afin de répondre aux enjeux identifiés sur la jeunesse, aux difficultés de déploiement des politiques publiques à l'échelle du territoire, au sein de chaque archipel et chaque commune, il est proposé un schéma de gouvernance autour de **3 instances**.

Un **comité de pilotage** de la politique Jeunesse « Copil Jeunesse »

Cette instance, définie par un arrêté en conseil des ministres, sera présidée par le **Ministère en charge de la Jeunesse** et accompagnée des Vice-Présidences de l'**Union Polynésienne pour la Jeunesse**, et du **Haut-Commissariat**, et coordonnée par le service administratif en charge de la Jeunesse.

Composée de **trente membres** de plein droit, le « *CoPil Jeunesse* » doit intégrer :

- les différents ministres impliqués (Jeunesse, Éducation, Santé, Affaires sociales, Famille, Logement, Travail et Culture) ;
- le représentant du Haut-Commissariat de la République en Polynésie française ;
- les chefs de service des circonscriptions administratives ;
- des représentants de l'Assemblée de la Polynésie française et du CESEC ;
- des représentants des communes, des communautés de communes et du contrat de ville ;
- le représentant de l'*Agence Française de Développement* (AFD) ;
- des représentants des associations de jeunesse et d'éducation populaire ;
- des représentants des associations familiales à caractère social ;
- et des représentants des mouvements de jeunesse, des confessions religieuses et de la société civile.

Ouvert, il convie les représentants d'autres ministères, des services administratifs de la Polynésie française, des services administratifs de l'État en Polynésie française, des établissements et organismes publics, para-publics et privés, du monde académique et de la recherche, des associations et de la société civile, en lien avec les politiques de la Jeunesse, à assister voire participer aux séances.

Réuni au moins deux fois par an, ce comité devra examiner l'avancement global du déploiement du plan d'action, valider le plan de déploiement du plan d'action en début d'année, examiner l'évolution des indicateurs du *Schéma directeur* et établir puis réviser éventuellement les objectifs annuels, examiner l'évolution de tout autre indicateur pertinent, examiner et valider les productions de l'*Observatoire de la Jeunesse*. Il peut faire appel à des experts et intervenants complémentaires sur des problématiques spécifiques.

Il aura également pour objectif de commanditer et de conduire l'évaluation à mi-parcours du *Schéma directeur* ainsi que l'élaboration du second plan d'action pour la période 2030-2035.

Chaque compte-rendu des séances du *CoPil* sera présenté en *Conseil des ministres* et partagé avec la commission en charge de la jeunesse au sein de l'*Assemblée de la Polynésie française*.

Un **Observatoire** de la Jeunesse « **ODJ** »

L'*Observatoire de la Jeunesse*, coordonné par le service administratif en charge de la Jeunesse, réunira l'ensemble des services administratifs et établissements publics, du Pays et de l'État, liés aux politiques jeunesse mises en œuvre en Polynésie française, et les cadres techniques des principales AJEP.

Il peut accueillir, selon les besoins identifiés, tout autre organisme public ou privé ainsi que toute organisation de la société civile et du monde académique. Il se réunira autant que nécessaire à la réalisation de ses objectifs, selon la fréquence que ses coordinateurs jugeront la plus adaptée.

Ses objectifs sont :

- d'établir une identification des sources et une méthode de collecte et d'analyse des données sectorielles pertinentes concernant la jeunesse ;
- de proposer des objectifs SMART pour les indicateurs principaux du *Schéma directeur* et de les soumettre pour validation au *Comité de pilotage de la Jeunesse* ;
- de procéder à un étalonnage régional et national chaque fois que possible sur les données recueillies ;
- de mettre à jour chaque année une étude de contexte ou tout autre document transversal regroupant les données pertinentes sur la jeunesse polynésienne, et de les soumettre pour validation au *Comité de pilotage de la Jeunesse*.

Il peut produire, selon la volonté et la disponibilité de ses membres, toute étude ou documentation jugée utile à une meilleure perception collective des réalités, enjeux et problématiques qui concernent la jeunesse polynésienne.

Un **Conseil Polynésien** de la Jeunesse « **CPJ** »

Il appartiendra au *Gouvernement de la Polynésie française* en concertation avec l'*Union Polynésienne pour la Jeunesse* de valider le cadre de la constitution d'un ***Conseil des jeunes polynésiens*** ou ***Conseil Polynésien de la Jeunesse*** (CPJ).

La conception et la composition de ce conseil devront répondre aux impératifs de neutralité, d'indépendance et de transparence, de représentativités territoriale et sociales, et disposer des moyens de fonctionnement adaptés.

Le CPJ sera composé de 20 représentants de 15 à 30 ans, appelés à se prononcer de manière consultative sur l'ensemble des textes et dispositifs de la politique publique de la Jeunesse de la Polynésie française.

Il pourra également se saisir et se prononcer sur les thématiques qu'il juge pertinentes.

Ses avis seront transmis au Ministre en charge de la Jeunesse pour présentation au conseil des ministres, ainsi qu'à l'*Assemblée de la Polynésie française*, au CESEC, et au *Comité de pilotage de la Jeunesse*.

LES OUTILS D'ÉVALUATION

L'accès aux informations autour de la jeunesse, des moyens et des dispositifs, de la mise en œuvre des politiques publiques, doivent être améliorés et rationalisés.

Outre l'édition annuelle d'une étude de contexte mise à jour sur les principaux aspects qui caractérisent la jeunesse, il est souhaité que le *Comité de pilotage* puisse examiner et valider deux types de supports :

Une **revue annuelle** du déploiement du plan d'action

En 2025, il sera proposé, suite aux **validations institutionnelles** du *Schéma directeur de la Jeunesse*, une première édition distinguant et présentant

- chaque **fiche action** et **objectif opérationnel**, leur priorisation et délais de mise en œuvre (constituant *un plan prévisionnel de déploiement* pour l'année en cours), une estimation budgétaire, une identification des entités en charge de la coordination ainsi que les parties prenantes.

Les éditions suivantes intégreront un état d'avancement pour chaque action initiée, ainsi que des remarques sur leur évolution éventuelle.

Une **application mobile** d'information de la Jeunesse

En lien avec l'ensemble des membres du *Comité de pilotage* de la politique Jeunesse, il sera mis en place une application mobile (support privilégié des jeunes) pour centraliser l'ensemble des informations relatives aux dispositifs et opportunités qui leur sont proposés.

Par ailleurs, une évaluation à mi-parcours et une évaluation finale du déploiement du schéma directeur sont recommandées.

Dans l'intervalle, les instances doivent pouvoir disposer d'indicateurs pour suivre l'évolution sanitaire et sociale globale des jeunes, en complément des indicateurs éducatifs et d'emploi déjà disponibles.

Les **indicateurs d'évaluation et de suivi** de la situation sanitaire et sociale de la Jeunesse

L'exploitation des données, parcellaires, non régulières ni harmonisées, ne bénéficie pas à ce jour de modes de collectes et d'analyse transversale harmonisés. Un effort en ce sens est nécessaire.
Afin de pouvoir évaluer la situation sanitaire et sociale de la jeunesse, la commission de cadrage recommande un suivi prioritaire sur les aspects suivants :

1. L'évolution des **pratiques addictives**, en particulier des **drogues**

Les usages de l'alcool, du cannabis et de la méthamphétamine par la jeunesse doivent être mieux connus et surveillés. Outre les classes d'âge concernées, il convient également de pouvoir identifier les situations par territoires (communes, îles ou archipels).

2. L'évolution du **surpoids** et de l'**obésité** dès le plus jeune âge

Parvenir à définir les tranches d'âges les plus vulnérables à la prise de poids, ainsi que les territoires et conditions sociales sur lesquels concentrer les actions préventives.
Suivre l'évolution des taux de surpoids et d'obésité des jeunes de 3 à 24 ans, par tranche d'âge et par archipel.

Il appartient aux instances de gouvernance du Schéma directeur de parvenir à mettre en place des indicateurs d'évaluation et de suivi de la politique publique de la jeunesse, spécifiques, mesurables, atteignables, réalistes et définis dans le temps, en sécurisant les équipes et moyens nécessaires à partir de 2025 et au moins jusqu'en 2030.

3. L'évolution de **l'inactivité** des jeunes adultes

Pour lutter contre l'oisiveté des jeunes et accroître leur sociabilisation, identifier et assurer le suivi annuel des activités des 15-24 ans (sports, loisirs culturels, actions citoyennes, pratiques communautaires...), en fonction des lieux de résidence et des origines sociales, hors temps scolaires et hors temps de travail professionnel.

4. L'évolution du **suicide** chez les adolescents et les jeunes adultes

Suivre les évolutions des hospitalisations pour tentative de suicide et des décès par suicide chaque année pour 3 tranches d'âges : 10-14 ans, 15-19 ans et 20-24 ans, afin d'ajuster les politiques de prévention des conduites suicidaires.

Lors des travaux préparatoires et de consultation, **211 préconisations d'actions** ont été recueillies sans restreindre les thématiques ou les types de propositions.

La *commission de cadrage* a déterminé le périmètre du plan d'action, puis elle a **examiné, sélectionné et ordonnancé** l'ensemble des préconisations. Selon ces travaux, **les actions retenues sont ciblées vers les jeunes de 7 à 24 ans**, mais peuvent parfois concerner les plus jeunes ou les jeunes adultes jusqu'à 30 ans.

Le plan d'action sur 5 ans peut inclure *tous types d'actions liées à la jeunesse*, dans une perspective inter ministérielle, en collaboration avec les communes, particulièrement celles des archipels éloignés, les intercommunalités et le *contrat de ville*, ainsi que les associations de jeunesse et familiales.

Au terme du processus de sélection, **33 objectifs opérationnels et 20 actions directes** (identifiés avec des pictogrammes) ont été retenus par la *commission de cadrage*, répartis selon **5 objectifs spécifiques**, qui constituent les axes de ce plan d'action à mettre en œuvre sur 5 ans.

La priorisation, la budgétisation, l'évaluation des actions seront réalisées dans le cadre du déploiement coordonné par les instances de gouvernance du schéma directeur.

Plan d'actions 2030

FOREVER YOUNG 2035

U'I 'ĀPĪ, 'A HI'O ĀTEA !

1 Agir pour le **bien-être physique et mental** de tous les jeunes

Addictions

O Faire de la lutte contre l'ICE un objectif phare

L'Ice est déjà présent dans la plupart des îles, pas forcément au travers de réseaux, mais de consommateurs. Il faut prévenir et endiguer cette propagation en mobilisant des équipes et moyens spécifiques.

O Organiser davantage de prévention et d'éducation sur les dangers et dérives liés aux usages numériques et à internet

S'ils ouvrent une fenêtre sur le monde, les réseaux sociaux et internet en général sont aussi des vecteurs de pertes de valeurs, pertes de repères, et peuvent induire des comportements préoccupants. Il faut mieux encadrer et former les jeunes générations aux usages numériques. Réaliser des enquêtes récurrentes sur leurs usages. Voire interdire les usages avant un certain âge.

O Développer l'hébergement post-cure pour les jeunes en situation d'addictions

La prise en charge individuelle liée aux situations d'addictions (ice, alcool, paka...) doit pouvoir être élargie, et les questions de l'hébergement post-cure, à l'extérieur du cadre antérieur, sont cruciaux pour éviter les récidives. Des structures associatives et des familles d'accueil thérapeutiques, doivent être encouragées et soutenues.

Alimentation

A Taxer fortement les produits à forte teneur en sucre

Le sucre est considéré comme l'un des responsables de la malnutrition, notamment dans les îles, il faut surtaxer les produits qui vont provoquer des maladies lourdes.

O Intensifier et développer davantage les programmes « écoles en santé » et « communes en santé »

Afin de favoriser la sensibilisation à une alimentation saine et équilibrée, les programmes *« école en santé »* et *« commune en santé »*, salués par tous, peuvent être renforcés. Élargir la labellisation des *« Écoles en Santé »*, *« Communes »*, *« CJA »*, et pourquoi pas *« Ile en Santé »*.

A Organiser un suivi systématique de tous les mineurs en surpoids de 7 à 18 ans

Organiser une mission de suivi et d'accompagnement de tous les jeunes identifiés en surpoids, via les établissements scolaires et les associations, pour lutter contre la malnutrition et l'obésité.

A Remettre en place un système de prise en charge des consultations des jeunes par les diététiciens

La prise en charge du suivi par des diététiciens pour les jeunes en surpoids et obésité est crucial. Il faut permettre et faciliter les consultations et la mise en place de programmes de lutte contre les pathologies qui en découlent (diabète, cardiopathie...).

O **Objectif opérationnel**, à décliner en actions interministérielles
A **Action directe**, à mettre en œuvre en coordination avec les acteurs concernés

Promotion de la santé

O Pour les jeunes des îles, établir un programme spécifique de sensibilisation et de prévention avant leur départ sur Tahiti

Le changement d'environnement, l'absence d'encadrement familial ou communautaire, la perte de repères liés à l'éloignement et au déracinement sont autant de facteurs de vulnérabilité face aux comportements à risque (notamment les addictions). Il faut agir auprès de ces élèves avant leur départ et leur proposer des dispositifs de prévention, puis de soutien et d'écoute sur Tahiti.

O Renforcer la sensibilisation sur la sexualité et le planning familial

Il y a encore trop de grossesses précoces. Il n'y a pas assez d'actions de prévention, de sensibilisation à la vie de futurs parents. On constate aussi des carences également dans les familles pour accompagner ces jeunes parents.

Santé mentale

O Augmenter les capacités publiques de suivi et prise en charge de la santé mentale des jeunes

Les dispositifs actuels sont insuffisants et inefficients, notamment dans les îles. Il faut revoir les moyens et ressources humaines mobilisées par rapport aux problématiques de santé mentale de la jeunesse (à minima des psychologues itinérants).

A Renforcer les tournées dans les îles de l'équipe de santé mentale & pédopsychiatrie

Outre la vingtaine de déplacements actuels par an (Australes, Nuku-Hiva, Hao et Rangiroa...) à accentuer, il serait aussi souhaitable de coordonner les missions avec les besoins du RSMA et des autres établissements et organismes regroupant la jeunesse.

A Mettre en place un réseau d'écoute et d'action autour du harcèlement

Utiliser les réseaux sociaux (*Messenger, Whatsapp, Instagram*...) et téléphoniques pour mettre en place des dispositifs d'écoute des jeunes face au harcèlement, les orienter, les conseiller et les rassurer.

2 Vaincre l'injustice sociale, les déséquilibres territoriaux et la reconduction générationnelle de la précarité

Logement

O Faciliter le logement des élèves des îles durant leur scolarité sur Tahiti

Simplifier les demandes administratives, mieux orienter parmi les différentes possibilités, et accompagner les familles pour le logement des jeunes des îles sur Tahiti (lycée et études supérieures).

O Favoriser l'accession à la propriété des jeunes, via la création de partenariats publics-privés dans les promotions immobilières

Concevoir des dispositifs spécifiques d'aides à l'accès à la propriété des moins de 30 ans, renforcer leur capacité d'investissement, et impliquer les promoteurs immobiliers dans le cadre de partenariats publics-privés.

O Envisager la création de foyers des jeunes travailleurs supplémentaires

Pour soutenir les jeunes adultes qui entrent dans le monde du travail, il manque de foyers des jeunes travailleurs dans les zones urbaines, permettant l'accès à des logements et repas à coûts modérés. Il faut également envisager de renforcer le dispositif AISPF (par une aide spécifique aux jeunes travailleurs) et l'étendre aux îles comme Bora Bora et Raiatea.

Protection de la jeunesse

A Soutenir et augmenter les effectifs de la DSFE en charge du suivi et de la protection de la jeunesse

La DSFE n'est pas suffisamment attractive et manque d'agents pour un suivi et un accompagnement efficace des familles en difficultés et des jeunes en situation de précarité sociale, notamment dans les archipels. Il faut leur donner les moyens d'inverser les tendances actuelles qui minent la jeunesse.

O Renforcer sensiblement les moyens ainsi que la transversalité de l'action publique dédiés à la protection de l'enfance

Il est constaté une augmentation des informations préoccupantes et des signalements. Entre les différentes instances, services et organismes concernés par la protection de l'enfance, outre le manque de moyens récurrents, la formation des personnels, et l'échange entre les agents doivent être encouragés, en prenant soin d'établir les meilleures synergies possibles entre protection de l'enfance et prévention de la délinquance juvénile, dans le cadre de la convention spécifique Etat-Pays.

O Développer les formations locales pour le secteur sanitaire et social

La Polynésie manque de travailleurs sociaux (famille, enfance), et de professionnels de la protection de l'enfance (assistantes sociales, éducateurs spécialisés, psychologues...). Il convient de former davantage pour ces métiers et d'ouvrir des postes supplémentaires.

O **Objectif opérationnel**, à décliner en actions interministérielles
A **Action directe**, à mettre en œuvre en coordination avec les acteurs concernés

Protection de la jeunesse

O Créer plus d'antennes du Fare Tama Hau dans les archipels

Outre une montée en puissance du *Fare Tama Hau* sur les îles du Vent, il est souhaité la création d'antennes, avec les moyens et personnels dédiés, dans les îles éloignées.

A Déployer des camps familiaux pour accompagner les parents volontaires et leurs enfants à travailler ensemble sur la parentalité

Les camps de jeunes ont fait leurs preuves pour accompagner les jeunes dans leur épanouissement, pour autant il faut davantage accompagner les familles, et notamment les parents, pour que le travail réalisé puisse se poursuivre au-delà du camp. Des programmes pilotes ont été initiés sur lesquels s'appuyer pour déployer un programme ambitieux.

Transports & mobilités

O Proposer des solutions de transports inter-îles spécifiques pour les jeunes

Le coût du transport inter-îles et inter-archipels constitue un frein à l'éveil, à l'équilibre et l'épanouissement des enfants et des adolescents. Il faut créer des titres spécifiques de transports à tarif préférentiel pour les jeunes.

A Étendre le réseau Utilbus de désenclavement à vocation sociale aux jeunes

Soit en élargissant le réseau actuel soit en s'en inspirant, constituer un réseau de transport en commun dédié aux jeunes (gratuit pour l'usager et financé par des annonceurs solidaires), déjà dans la zone urbaine. Un accès à la gratuité des transports peut être garanti aux jeunes adultes en recherche d'emploi et formation professionnelle.

A Développer et promouvoir l'aide au permis pour les jeunes adultes, notamment des îles éloignées

Pour les îles concernées, si *le certificat de conduite* est utile, il faut offrir la possibilité aux jeunes résidents de pouvoir passer leur permis de conduire complet en accédant aux aides existantes, et d'une manière générale soutenir les jeunes adultes en situation de précarité à passer le permis de conduire.

3 Assurer un **parcours éducatif** adapté à chaque jeune

Infrastructures, Internats

A Recenser et rénover les infrastructures scolaires vieillissantes ou en mauvais état

L'amélioration des bâtis scolaires, notamment des dortoirs et des internats, est essentielle pour accueillir les élèves dans des conditions optimales.
Un audit des niveaux d'équipements et de confort des internats permettrait d'évaluer les besoins et de définir une programmation globale (climatisation, sommiers, sanitaires…).

O Développer la formation des encadrants en internat

Il est nécessaire de mettre en place un contrôle plus précis relatif à l'encadrement et aux pratiques des activités au sein des WEI et des PLEI.
Il faut améliorer les conditions de prise en charge éducatives des internes des archipels éloignés au cœur des dispositifs WEI-PLEI, et renforcer la montée en compétences des cadres, ainsi que la liaison parents et cadres des internats, pour une transparence plus effectives. Enfin il est proposé de revoir les moyens nécessaires aux AJEP pour rendre pertinent le recrutement de cadres d'animations dans les îles.

Décentralisation

O Développer une véritable politique de décentralisation des formations

Qu'il s'agisse du cursus général, des formations à la culture, ou liées à l'orientation et l'insertion professionnelles, l'objectif doit viser à favoriser d'abord l'enseignement de nos jeunes au sein de leurs îles d'origine. La politique de centralisation des enseignements a généré beaucoup trop de situations d'échecs ou de ruptures des liens familiaux et communautaires. Dans cet esprit notamment deux actions sont préconisées :

A Favoriser des orientations scolaires et professionnelles davantage en adéquation avec les îles d'origine

A Développer les cours en ligne pour les jeunes des îles de tous niveaux

O Proposer des formations en lien avec les emplois locaux

Trop de formations proposées n'ont pas été construites et conçues en fonction de la réalité des îles, mais en fonction de titres et diplômes non adaptés. Il faut revoir la carte de formation pour les jeunes adultes dans les îles, et donc mieux connaitre le profil des demandeurs d'emploi de chaque île et leurs potentiels. Faire un recensement des besoins en formation des jeunes dans les îles éloignées en fonction de l'employabilité et les adapter au contexte de l'île.

A En lien avec les communes, développer le réseau des MFR dans les îles

Les *Maisons familiales et rurales* sont un dispositif adapté qui doit être déployé dans davantage d'îles.

O **Objectif opérationnel**, à décliner en actions interministérielles
A **Action directe**, à mettre en œuvre en coordination avec les acteurs concernés

Transmissions

A Proposer des stages d'accompagnement à la parentalité

En lien avec les communes et les établissements publics et privés, organiser des stages de parentalité pour apprendre le rôle, les bonnes pratiques et l'implication des parents dans l'éducation de l'enfant, en valorisant leurs actions.

O Développer le mentorat auprès des jeunes en perte de repères

Déployer des éducateurs spécialisés (ou accompagnants formés et conventionnés) qui puissent agir comme des mentors auprès des jeunes les plus difficiles et en perte de repères, notamment dans le cadre du rattrapage scolaire et pour lutter contre le décrochage.
En parallèle, il peut-être envisagé la constitution d'un corps de jeunes mentors de 16 à 24 ans pour encadrer et accompagner les plus jeunes (7 à 15 ans), que ce soit dans leurs activités et leurs études.
Par ailleurs, des ateliers de formation et de développement peuvent être organisés à l'intention des jeunes âgés de 16 à 20 ans pour leur permettre de devenir des mentors. Cela permet à un plus grand nombre de jeunes de la communauté de saisir des opportunités de leadership.

Soutien financier

O Créer les conditions pour financer les études supérieures des jeunes qui n'en ont pas les moyens

Par des bourses spécifiques ou via des fondations spécialisées, il faut pouvoir mieux accompagner financièrement les jeunes méritants, issus de milieux sociaux vulnérables et défavorisés, qui souhaitent et qui sont en capacité de poursuivre des études supérieures, lorsque leur famille n'en a pas les moyens.

4 Accroître **l'autonomie et l'insertion** professionnelle des jeunes adultes

Entrepreunariat

O Repenser les aides financières et l'accompagnement des jeunes micro-entreprises

Pour les jeunes qui se lancent en créant leur entreprise, il faut croiser les retours d'expériences et revoir avec tous les partenaires (CCISM, CAPL, ADIE, Sofidep...) puis accentuer les dispositifs d'aides financières au lancement (24 à 36 mois) et les accompagnements techniques pour contribuer à leur réussite, en prenant bien en compte la multi-activités dans les îles (patentes uniques mais activités diverses).

O Développer les formations et accompagnements à la création d'entreprise dans les îles

Face aux parcours administratifs, aux obligations comptables, et à l'exigence de titres et diplômes, délivrés souvent uniquement sur Tahiti, la création d'entreprises dans les îles est trop complexe et décourageante pour beaucoup de jeunes. Il faut inverser ce constat.

Administration

A Accentuer les simplifications administratives en faveur des jeunes adultes

La multiplication des démarches et contraintes administratives sont souvent décourageantes pour les jeunes. Au-delà de la digitalisation, il faut véritablement simplifier les parcours administratifs des jeunes (salariés, demandeurs d'emploi, patentés...) et s'appuyer sur l'expérience des usagers pour rendre les services publics plus proches, accessibles et efficaces

Insertion

O Rassembler les acteurs de l'insertion professionnelle autour des dispositifs d'insertion et d'emploi des jeunes adultes

Il est constaté que les jeunes polynésiens qui arrivent sur le marché du travail disposent souvent moins des compétences requises que des jeunes venant d'ailleurs. Il faut repenser, avec l'ensemble des acteurs concernés, les parcours et les dispositifs permettant d'accroître leur employabilité et la réussite de leur insertion dans le monde du travail.

O Renforcer les accompagnements à la recherche d'emploi et l'insertion, et accroître la formation des intervenants SEFI à l'accompagnement spécialisé des jeunes adultes

L'accompagnement et l'insertion des jeunes à la sortie de leurs cursus scolaires ou de formation est crucial pour qu'ils ne retombent pas dans la précarité. Il faut consacrer davantage de moyens et de personnels formés pour les jeunes de 16 à 24 ans. Soit avec des tuteurs, soit par le biais des services existants, les jeunes estiment souvent être trop passifs vis-à-vis du marché de l'emploi, ils ont souvent moins de réseaux, et ne savent pas démarcher pour trouver des emplois en fonction de leurs compétences. Il faut mettre en place un dispositif de suivi et d'insertion plus efficace, pas uniquement sur Tahiti, mais aussi dans les îles.

O **Objectif opérationnel**, à décliner en actions interministérielles
A **Action directe**, à mettre en œuvre en coordination avec les acteurs concernés

Insertion

A Mettre en place un dispositif « job d'été » pendant les vacances scolaires pour les jeunes de 16 à 24 ans

Pour les familles n'ayant pas les moyens de rapatrier leurs enfants à chaque vacances, un dispositif favorisant les petits emplois saisonniers pourrait permettre d'améliorer le quotidien des jeunes et de leurs familles, ce dispositif spécifique aux moins de 24 ans permettrait aussi d'acquérir de l'expérience professionnelle. Prévoir des aides au logement dans ce cadre.

A Remettre en place des camps chantiers à visée professionnelle

Inciter à la création de camps d'adolescents dédiés à la restauration du patrimoine, la protection de l'environnement, la construction ou la rénovation de quartier et d'habitats, la solidarité et l'aide sociale, qui participeront ensuite à leur insertion professionnelle.

A Faire évoluer le statut du volontaire

Le bénévolat ne permet pas le défraiement ou l'indemnité hors CPS. Dans les îles le recours systématique à un bénévolat pour des actions relevant des politiques publiques jeunesse doit évoluer. La formation de ces bénévoles doit aussi être attractive. Un « service civique » par et pour les jeunes basé sur le volontariat pourrait permettre davantage d'accompagnement et d'inclusion, et mieux préparer l'entrée dans la vie active, avec une possibilité de dimension régionale.

Secteurs prioritaires

O Orienter et proposer des formations pour les métiers de la mer pour les jeunes des îles

Les métiers de la mer présentent des débouchés pour la jeunesse des îles, notamment avec les goélettes qui desservent les archipels, navigation et transports, via les armements de pêche, les métiers liés à l'aquaculture, la réparation navale, ou l'environnement marin.

O Promouvoir les métiers du secteur primaire et de l'agri-tourisme

Face à la désaffection des jeunes pour les formations du secteur primaire (MFR, lycée agricole, métiers de la mer...), il convient d'organiser des campagnes de communication et de sensibilisation des élèves dès la 4ème, pour valoriser ces débouchés, et ouvrir sur les possibilités offertes par l'agri-tourisme.

O Inclure des dispositifs de soutien à la jeunesse auprès des comités du tourisme

Afin de favoriser la création d'activités dans le domaine du tourisme, il faut sensibiliser et accompagner les comités du tourisme à intégrer des jeunes et soutenir les initiatives des jeunes dans le cadre de prestations touristiques rémunérées.

O Former les jeunes aux métiers du numérique

À condition que les infrastructures de connexion le permettent dans les îles, il faut former la jeunesse aux nouveaux métiers du numérique, qu'ils puissent aussi exercer à distance depuis leurs îles..

5 Encourager **l'engagement communautaire** et les initiatives citoyennes et culturelles **par et pour la jeunesse**

Engagements culturels

A Porter des projets généalogiques et des projets culturels de transmission intergénérationnelle

L'identité se perd parce que la transmission intergénérationnelle ne fonctionne pas suffisamment. Il faut créer des cadres et des occasions multiples, quotidiennes, pour favoriser ces transmissions notamment au sein des écoles, collèges et lycées.

O Favoriser les séjours immersifs en centres de vacances et de loisirs en reo

Les CVL constituent un cadre qui peut permettre une immersion positive pour se réapproprier et pratiquer les langues polynésiennes. Il faut programmer des séjours uniquement en reo..

A Favoriser les lieux de sociabilisation en dehors du sport

Les lieux d'expressions, de loisirs, festifs et ludiques, consacrés à la jeunesse sont inexistants dans les îles. La sociabilisation passe essentiellement par les établissements scolaires, les clubs sportifs et les organisations de manifestations culturelles. Il faut proposer et promouvoir d'autres solutions et des espaces dédiés (jeux, cinéma, culture, nature, photographie...).

Sports & loisirs

O Favoriser les synergies entre les projets associatifs et communaux pour accéder à des programmes d'aménagements

Pour permettre l'aménagement par le Pays d'infrastructures complémentaires (plateau multi-sports pour les quartiers ; zones de loisirs pour les tout-petits...), il est nécessaire d'encourager les synergies entre les associations de jeunesse et les communes des îles.

O Favoriser l'organisation d'événements et rencontres sportives intra et inter îles

Dans de nombreuses îles, les rencontres et événements sportifs sont bien trop rares, il faut parvenir à les multiplier. Ils constituent un objectif pour beaucoup de jeunes et permettent de les impliquer davantage dans leur pratique sportive.

O Développer plus d'équipements et d'infrastructures pour les sports et les loisirs

Améliorer le quotidien c'est aussi proposer davantage d'activités, dans la plupart des îles le manque d'occupations conduit à des comportements décourageants pour le jeune lui-même et son entourage.

O **Objectif opérationnel**, à décliner en actions interministérielles
A **Action directe**, à mettre en œuvre en coordination avec les acteurs concernés

Vie associative

A Constituer un guichet unique des associations jeunesse pour tous les types de demandes de subventions

Pour les résidents des îles, il est trop compliqué d'aller d'un service à un autre. Il faudrait un agent administratif unique en capacité de faire le lien avec les autres services et devenir l'interlocuteur unique des demandeurs des îles, et mieux communiquer sur les circuits et opportunités de subvention. Ce point de contact est aussi utile pour les agents des communes en charge de l'accompagnement des associations de jeunesse.

A Établir des conventions d'objectifs et financements pluriannuels aux principales associations de jeunesse et d'éducation populaire (AJEP)

Prévoir réglementairement la possibilité d'octroyer des subventions pluriannuelles aux associations, avec la définition d'objectifs conventionnels en lien avec ceux du *Schéma directeur de la jeunesse*.

Identités

O Favoriser la création d'un Festival de la Jeunesse du Pacifique

Comme il existe les *Jeux du Pacifique* pour le sport ou le *Festival des Arts du Pacifique* pour la culture, favoriser la création d'un *Festival Océanien* ou *Polynésien* (au sens régional) *de la jeunesse*, avec une organisation tous les 4 ans dans l'un des États et territoires insulaires du Pacifique. Une telle démarche doit permettre de renforcer l'identité régionale et la création de liens entre jeunes de la région.

O Créer un « Pass Jeune » polynésien

Pour faciliter les accès aux transports, au logement, à la culture, au sport, aux activités de loisirs, communautaires et citoyennes, créer un dispositif unique « *Pass Jeunes* » pour rassembler la jeunesse de la zone urbaine et de la zone rurale de Tahiti ainsi que de l'ensemble des îles, avec en filigrane un parcours citoyen, récompensant l'engagement sous toutes ses formes.

LES **ANNEXES**

Sommaire

- Annexe 1 : **Étude de contexte** (juin 2024) 37-67
- Annexe 2 : **Étalonnage** des données et politiques de la Jeunesse.....68-73
- Annexe 3 : **Bilan** et évaluation du médiateur.....74-79
- Annexe 4 : Le **cadre logique** du Schéma directeur de la jeunesse 2035 80

Étude de contexte
Juin 2024

La Jeunesse Polynésienne

Recueil synthétique des principales données disponibles concernant la jeunesse de la Polynésie française.

Ministère des Sports, de la Jeunesse
et de la Prévention contre la délinquance

Édito

Nahema Temarii,
Ministre des Sports, de la Jeunesse
et de la Prévention contre la délinquance

Notre jeunesse est le reflet de notre société.

Organiser *les politiques publiques, et coordonner les actions menées par différents services, différents établissements, et de très nombreux organismes et associations,* ***en faveur de la Jeunesse****, est une responsabilité à la fois passionnante et saisissante.*

Passionnante *d'abord, parce que notre jeunesse est une richesse, le principal atout de notre Pays. Elle est active, inventive, curieuse autant de notre culture ancestrale que des nouveautés et des tendances que le monde moderne nous propose, et parfois nous impose.*

Si elle peut grandir et s'épanouir dans des atolls et des îles éloignées autant que dans les quartiers de la zone urbaine de Tahiti, elle a aussi ce courage incroyable, au long de sa scolarité, de devoir parfois très tôt quitter sa famille pour se rendre dans d'autres îles, d'autres archipels, voire ailleurs dans le monde, pour continuer à étudier, apprendre, devenir autonome.

Saisissante *aussi, parce que les travers et difficultés de notre époque frappent d'abord notre jeunesse, et parfois durement. Les inégalités, les tentations néfastes et les mauvaises habitudes, tout comme les déséquilibres qui altèrent la santé physique et mentale, ou encore les carences quelquefois de nos services et structures publiques, notre jeunesse s'y confronte sans filtre, loin des insouciances qu'elle devrait nourrir le plus longtemps possible, en se renforçant, en grandissant, telles des plantes encore fragiles et précieuses pour nous tous.*

Ensemble, avec la jeunesse de Polynésie !

Protéger *la jeunesse devrait être notre mission à tous. Elle est d'ailleurs déjà le quotidien de beaucoup d'entre nous. Mais si l'on regarde les chiffres présentés dans cette étude de contexte, nous sommes forcés d'admettre que cette protection doit être améliorée et généralisée.*

C'est le sens de notre démarche. Nous avons voulu partager les données disponibles, pour que nous tous, jeunes et moins jeunes, ceux qui sont en charge des politiques publiques et ceux qui concrétisent les actions de terrains, dans toutes les îles, nous puissions parler et échanger sur les mêmes bases, dépasser les idées reçues, et regarder autant que possible la situation telle qu'elle est.

Concevoir *et réaliser un plan d'actions précis et efficace, pour les prochaines années, est nécessaire. C'est notre responsabilité de faire en sorte que la transversalité et la coordination, mais aussi la répartition dans tous nos archipels, et au final* ***les résultats obtenus****, soient à la hauteur des enjeux* ***pour et avec nos jeunes****.*

Il s'agit de la santé de notre société, nous devons conjuguer au présent notre avenir commun. Collectivement, nous devons ***mieux prendre soin*** *des plus jeunes. Et pour cela, nous devons faire émerger* ***une large mobilisation****, déterminée et efficace.*

Je suis certaine qu'avec nos énergies rassemblées, nous saurons mieux aider les nouvelles générations à révéler leurs multiples et magnifiques potentiels.

Sommaire

1. Préambule 4
2. Données thématiques 6
   a. *Démographie* 6
   b. *Social* 8
   c. *Scolarisation* 10
   d. *Santé* 12
   e. *Justice* 14
   f. *Citoyenneté & Identités* 16
   g. *Sports & loisirs* 18
   h. *Emploi* 20
3. Compléments 22
   a. *Forces, Faiblesses, Opportunités, Menaces* 22
   b. *Liste des entités jeunesse* 24
   c. *Cartographies thématiques* 26

12 services et établissements de l'État et de la Polynésie française ont contribué à ce document en donnant accès à leurs informations, en partageant leur expertise, et en proposant des éléments d'interprétation et de compréhension.

Ce document est aussi destiné à être amélioré au fur et à mesure, avec de nouvelles informations, des actualisations, et un regard à la fois critique et positif sur les dynamiques initiées ou mises en œuvre.

Préambule

La jeunesse, au sens large, couvre plusieurs décennies sur la vie de chacun, et se définit à la fois par une forme de dépendance matérielle, et par une période de croissance et d'apprentissages. En fonction des définitions locales, nationales et internationales, elle se compose de **6 phases de développement :**

les nourrissons (0-2 ans), **la petite enfance** (3-6 ans) & **l'enfance** (7-10 ans) ;
la pré-adolescence (11-13 ans) & **l'adolescence** (14-17 ans) ;
les jeunes adultes (18-24 ans).

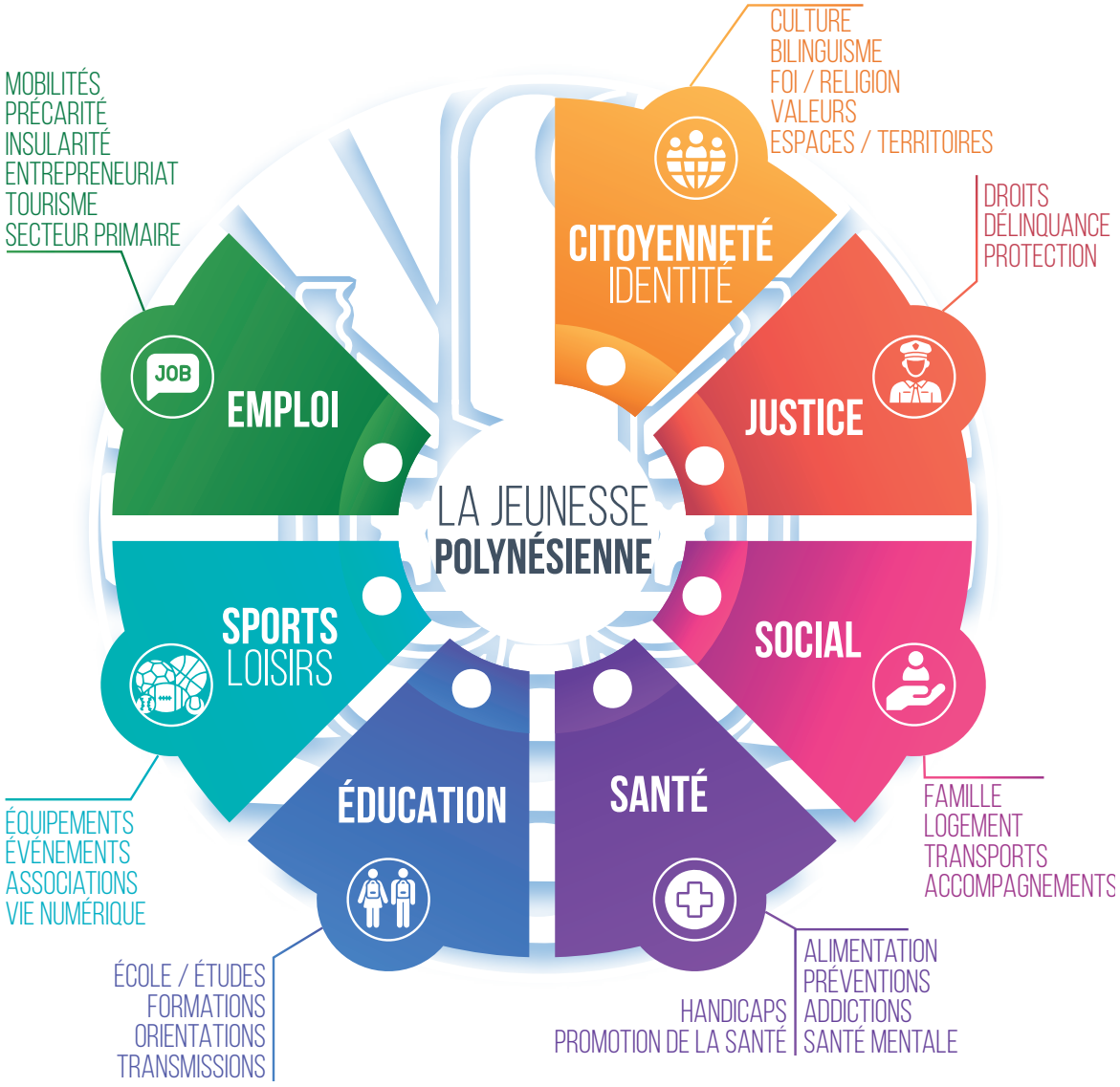

À chaque âge, à chaque période de développement, correspondent des enjeux, **des programmes publics**, en matière de santé, d'éducation, de politique sociale, de justice, voire d'emplois, auxquels sont liés des activités, compétences et métiers spécialisés.

Avant d'établir une stratégie collective pour les années à venir, en organisant pour cela une concertation méthodique, mobilisant une grande part des forces vives liées à « la jeunesse », et une consultation des îles et archipels, il a semblé utile de fournir **un « document de référence »** à l'ensemble des participants.

Ce document vise à rendre accessible, de manière compréhensible par tous, les données disponibles, les interventions publiques et les initiatives civiles actuelles en faveur de la jeunesse polynésienne.

Cette étude de contexte propose d'abord **les chiffres clés** et les constats généraux, afin de pouvoir débattre tous sur une même base de données et d'information. Qu'il s'agisse des classes d'âge ou de la répartition territoriale dans les différents archipels, ces chiffres vont nous aider à décrire la situation, en étant le plus clair possible, et en tentant de comprendre la situation et les évolutions de notre société. Certaines données manquent encore, et d'autres n'avaient pas été présentées de manière large, regroupées ou croisées.

PROTÉGER, ÉDUQUER, ÉPANOUIR,
ET CONTRIBUER À L'AUTONOMIE DE LA JEUNESSE

Ensuite, dans cette étude, nous proposons **des cartes** afin de visualiser la répartition des enjeux, de l'offre d'accompagnement et d'intervention. Cela nous sera utile, pour la suite, pour veiller si besoin à une meilleure répartition des moyens publics.

Enfin, la dernière partie s'attachera à décrire **les interventions publiques**, leurs orientations, lister des documents complémentaires qui peuvent nous en apprendre davantage, concernant les principales dynamiques actuelles et passées.

Sur cette base, ensemble, nous pouvons ainsi échanger, et proposer des préconisations d'actions les plus adaptées afin de faire évoluer nos prises en charge et nos accompagnements, pour mieux nous coordonner, et surtout pour mieux **protéger, éduquer, épanouir et contribuer à l'autonomie** des jeunes polynésiens, quels que soient leur âge, leurs lieux de naissance et de résidence au sein de nos archipels, et les conditions familiales dans lesquelles ils grandissent.

Les précédents travaux menés il y a 3 ans, avaient aboutis à faire émerger plusieurs tendances, en matière de gouvernance, sur les conditions d'accompagnement de la Jeunesse, sur l'éducation et sur l'animation. Désormais, c'est la ***Commission de cadrage***, transversale, représentative des différents intervenants auprès des jeunes, qui va fixer le cap pour les prochaines années, au regard des préconisations qui vont émerger de vos travaux collaboratifs et contributions.

Données thématiques
Démographie

Il y a et il y aura moins de jeunes en Polynésie française, mais ils représentent toujours plus d'un tiers (35%) de la population.

Ces dernières années, ce sont environ 3600 naissances/an constatées en Polynésie française (3 608 en 2022), contre 1650 décès en moyenne, toutes classes d'âge confondues.

Avec une diminution des naissances (-12% entre 2016 et 2021), année après année, il y a en proportion ***un peu moins de jeunes au sein de la population*** en Polynésie. Celle-ci augmente, moins vite qu'il y a 30 ans, parce que l'on vit en moyenne plus longtemps, que le nombre de décès demeure stable (hors crise sanitaire), et malgré un solde migratoire déficitaire depuis plus d'une décennie.

S'ils suivent la même répartition que le reste la population globale (environ 75% situés aux îles du Vent), en proportion les jeunes sont légèrement plus nombreux dans les autres îles (hors des îles du Vent).

Si le taux de fécondité est de 49 enfants pour 1 000 femmes de 15 à 49 ans, en 2000 il était de 79. **Celui des femmes de 20 à 24 ans a presque été divisé par 2 en deux décennies** passant de 145 enfants pour 1 000 femmes de 20 à 24 ans en 2000 à 79 en 2020.

Le constat est identique pour les femmes de 15 à 19 ans, passant de 50 en 2000 à 28 en 2020, soit 9% des maternités (contre 1,2% en France hexagonal). Un taux qui diminue régulièrement depuis 2002, établi à 7 % des naissances en vie en 2022.

25 ans et plus	Adultes
18-24 ans	Jeunes adultes
14-17 ans	Adolescents
7-13 ans	Enfants
3-6 ans	Petits enfants
0-2 ans	Nourrissons

Cette segmentation par tranche d'âge permet d'observer les évolutions de la jeunesse dans le temps avec des repères identiques et cohérents.

Répartition de la jeunesse par archipel

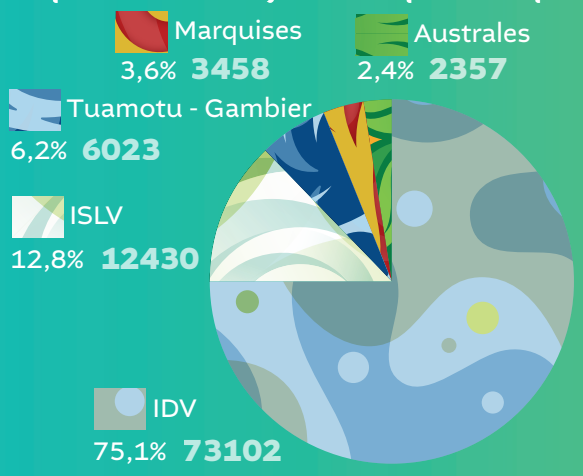

Répartition de la jeunesse par genre

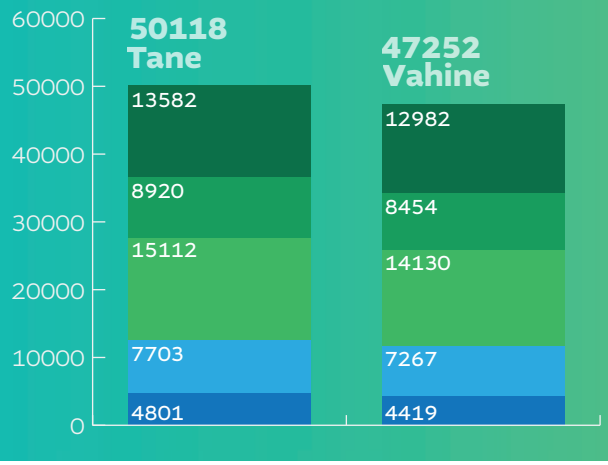

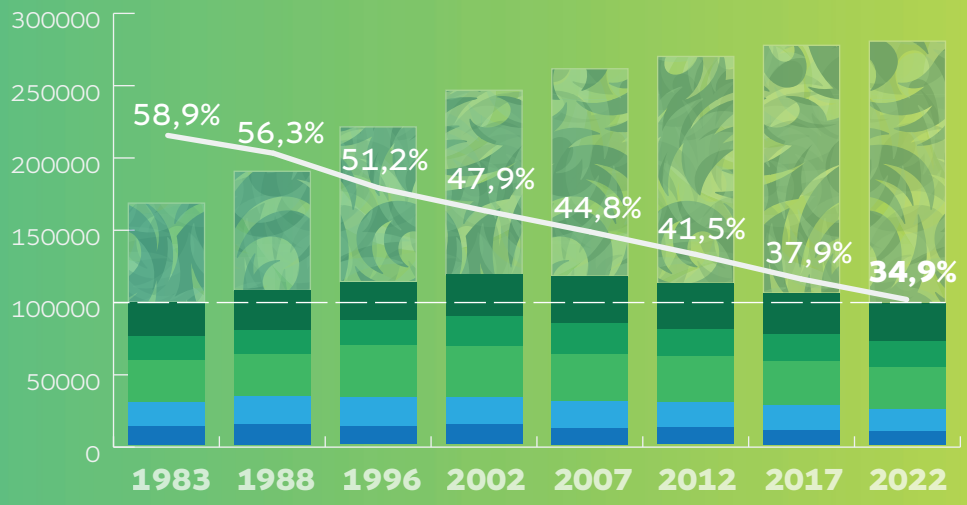

Évolution du poids démographique de la jeunesse au sein de la population Polynésienne

S'il y a autant de jeunes en 2022 qu'en 1983, leur poids au sein de la population a presque été divisé par deux.

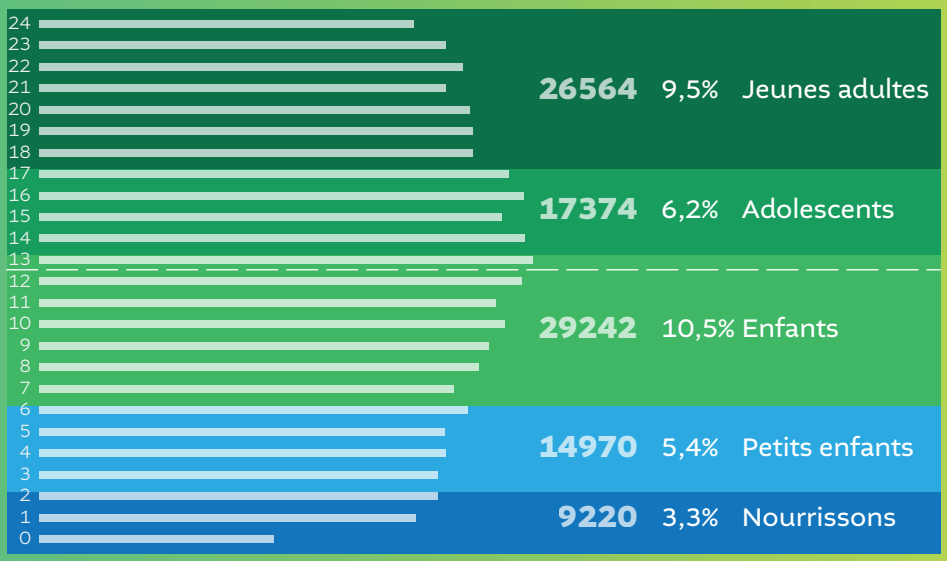

Répartition de la jeunesse par tranches d'âge

En 2022, 50% des jeunes sont âgés de moins de 13 ans, et 50% ont de 13 à 24 ans.
On peut aussi observer que les pré-adolescents et adolescents (de 11 à 17 ans) sont aussi nombreux que les jeunes adultes (de 18 à 24 ans).

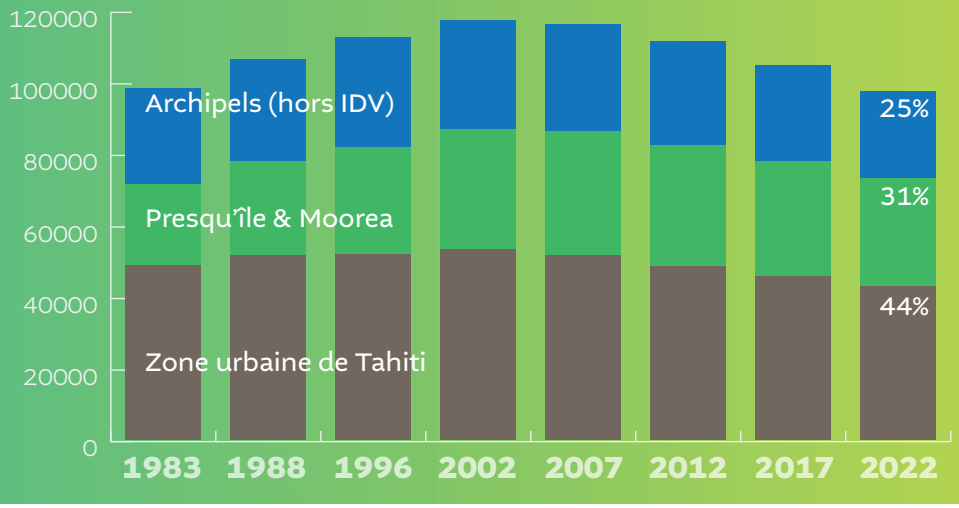

Évolution de l'environnement résidentiel de la jeunesse

En proportion comme en nombre de jeunes, les jeunes de la zone urbaine de Tahiti ont diminué en 40 ans.
En 2022, ils sont 44% à vivre « en ville », et 56% à grandir en zone rurale ou insulaire.

Sources : *Institut de la Statistique de Polynésie française* (ISPF).

Données thématiques
Social

Les difficultés et inégalités sociales de la société polynésienne impactent directement la jeunesse.

Le niveau de vie médian polynésien est inférieur de 45 % à celui de l'hexagone, alors même que le niveau des prix y est 39% plus élevé.

Moins de 20% de la population vit sans enfant, 1/3 vivent en couple avec un ou deux enfants. Un autre tiers des familles vivent avec plus de deux enfants au sein du même foyer, et près de 15% des logements abritent plusieurs cellules familiales (résidence en famille élargie, fratries et/ou plusieurs générations).

Un quart des Polynésiens vivent sous le « seuil de bas revenu » local (avec un niveau de vie médian de ces ménages pauvres autour de 36 000 XPF par individu au sein des familles aux îles du Vent et 24 000 XPF ailleurs). En général, les revenus des Polynésiens sont faibles et directement dépendants de l'activité économique (les prestations sociales constituent moins de 10 % de la ressource monétaire principale).

La pauvreté touche d'abord la population des îles, où l'emploi est plus rare, et les « chômeurs » (le *halo du chômage* est 2 fois plus élevé qu'en France hexagonale). Les salariés, notamment du secteur public, constituent la plus grande part des ménages non pauvres.

Les dépenses de la PSG augmentent 2 fois plus vite que le PIB et 8 fois plus que la population. Vieillissement, précarité, malnutrition… fragilisent les populations de manière croissante.

Aux îles du Vent, où se concentre la majeure partie de la jeunesse, comme de la population globale (environ 75%), les 10 % les plus riches gagnent en moyenne 9 fois plus que les 10 % les plus pauvres.

Ces inégalités se retrouvent dans les classes d'âge de la jeunesse polynésienne. ***Près de 42% des élèves du 2nd degré appartiennent aux catégories socio-professionnelles défavorisées***, avec 49,2% d'élèves boursiers, qui est un taux particulièrement élevé (contre 29% dans le 2nd degré public au niveau hexagonal).

Cette situation affecte directement les plus jeunes qui subissent les situations sociales de leurs parents et familles, et rencontrent des difficultés à pouvoir s'extraire par la suite des groupes sociaux dont ils sont issus. La reconduction de ces inégalités, parmi les plus fortes de la République, d'une génération à l'autre, semble s'accentuer.

Par ailleurs, le manque de familles d'accueil, de formations des encadrants, de points de rencontres, de suivi du jeune adulte, de cadre règlementaire du *fa'a'amu*, sont les points saillants identifiés par les autorités en charge de l'action sociale.

Les menaces directes relevant des services d'aides sociales à l'enfance (les maltraitances physiques, psychologiques, sexuelles, et les négligences lourdes) concernent plus d'un tiers des jeunes, selon les travaux et les estimations, et les moyens (comme les indicateurs et suivis statistiques nécessaires) manquent pour caractériser et traiter l'ampleur de la problématique, à la fois sociale et sociétale.

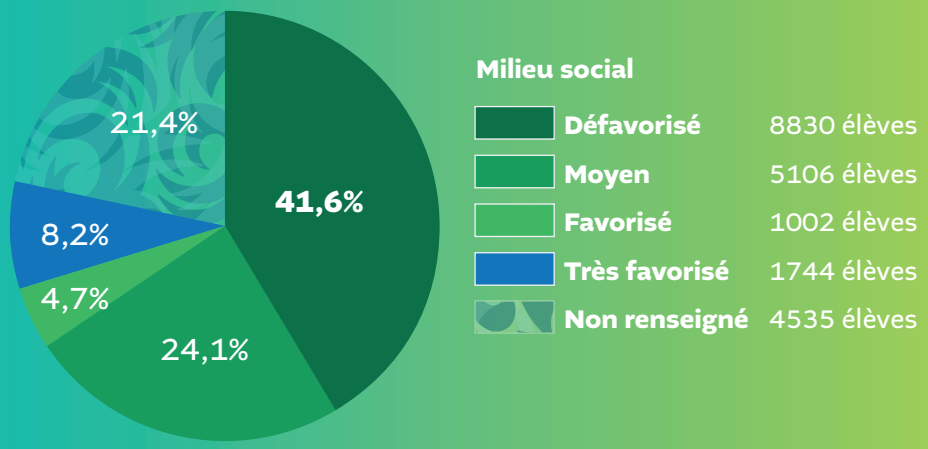

Origine sociale des élèves du 2nd degré dans les établissements publics

La part des élèves boursiers du second degré dans l'enseignement public était de 56,3% à la rentrée 2022, contre 29,8% dans l'enseignement privé.

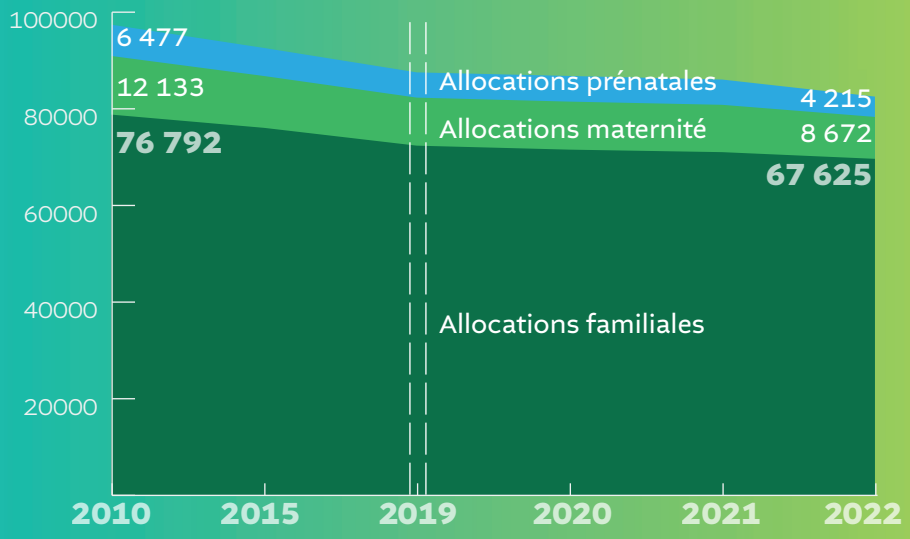

Évolution des prestations familiales versées par la CPS

Le nombre de bénéficiaires des prestations familiales décroit depuis 15 ans, suivant la baisse du taux de natalité. Ces prestations ont été revalorisées depuis la crise Covid, et sont calculées en fonction du quotient familial.

Les travaux universitaires sur les violences intrafamiliales et/ou sexuelles sur mineurs alertent sur une aggravation, « *avec des conséquences négatives sur le parcours scolaire et l'intégration sur le marché du travail, qui constituent à leur tour des facteurs de vulnérabilité supplémentaire face aux violences* ». 2300 mineurs font l'objet d'une mesure de protection.

Ces constats alarmants ne concernent bien entendu pas la totalité de la jeunesse, dont une grande partie (60 à 65%) grandit dans un cadre équilibré, permettant un épanouissement et une protection efficace. Outre la comparaison avec les données nationales, malgré des indicateurs insuffisants et défaillants, les tendances et les évolutions des courbes sont en revanche préoccupantes.

Sources : *Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements* (DGEE), *Institut d'Émission Outre-Mer* (IEOM), *Institut de la Statistique de Polynésie française* (ISPF), *Caisse de Prévoyance Sociale* (CPS), *Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse* (DPJJ).

Données thématiques
Scolarisation

Lié à la démographie, le nombre de personnes scolarisées diminue chaque année depuis 2012. Des classes ferment, notamment dans le primaire.

Les effectifs des élèves des petites classes (maternelle et élémentaire), qui constituent plus de la moitié des élèves polynésiens (54%), sont en baisse. Ils sont encore stables au niveau collège (26%), ainsi qu'au niveau du lycée (17%) qui affiche **une parité, spécifique à la Polynésie, entre les cursus généraux et les cursus professionnels.** L'ensemble des effectifs connaissent également une légère décrue sur les filières post-bac locales (3%) et pour les 3000 étudiants de l'*Université de la Polynésie française* (un tiers des néo-bacheliers — 40% pour les filles, 30% pour les garçons — poursuivent des études dans l'enseignement supérieur, soit deux fois moins qu'au niveau national).

Pour les enfants âgés entre 11 et 16 ans, l'absence de collège dans leurs îles pousse plus de 20% collégiens à se déplacer afin de poursuivre leur scolarité. Aux Tuamotu-Gambier et aux Australes, près de la moitié des collégiens ont vécu, à une étape de leur vie (petite enfance, entrée à l'école primaire ou au collège) en dehors de l'archipel où ils sont scolarisés.

La place de l'internat, qui concerne 11,5% des élèves dans l'enseignement public (6% en collège public et 13% en LEGT), est centrale pour appréhender les conditions de vie des collégiens et en particulier de ceux dont la scolarité nécessite une mobilité.

Pour les jeunes venus des îles, les dispositifs des 15 *Programmes de Loisirs Educatifs en Internat* (PLEI) et des 21 *Week-Ends en Internat* (WEI) sont plébiscités. Le taux de fréquentation dépasse les 94% des jeunes concernés.

Dans les îles de la Société où 86% des élèves déclarent vivre en famille, beaucoup de ces familles ont elles-mêmes migré depuis les îles périphériques pour des questions d'emploi, de santé ou pour accompagner la scolarité des plus jeunes.

La *Mission pour la Persévérance Scolaire* (MPS, ex-MLDS) accueille toujours environ une centaine de jeunes qui sont ainsi ramenés chaque année dans une formation depuis 8 ans.

Par ailleurs, il est toujours constaté un taux d'illettrisme très important. Les résultats des jeunes polynésiens de 17 ans appelés aux évaluations de lecture aux *Journées d'appel de préparation à la défense* (JAPD) sont préoccupants : les difficultés de lecture du français sont 4 fois plus fréquentes qu'au niveau national. ***Près de 40% ont des difficultés de lecture, et plus de 25% sont en situation d'illettrisme***.

Une grande partie des jeunes déclarent parler une langue polynésienne dans leur foyer, et malgré les progrès d'inclusion et d'immersion au cours de la scolarisation, la barrière linguistique apparaît comme un frein majeur à l'accès au diplôme et une partie du très fort taux de jeunes ni en emploi, ni en études, ni en formation qui concerne, là encore, 40 % des 15-29 ans.

Les jeunes issus de milieux sociaux défavorisés ne représentent que 20% des bacheliers. 35% des jeunes au total n'accèdent pas au niveau du baccalauréat.

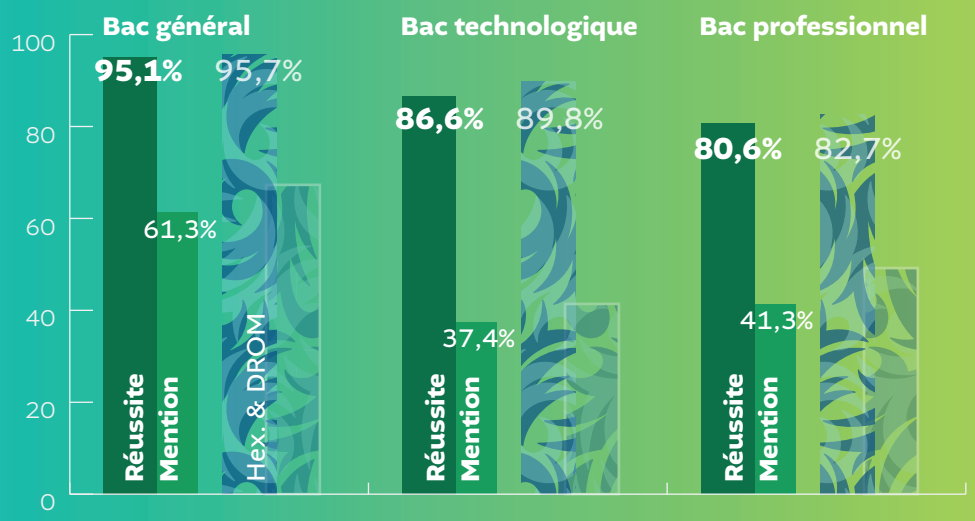

Réussite aux différents baccalauréats

Sur les 10 100 élèves qui se sont présentés à un examen (toutes filières confondues) en juin 2023, 80,5% ont obtenu leur diplôme, en léger recul sur les 3 dernières années. Les taux de réussite sont inférieurs à la moyenne nationale.

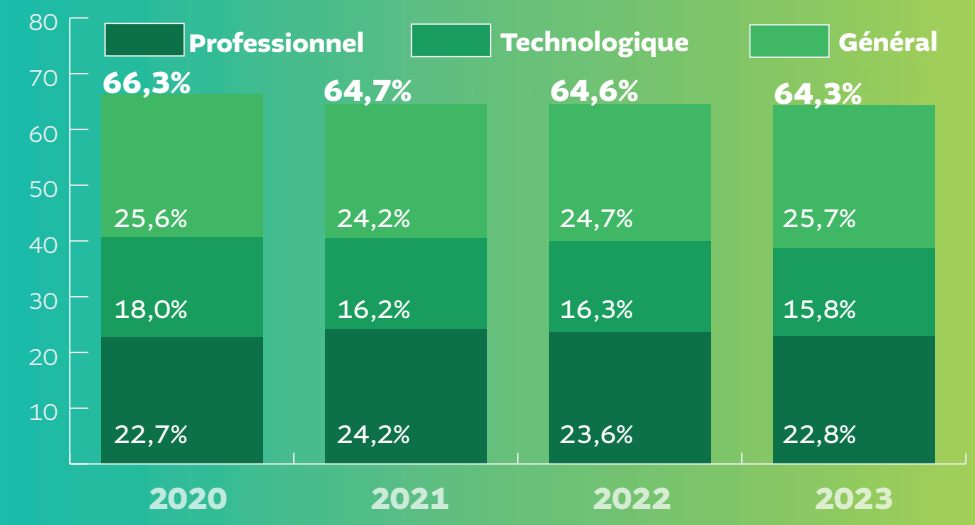

Répartition des bacheliers à l'échelle d'une génération

Marqueur emblématique du système éducatif, la part de bacheliers par classe d'âge révèle l'accès aux diplômes. Il est de 65% au Fenua contre 80% au niveau national. Il était de 56% avant l'instauration du contrôle continu.

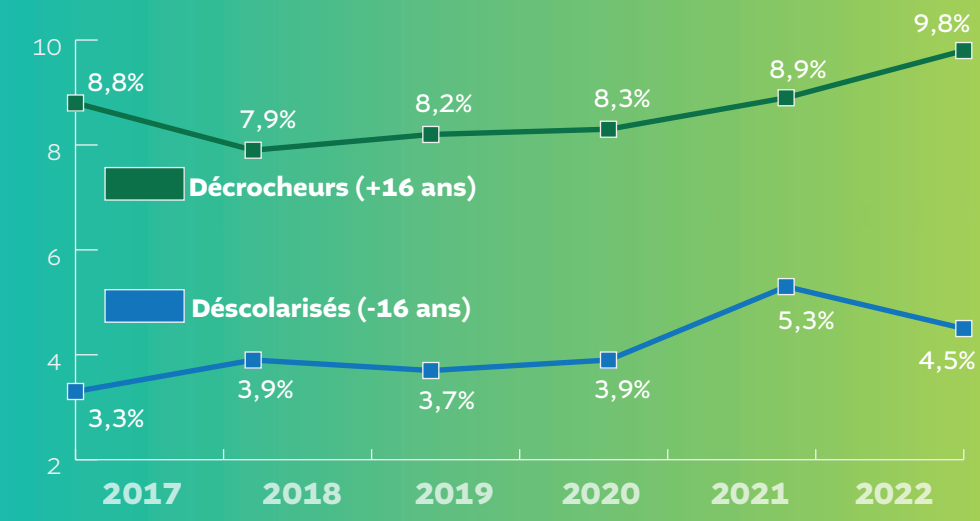

Évolution de la déscolarisation et du décrochage scolaire

En outre, l'absentéisme des élèves scolarisés, qui oscille entre 10% (écoles et collèges) 20% (CJA et lycées), se stabilise après la période Covid. Les arrêts de scolarité en cours d'année sont de 1,7% à 2% selon le niveau.

Sources : *Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements* (DGEE), *Journée Défense et Citoyenneté* (JDC ex-JAPD).

Données thématiques
Santé

Il y a des chiffres inquiètants. 20% des adolescents polynésiens de 13 à 17 ans *(16% des 7 à 9 ans)* **sont en situation d'obésité et au global près de 45% sont en surpoids** *(36% des 7 à 9 ans)***.**

Cette situation, liée à l'alimentation, entraine une prédisposition précoce aux maladies métaboliques et cardio-vasculaires. En outre, l'obésité dès l'entrée à l'âge adulte pour la majorité de la population (48% en 2019, contre 40% en 2010) induit des tensions croissantes sur la gestion sanitaire du Pays.

Malgré l'absence chronique de données médicales actualisées et l'incapacité à disposer d'un système d'information structuré, ***les urgences médico-sociales pour la jeunesse ne peuvent plus être ignorées***.

Au titre des pratiques à risque, il semblerait que près de la moitié des adolescents consomment de l'alcool de manière régulière avec une recherche délibérée de l'ivresse, tandis que plus d'un quart fument du tabac (contre 40% des adultes), et presqu'un tiers ont déjà tenté l'usage de drogue au moins une fois (notamment le *pakalolo*/cannabis) sachant qu'ils sont 60% des jeunes hommes adultes (18-29 ans) et plus de 40% des jeunes femmes adultes à déclarer une consommation de *pakalolo*, dont la moitié de manière quotidienne.

S'agissant de la métamphétamine, si les Polynésiens représentent 0,4% de la population nationale, la Polynésie concentre 10% des saisies françaises d'*Ice*.

Les données recueillies sur la santé mentale sont préoccupantes, il est estimé qu'un jeunes sur sept (14%) ont envisagé de se suicider, selon une étude menée en 2018. Les associations spécialisées témoignent d'un accroissement en 2023 des problématiques de santé mentale et de volonté de recours au suicide chez les 12-17 ans.

La sensibilisation des jeunes et de leurs familles aux problématiques de santé mentale, ainsi qu'à la stigmatisation associée aux troubles mentaux, est essentielle. ***Un tiers des nouveaux cas diagnostiqués avaient moins de 25 ans en 2010, ils sont 46% en 2023***. Sur l'ensemble des assurés suivis pour troubles mentaux et du comportement, les moins de 25 ans représentaient 16,5% en 2010 contre 19% en 2023.

Les dépenses de santé des mineurs (tous types de soins confondus) en 2022 pèsent seulement 8% des montants engagés par la *Caisse de Prévoyance Sociale* alors qu'ils représentent 26% des bénéficiaires (contre 36% des montants pour 15% des bénéficiaires pour les plus de 60 ans).

Entre 2018 et 2022, ce sont chaque année environ 22 enfants qui décèdent avant leur premier anniversaire, soit un taux de mortalité infantile de 6 décès d'enfants de moins de 1 an pour 1 000 naissances en vie. Le taux de mortalité infantile a baissé drastiquement depuis la fin des années 1980 jusqu'au début des années 2010 (18,9 décès pour 1 000 naissances en vie sur la période 1985-1989 par exemple).

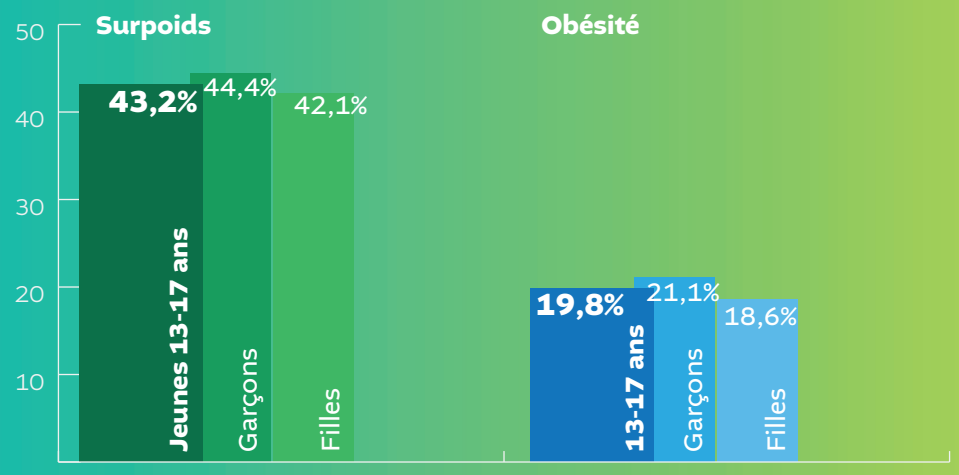

Proportion des élèves en surpoids (13-17 ans) en 2016

Si les études doivent être reconduites en 2024, le suivi des indices de masse corporelle des jeunes polynésiens ne permettent pas de qualifier et quantifier les tendances actuelles. Les constats sont alarmants, mais peu considérés.

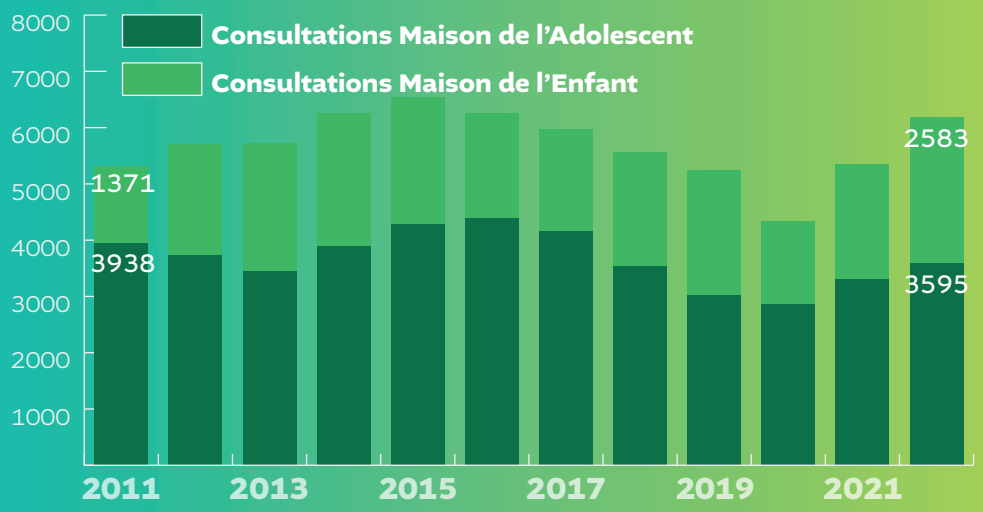

Évolution des consultations du Fare Tama Hau

Avec 10 espaces dédiés et 2 équipes mobiles pour l'accueil des jeunes et des familles, à Tahiti et dans les îles, le FTH témoigne de la nécessité d'un accompagnement médico-social renforcé, délocalisé, et pluri-disciplinaire, relié à un système d'information structuré plus large.

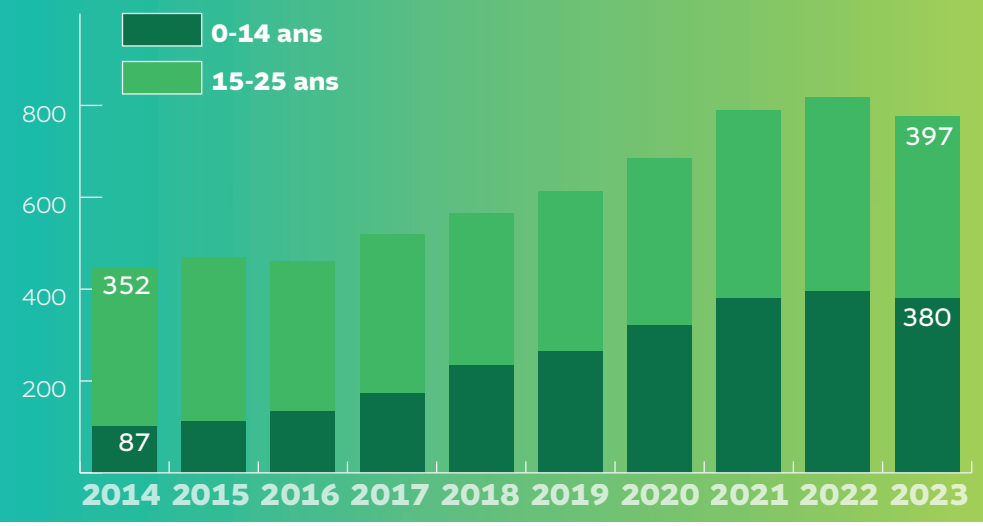

Évolution du nombre de jeunes suivis pour des troubles mentaux et du comportement

Depuis 2020, entre 80 et 120 jeunes chaque année sont diagnostiqués avec des troubles mentaux. Les suicides représentent la 5ème cause de mortalité prématurée avant l'âge de 65 ans, et la première cause de décès chez les 15-24 ans.

Sources : *Direction de la Santé, Agence de Régulation de l'Action Sanitaire et Sociale* (ARASS), *Journée Défense et Citoyenneté* (JDC ex-JAPD), *Caisse de Prévoyance Sociale* (CPS), *Centre de prévention et de soin des addictions* (CPSA), *Fare Tama Hau* (FTH).

Données thématiques
Justice

Les jeunes polynésiens sont plus exposés aux violences intrafamiliales et aux violences sexuelles sur mineurs que les autres jeunes français.

Les taux augmentent sur ces dernières années, à la fois parce que les faits sont davantage connus et dénoncés, et que la fracture sociale, loin de se résorber continue de s'accentuer.

Le genre est un facteur de risque majeur : 22% des femmes déclarent avoir été victime d'inceste contre 7% des hommes. Et les femmes ont plus tendance à cumuler une victimation sexuelle avec une victimation physique dans la famille par rapport aux hommes (9% contre 3%).

Les violences varient également en fonction de la structure du foyer éducatif : par exemple, la proportion de victimes d'inceste est supérieure parmi les personnes qui ont grandi dans un foyer recomposé ou adoptif (respectivement 24% et 25% contre 16% parmi les personnes élevées par leurs deux parents biologiques).

Les violences intrafamiliales concernent plus de la moitié de l'ensemble des faits de violences constatés dans la société polynésienne.

Au titre de la délinquance, ce sont ***chaque année autour de 600 à 700 mineurs mis en cause (donc environ 2 à 3% des 10-17 ans)***, principalement pour des vols et atteintes aux biens (43%) et des violences physiques (34%). La proportion de filles augmente ces dernières années parmi les jeunes suivis (19% en 2023).

La *Direction territoriale de protection judiciaire de la jeunesse* évalue à un tiers les jeunes suivis originaires des archipels (contre un quart de la population), avec le constat paradoxal qu'il y a bien moins de plaintes recueillies dans les archipels que dans la zone urbaine.

Les travaux de recherches, souvent plus qualitatifs que quantitatifs, invitent à une réflexion approfondie sur les dynamiques familiales en Polynésie française. Le bouleversement progressif des structures sociales est souvent évoqué comme un facteur persistant qui favorise l'évolution du modèle traditionnel familial, extensif, vers une famille conjugale (la taille moyenne des ménages étant passé de plus de 5 à moins de 3 individus en quelques décennies).

En termes de justice, qu'il s'agisse d'infractions, d'enfance en danger ou de pratiques addictives, les problématiques autour de la famille et des figures d'attachements, rejaillissent directement sur la situation des jeunes. Les dispositifs mis en place (familles d'accueil, UEMO, UAJ, MJIE...) apparaissent selon les professionnels mal dimensionnés au regard des dispersions géographiques.

La multiplication récente des *Conseil locaux de sécurité et de prévention de la délinquance* (CLSPD) au sein des communes permettent de mieux appréhender l'évolution de la délinquance.

Un dernier point concerne les dangers d'internet et le cyber-harcèlement, qui touchent particulièrement les plus jeunes, mais qui commencent à peine à être quantifiés.

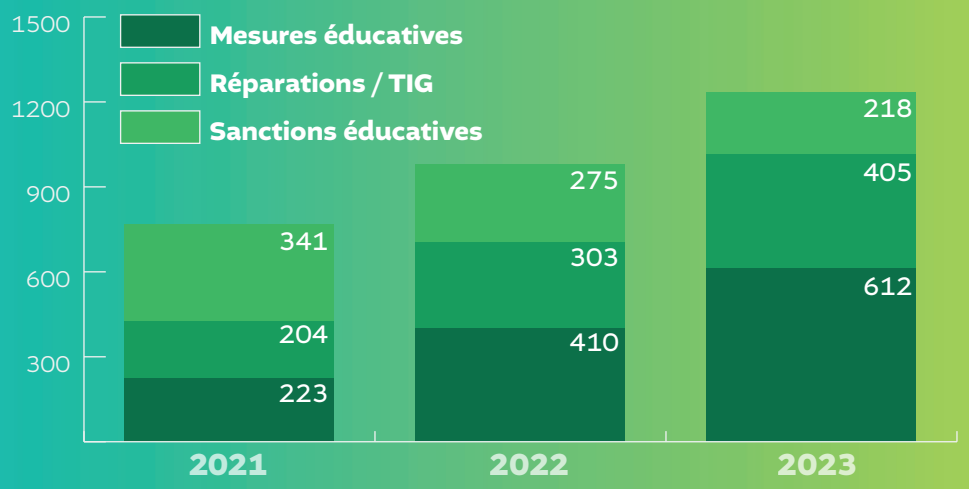

Évolution des mesures suivies par la DPJJ

Sur les 3 dernières années, il est constaté une forte hausse des mesures éducatives (MEJ, MEJP, RRSE, MJIE, stages…) et moins de sanctions (MSPJ, LS, LSP, CJ et sursis) prononcées. Les mesures de TIG et réparations ont doublé en deux ans.

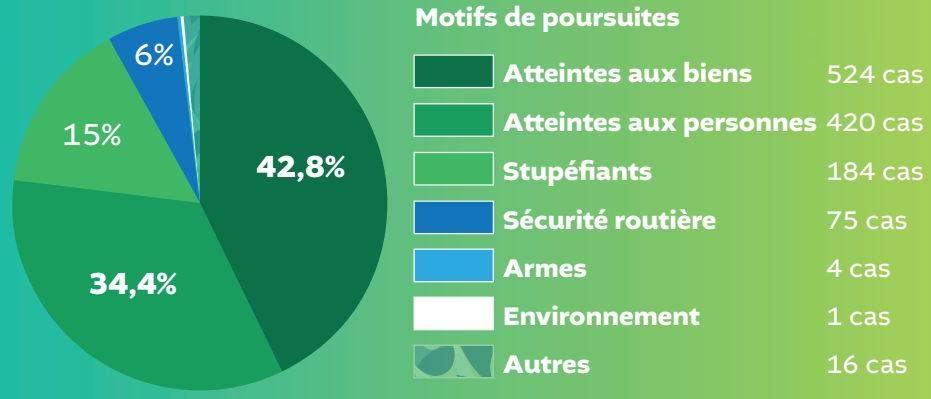

Principales causes de poursuites en 2022

Sur 1224 infractions poursuivies, les trois principales sont les vols sans violence ni dégradation (438 cas), les « bagarres » (247 cas), et les infractions liées aux stupéfiants (184 cas).

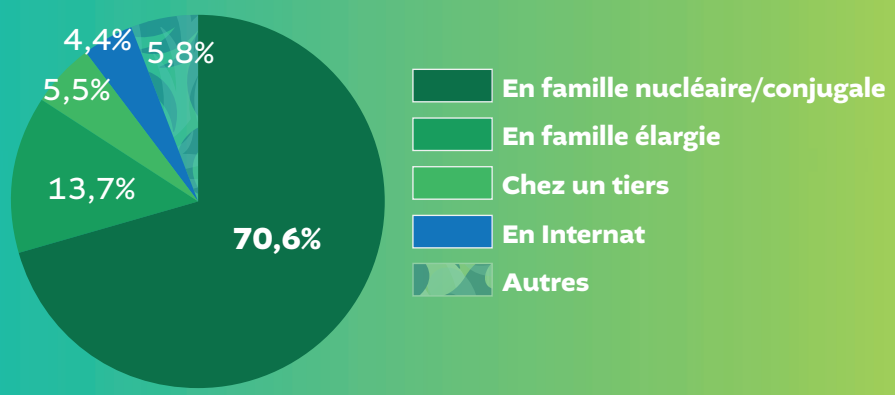

Lieux d'hébergement principal des jeunes suivis par la DPJJ

La situation familiale, et plus largement la condition sociale, au sein desquelles les jeunes grandissent sont souvent identifiées comme déterminantes pour expliquer les abus subis ou infractions commises par les jeunes.

Sources : *Direction de la protection judiciaire de la jeunesse* (DPJJ), *Haut-Commissariat de la République en Polynésie française* (HC).

Données thématiques
Citoyenneté | Identités

Les expressions culturelles *(danse, tatouage, langue, cuisine et sports traditionnels)***, les pratiques et la sensibilité aux enjeux identitaires ont considérablement évolués ces dernières années.**

Initié à la fin des années 1960, le mouvement de renouveau culturel polynésien se répand davantage depuis 20 ans au sein de l'ensemble de la jeunesse.

Après la génération CEP qui a traversé, et subit, un bouleversement profond et brutal (migratoire, social, économique et culturel), les nouvelles générations sont à la recherche de nouveaux équilibres dans leurs modes de vie, entre restauration et préservation d'une tradition, redéfinition d'une identité spécifique et multiple, et adaptation aux standards de la vie occidentale contemporaine.

Accompagner ces mutations identitaires auprès des plus jeunes passe à la fois par l'appropriation de la langue, de l'histoire, par l'exercice de la citoyenneté polynésienne, française, dans un monde lui-même soumis à des bouleversements majeurs.

Il y a en Polynésie française en 2023, 1094 structures d'accueil dédiées à la jeunesse, réparties dans les îles, qui ne sont pas des structures publiques, et qui ont permis de proposer des activités à près de 63 000 jeunes sur les 3 dernières années. Les structures sont privées, ce qui ne permet pas au Pays d'intervenir directement sur la capacité d'accueil.

Parmi les membres de l'*Union Polynésienne pour la Jeunesse* (UPJ), 15 associations permettent l'animation d'une soixantaine de *Centre de Vacances et de Loisirs* selon les périodes de vacances.

Il y a 201 associations de jeunesse et d'éducation populaire identifiées par la *Direction Jeunesse et Sports*, concentrées essentiellement aux îles du Vent.

La répartition territoriale, tant des infrastructures, des ressources humaines qualifiées que des associations, témoignent d'une volonté de couvrir l'ensemble des archipels. Il est à noter cependant que les îles Sous-le-Vent constituent le groupe d'îles où les moyens sont les plus faibles au regard de la proportion de jeunes qui y résident.

Il existe peu d'études sur le rapport de la jeunesse polynésienne à la citoyenneté, à son identité, au plurilinguismes vernaculaires et officiels, ou simplement sur ses aspirations.

Le dispositif de *Service national universel* (SNU), initié en 2020, ne concerne pour le moment qu'une cinquantaine de jeunes de 15 à 17 ans, .

Le scoutisme, les associations de jeunesse religieuses, ou les « écoles du dimanche » ne font pas l'objet d'un suivi et d'un recensement périodiques permettant de qualifier les tendances de fréquentations et d'engagements des jeunes polynésiens au sein de ces mouvements.

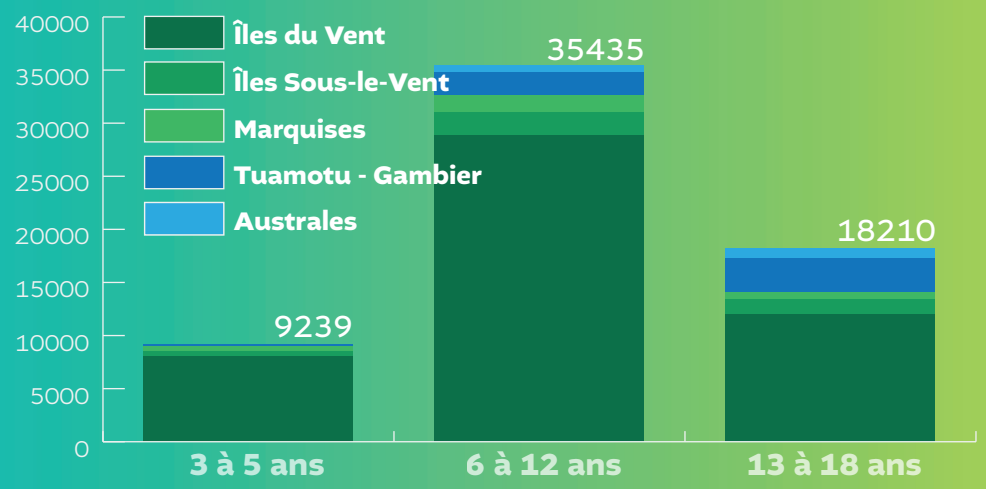

Proportion des jeunes accueillis en CVL en 3 ans

Dans tous les archipels toutes les classes d'âges concernées bénéficient de ces séjours de manière proportionnelle à leur poids démographique. Les données ne permettent pas de qualifier leur situation sociale.

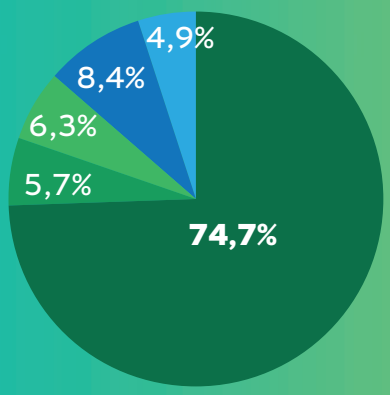

Nombre de structures

Îles du Vent	817
Îles Sous-le-Vent	62
Marquises	69
Tuamotu - Gambier	92
Australes	54

On peut également noter que **80% des encadrants** sont positionnés aux îles du Vent, 8% aux Tuamotu-Gambier, 6% aux îles Sous-le-Vent, 5,5% aux Marquises et 3% aux Australes.

Répartition des structures d'accueil jeunesse

Le ratio pour le nombre de jeunes par rapport au nombre de structures est plus favorable pour les Australes et les Marquises, que pour les Raromatai (qui avec 3,6 fois plus de jeunes, disposent du même nombre de structures que les Marquises).

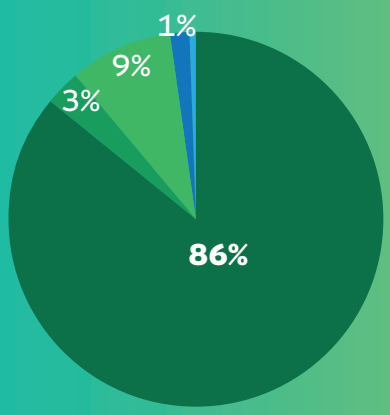

Nombre d'associations AJEP

Îles du Vent	173
Îles Sous-le-Vent	6
Marquises	18
Tuamotu - Gambier	3
Australes	1

Sur les 201 AJEP identifiées, 45 ont bénéficié de subventions jeunesse depuis 2019, et seules 9 d'entre elles ont obtenu des aides chaque année. Le budget public est d'environ 30 MXPF/an.

Répartition des associations de Jeunesse et d'éducation populaire

De son côté, l'UPJ fédère 58 entités : associations de quartiers, centres de vacances, foyers sociaux, et des associations culturelles ou sportives.

Sources : *Direction de la jeunesse et des sports* (DJS), *Union pour la Jeunesse* (UPJ), *Institut de la Statistique de Polynésie française* (ISPF).

Données thématiques
Sports | Loisirs

Une offre globale large, relativement bien répartie, mais dont les objectifs poursuivis pour la jeunesse demeurent à préciser.

La Polynésie française bénéficie de près de 1035 installations et équipements sportifs disséminés dans 34 îles et atolls dans tous les archipels. Une trentaine d'activités sportives, sans compter les plateaux et salles multisports, disposent d'équipements dédiés et bénéficient à 37 fédérations sportives.

Selon une enquête de 2022 du *Comité olympique de la Polynésie française* (COPF), la moitié des hommes et seul un tiers des femmes pratiquant une activité physique, pour le loisir, pour la santé ou pour la compétition, sont licenciés en clubs. Il semble qu'un jeune sur 5 déclare n'avoir pas d'intérêt pour les activités sportives, et que ceux qui pratiquent le font essentiellement pour le plaisir.

Le soutien au mouvement sportif s'intensifie depuis plusieurs années. Malgré cela, les limites de structuration des clubs, des îles éloignées notamment, et le manque de médecins du sport ou de personnel d'encadrement, sont des sujets récurrents.

Le niveau d'équipement entre les îles du Vent et les autres archipels, qu'il s'agisse d'installations et infrastructures territoriales ou communales, est équilibré en fonction de la démographie et du nombre de jeunes présents dans chaque île. En revanche, la diversité des installations et de disciplines se réduit lorsque l'on séloigne de Tahiti.

On dénombre environ 5 fois plus de manifestations sportives que de manifestations jeunesse (qui comprend désormais aussi le sport scolaire), soit 50 événements sportifs d'envergure chaque année, dont une vingtaine sont récurrents, et regroupant entre 10 et 15 000 athlètes au total.

En 2023, un total de 248 *Centres de Vacances et de Loisirs* (CVL) ont été organisés par 39 organisateurs, tous sous statut associatif. Le nombre de CVL ouverts a atteint un pic sur une période de 10 ans. En 2023, ces centres ont permis l'accueil de près de 15 000 mineurs, dont plus de la moitié entre 6 et 12 ans, et plus d'un tiers d'adolescents de 13 à 17 ans.

La structuration des AJEP est cruciale pour permettre le déploiement d'une politique publique coordonnée non seulement dans les CVL mais également au cœur des quartiers et des communes. Le soutien public en subvention est faible, et peu d'associations elles-mêmes ont recours à ce type de co-financements auprès des organismes du Pays. Toutefois, les critères d'éligibilité permettent d'orienter le soutien public en cohérence avec ses objectifs.

L'apparition et la multiplication d'activités récréatives sédentaires d'une part, et d'autre part la diminution progressive de la pratique d'activités physiques, finissent par avoir des répercussions non seulement sur la santé des jeunes en général mais aussi sur leur santé mentale en particulier et sur leur qualité de vie.

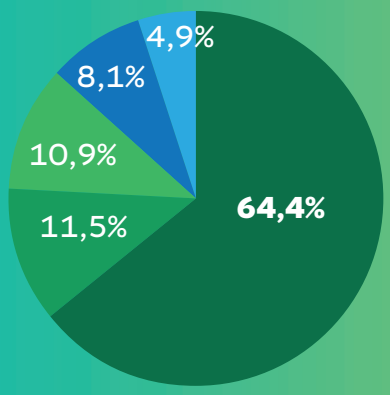

Nombre de sites et équipements

Îles du Vent	661
Îles Sous-le-Vent	118
Marquises	112
Tuamotu - Gambier	85
Australes	51

Répartition des sites et équipements sportifs

La proportion des clubs de sport (943 sur la Polynésie) par rapport aux équipements est cohérente pour les îles du Vent, 2 fois plus élevée aux Raromatai, moindre aux Marquises et Australes. Le décalage aux Tuamotu est dû à la dispersion des atolls.

Type de sports bénéficiant d'équipements

De nombreux sports individuels et collectifs disposent d'équipements et sites publics, régulièrement entretenus et gérés par le Pays, l'État, les communes, les associations, et le privé non commercial et commercial au sein de tous les archipels.

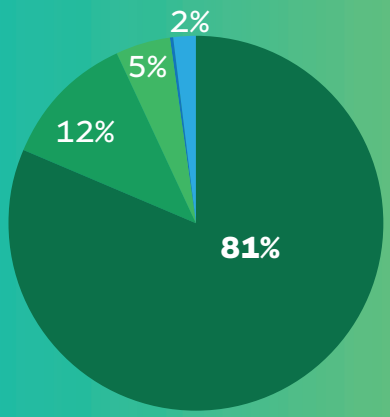

Nombre de licenciés mineurs *et de clubs*

Îles du Vent	13061	*607*
Îles Sous-le-Vent	1881	*189*
Marquises	777	*63*
Tuamotu - Gambier	53	*32*
Australes	276	*52*

Le dynamisme et la capacité d'action des clubs dépendent du nombre de membres, le ratio varie d'un archipel à l'autre, avec deux extrêmes, une moyenne de 20 mineurs licenciés par club aux IDV et 1,5 aux Tuamotu...

Répartition des licenciés et des clubs affiliés à une fédération

Le nombre de clubs est relativement stable depuis 30 ans, malgré l'émergence de nouveaux sports remplaçants ceux qui tombent en désuétude. Par ailleurs, la pratique sportive hors clubs est également de plus en plus courante.

Sources : *Direction de la jeunesse et des sports* (DJS), *Union pour la Jeunesse* (UPJ), *Comité Olympique de la Polynésie française* (COPF).

Données thématiques
Emploi

Avec des taux de sous-emploi (CDD et temps partiels) et d'emplois précaires les plus importants, l'entrée sur le marché du travail est difficile avant 25 ans.

Si les moins de 20 ans suivent pour la plupart encore leurs études, leur taux d'activité global est de 9,5%, avec un taux de chômage (au sens du *Bureau international du travail*) de 37,8%.

L'*Enquête emploi 2023* de l'ISPF est plus marquante encore sur les jeunes de 20 à 25 ans. Avec un **taux d'activité de 57%**, le plus faible de toute la population active (hors les plus de 60 ans) — moyenne de 72,2% de 25 à 60 ans —, un **taux de chômage de 25,4%** (contre une moyenne de 8,5% pour l'ensemble des actifs) et un taux de sous-emploi de 10,6%, il est constaté que plus d'un tiers des jeunes adultes, un sur trois, ne parviennent pas s'inscrire dans le marché du travail polynésien.

Pour ceux qui sont en emploi, 22% parviennent quand même à décrocher un CDI dans une entreprise privée, et 3% deviennent fonctionnaires. Plus d'un quart sont en emploi précaire ou en stage, et 28% en CDD (36% des moins de 20 ans et 32% des actifs de 20 à 24 ans sont en emplois fragiles).

Les jeunes de 15 à 24 ans, fin 2023, comptaient pour 10,4% de l'ensemble des actifs polynésiens. Pourtant, ils représentent 24,2% de l'ensemble des CDD en Polynésie et 20,8% des contrats précaires et stages.

On peut aussi noter que 20% d'entre eux font le choix d'être gérant ou patenté, non salarié (contre 23% des polynésiens en activité), soit 7% de l'ensemble des non salariés polynésiens.

Pour les 4000 jeunes environ **demandeurs d'emploi de 15 à 24 ans inscrits au SEFI** (environ 9% de ces classes d'âge), il serait constaté une inégalité de genre, avec 57,6% de jeunes femmes et 42,4% de jeunes hommes (alors qu'ils sont 51% des effectifs sur cette tranche d'âge), ce qui rejoint la tendance globale du marché de l'emploi polynésien, où les femmes sont toujours moins employées que les hommes.

Après les pics importants il y a une dizaine d'années, ces jeunes sont moins nombreux à être inscrits comme demandeurs d'emploi, d'une part parce qu'ils poursuivent davantage leurs études, et d'autre part, ils s'intègrent un peu mieux dans le marché du travail actuel. Par ailleurs les dispositifs d'aides et d'insertion professionnel (ACT, ACT Pro, ACT Prim, APP, CAE, CVD, ICRA, CDL...), conçus pour certains comme des amortisseurs sociaux, ont pu renforcer l'accès à l'activité, notamment dans des îles où l'emploi salarié est restreint et contraint.

37% de ces jeunes demandeurs d'emploi ont arrêté leurs études après le baccalauréat (plus d'un sur trois), un quart environ ont poursuivi des études supérieures. Ceux qui sont sans diplôme, avec un DNB ou un niveau CAP/BEP représentent 40% des effectifs.

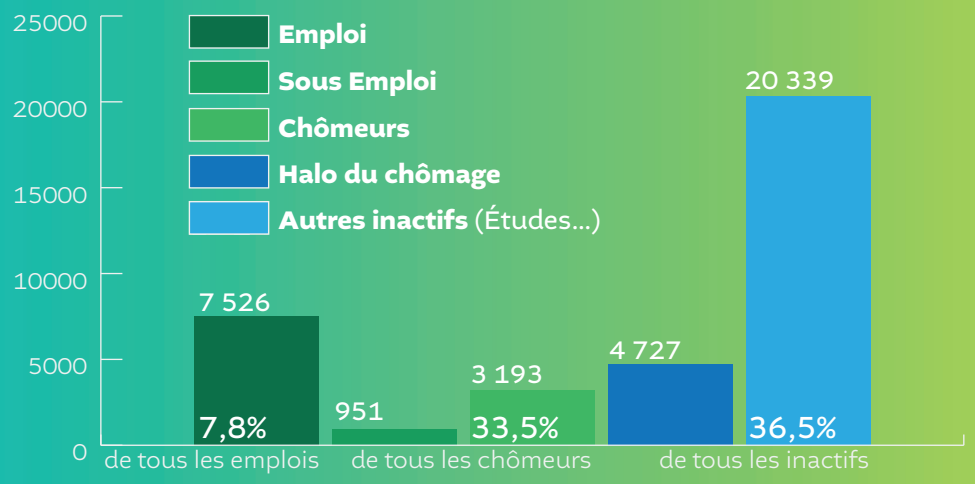

Statut vis-à-vis de l'emploi des 15-24 ans

Si l'ensemble des moins de 25 ans pèse pour 20% de l'ensemble de la population en âge d'être active (15-65 ans), il constitue un tiers des chômeurs et moins de 8% des actifs dans l'emploi. La situation s'améliore passé 25 ans.

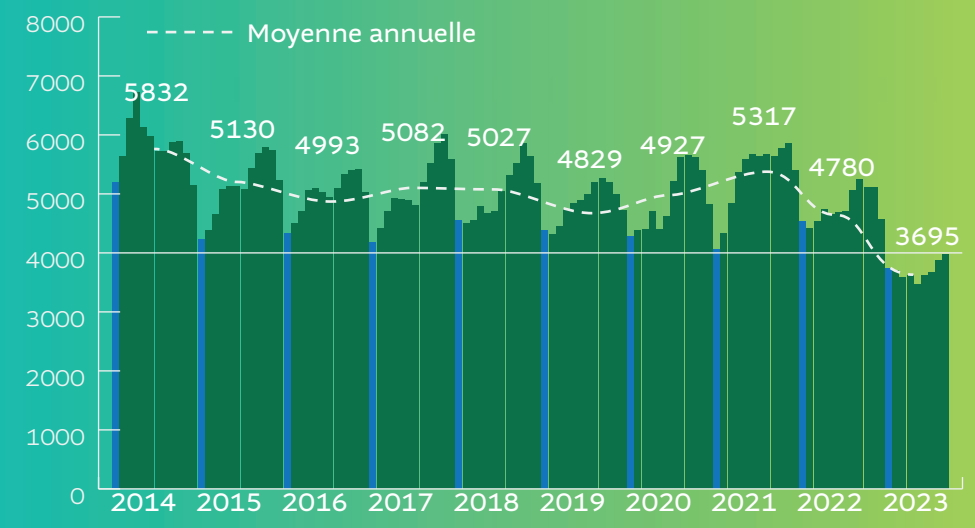

Évolution des demandeurs d'emploi de moins de 25 ans

La dynamique économique post-covid aura permis de diminuer le nombre de demandeurs d'emploi, notamment des jeunes, pour 2023, en passant en dessous du seuil de 4000 DE/mois de jeunes de moins de 25 ans. La tendance est à une diminution depuis 10 ans.

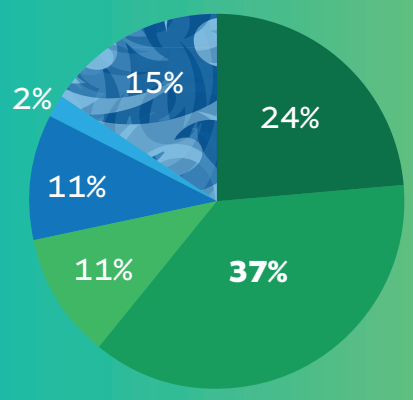

Diplôme le plus haut

Enseignement supérieur	940
Baccalauréat	1480
CAP/BEP	436
DNB/Brevet des collèges	433
Primaire	74
Sans diplôme	615

Le niveau baccalauréat n'est pas suffisant pour permettre une entrée facilitée dans la vie active et obtenir un emploi.

Répartition des demandeurs d'emploi (-25 ans) par diplôme

En 2023, les jeunes sans diplômes ou inférieurs au baccalauréat (39%) sont aussi nombreux que ceux qui ont arrêté leurs études au bac (37%) pour rentrer dans la vie active. Un quart ont un diplôme supérieur post bac.

Sources : *Institut de la Statistique de Polynésie française* (ISPF), *Service de l'Emploi, de la Formation et de l'Insertion professionnelles* (SEFI).

Cartographies
Forces, Faiblesses,

L'examen des différentes données disponibles relatives à la jeunesse polynésienne permet de faire apparaître les principales tendances et motifs de préoccupation.

Parmi les préoccupations saillantes, outre les questions de santé physique (surpoids notamment) et mentale en forte progression, ou encore différentes addictions néfastes, celles liées à **l'environnement familial et social** des jeunes ont un impact direct sur l'épanouissement, la réussite scolaire, l'engagement ou la perte de repères, particulièrement chez les pré-adolescents, adolescents et jeunes adultes.

Forces principales

Les jeunes de 0 à 24 ans représentent 34% de la population polynésienne

Mobilisation et densité conséquente du tissu associatif pour la jeunesse

Bon niveau d'infrastructures sportives réparties dans les archipels

PLEI et WEI plébiscités pour les jeunes internes des îles

Programmes "école en santé", "commune en santé"... plebiscités par les îles et établissements concernés

17000 élèves bénéficient d'un soutien au transport (routier, bateau, avion)

Attrait des jeunes pour la culture et l'entretien des langues, usages et savoirs traditionnels

Faiblesses principales

60% des élèves en situation sociale préoccupante (40% en milieux sociaux défavorisés) dans le 2nd degré

25% d'illettrisme chez les jeunes

Le suicide est la première cause de mortalité des 15-24 ans

43% de surpoids et 20% d'obésité

Manque de structuration, de méthode et de priorisation des politiques jeunesse, les moyens et les efforts ne sont pas suffisament concentrés

Carence des données de santé de la jeunesse et de système d'information structuré et unifié

Insuffisance des dispositifs et infrastructures d'accueil des jeunes et des familles

Manque d'encadrants jeunesse, éducation populaire, et d'agents en promotion de la santé

Difficultés de transports et de continuité territoriale entre les différentes communes, îles et archipels

Opportunités, Menaces

Plusieurs programmes publics, mis en œuvre directement par les collectivités (État, Pays, Communes) ou par les associations de jeunesse et d'éducation populaire semblent avoir des résultats tangibles et positifs, en fonction des problématiques et enjeux concernés. Il peut manquer une coordination transversale pour croiser les objectifs, optimiser les effets, les moyens financiers et humains, ou les équipements requis.

Globalement, il est également constaté un éparpillement et une carence en matière de données, de recoupements, d'analyses collectives régulières en matière de jeunesse, qui permettraient une action publique plus efficiente et plus efficace.

Opportunités principales

65% d'une classe d'âge au baccalauréat

61% de mentions au baccalauréat général

Transversalité des actions jeunesse, synergies des politiques et moyens publics

Réelle dynamique de lutte contre la délinquance juvénile État, Pays & Communes

Dynamique régionale et mondiale de développement du mentorat et du volontariat par et pour les jeunes (engagement, développement, autonomisation, leadership)

Menaces principales

10% de décrocheurs (après 16 ans)

30% des jeunes ont des usages addictifs précoces

3% des 10-17 ans en situation de délinquance

Dégradation des modèles familiaux et difficultés dans l'exercice de la parentalité

Expansion des réseaux et consommation d'*ice*

Difficultés entre orientation et insertion professionnelle de la jeunesse

Augmentation des jeunes suivis pour troubles mentaux. Manque de suivi médico-social et psychologique.

Cartographies

Les entités jeunesse

GOUVERNEMENT DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

JEUNESSE

- ÉDUCATION
- FORMATION PROFESSIONNELLE
- FAMILLE
- SANTÉ
- AFFAIRES SOCIALES
- SPORTS
- PRÉVENTION DE LA DÉLINQUANCE
- LOGEMENT
- CULTURE
- TRAVAIL

ASSEMBLÉE DE LA POLYNÉSIE FRANÇAISE

- COMMISSION DE L'ÉDUCATION, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS
- COMMISSION DE LA SANTÉ ET DES SOLIDARITÉS
- COMMISSION DE L'EMPLOI ET DE LA FONCTION PUBLIQUE

ÉTAT

- VICE-RECTORAT
- UPF & INSPE
- CNAM
- SFD (Enseignement agricole)
- DPJJ / STEMO
- RSMA & GSMA-PF
- DÉFENSEUR DES DROITS

ADMINISTRATION DE LA PO

- *Agence de Régulation d*
- *Circonscriptions des Aus des îles Sous-l*
- *Délégation de la Polyné*
- *Délégation pour la Préve*
- *Direction de l'Habitat et*
- *Direction de la Culture e*
- *Direction de la Jeunesse*
- *Direction de la Santé*
- *Direction des Solidarités*
- *Direction Générale de l'E*
- *Direction Générale des A*
- *Service de l'Emploi, de la*

ÉTABLISSEMENTS ET ORGA

- *Caisse de Prévoyance so*
- *Centre de Formation Pro*
- *Centre des métiers d'art*
- *Centre des Métiers de la*
- *Centre hospitalier de la*
- *Chambre d'Agriculture e*
- *Chambre de commerce,*
- *Conservatoire Artistique*
- *Les établissements publi*
- *Établissement public d'e professionnelle*
- *Fare Tama Hau*
- *Groupement des établiss*
- *Institut d'Insertion Médi*
- *Institut de la Jeunesse e*
- *Institut de la statistique*
- *Maison de la Culture Te*
- *Office Polynésien de l'Ha*

LA JEUNESSE POLYNÉSIENNE

Voir.page 4 :

- ÉDUCATION
- CITOYENNETÉ / IDENTITÉS
- JUSTICE
- SOCIAL
- SANTÉ
- EMPLOI
- SPORTS / LOISIRS

OLYNÉSIE FRANÇAISE

es Affaires Sanitaires et Sociales
strales, des îles Marquises,
e-Vent, des îles Tuamotu et Gambier
sie française à Paris
ention de la Délinquance de la Jeunesse
de la Ville
et du Patrimoine
e et des Sports

, de la Famille et de l'Égalité
Éducation et des Enseignements
Affaires Économiques
a Formation et de l'Insertion professionnelle

ANISMES

ociale
ofessionnelle des Adultes
de la Polynésie française
Mer de la Polynésie française
Polynésie française
t de la Pêche Lagonaire
d'industrie, des services et des métiers
de la Polynésie française
ics d'enseignements
nseignement et de formation
e agricoles

sements de Polynésie pour la formation continue
co-Éducatif
t des Sports
de Polynésie française
Fare Tauhiti Nui
abitat

COMMUNES

SERVICES COMMUNAUX
- CONTRAT DE VILLE DE L'AGGLOMÉRATION DE PAPEETE
- COMMUNAUTÉS DE COMMUNES

ASSOCIATIONS

Union Polynésienne pour la Jeunesse
- *Association polynésienne d'enseignement supérieur*
- *Associations familiales et à caractère social*
- *Comité de prévention routière*
- *Comité Olympique de Polynésie française*
- *Comité polynésien des maisons familiales et rurales*
- *Établissements spécialisés pour handicapés*
- *GIP Enfance en danger*
- *Associations de jeunesse et d'éducation populaire*
- *Associations des étudiants de Polynésie française*
- *Centres de vacances et de loisirs*
- *Fédérations sportives et associations sportives*
- *Comités des sports des quartiers et communes*
- *Union du sport scolaire polynésien*
- *Associations de parents d'élèves*
- *Associations culturelles et de loisirs*
- *Mouvements de jeunesse des confessions religieuses*
- *Scouts et guides de Polynésie française*
- *Associations environnementales*
- *Adie Polynésie*

Cartographies
Répartition territoriale

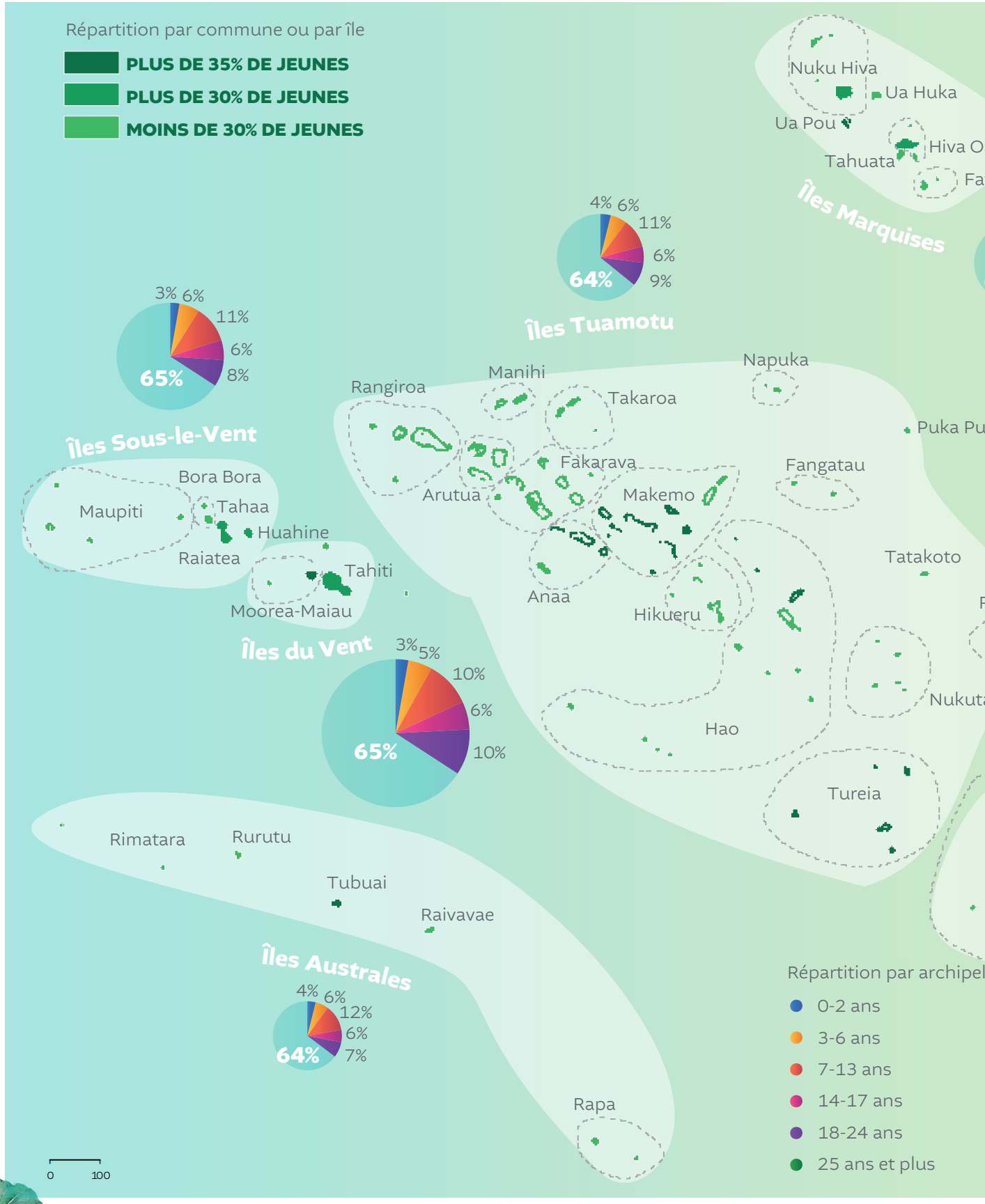

de la jeunesse

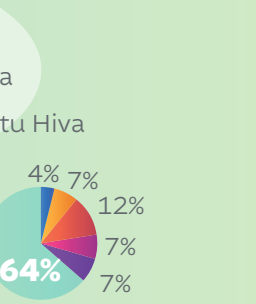

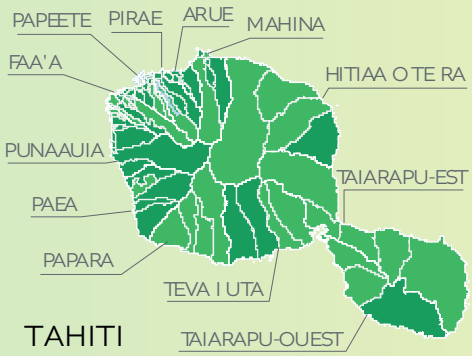

TAHITI

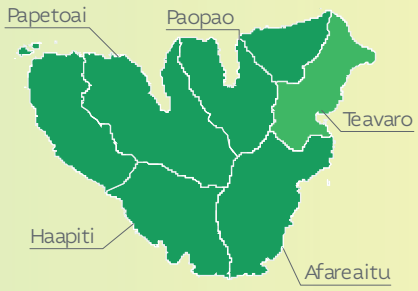

MOOREA

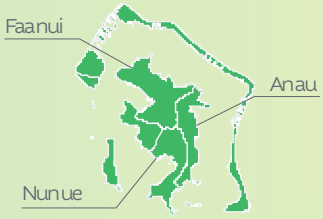

BORA BORA

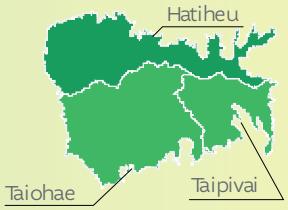

NUKU HIVA

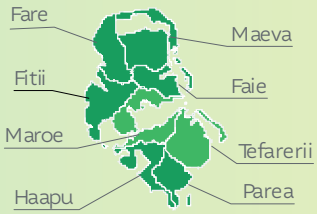

HUAHINE

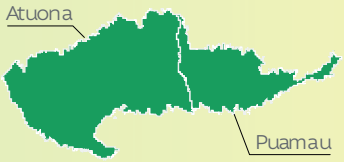

HIVA OA

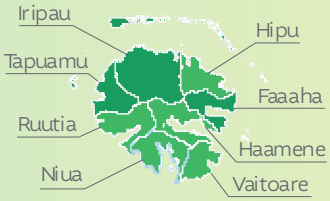

TAHA'A

RANGIROA

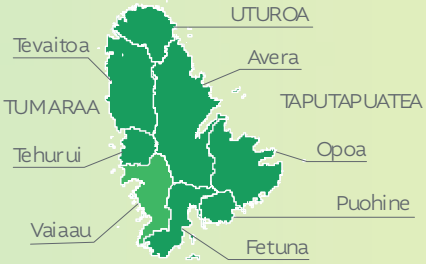

RAI'ATEA

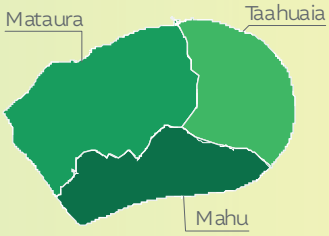

TUBUAI

Sources : *Institut de la Statistique de Polynésie française* (ISPF)

Cartographies

Les établissements

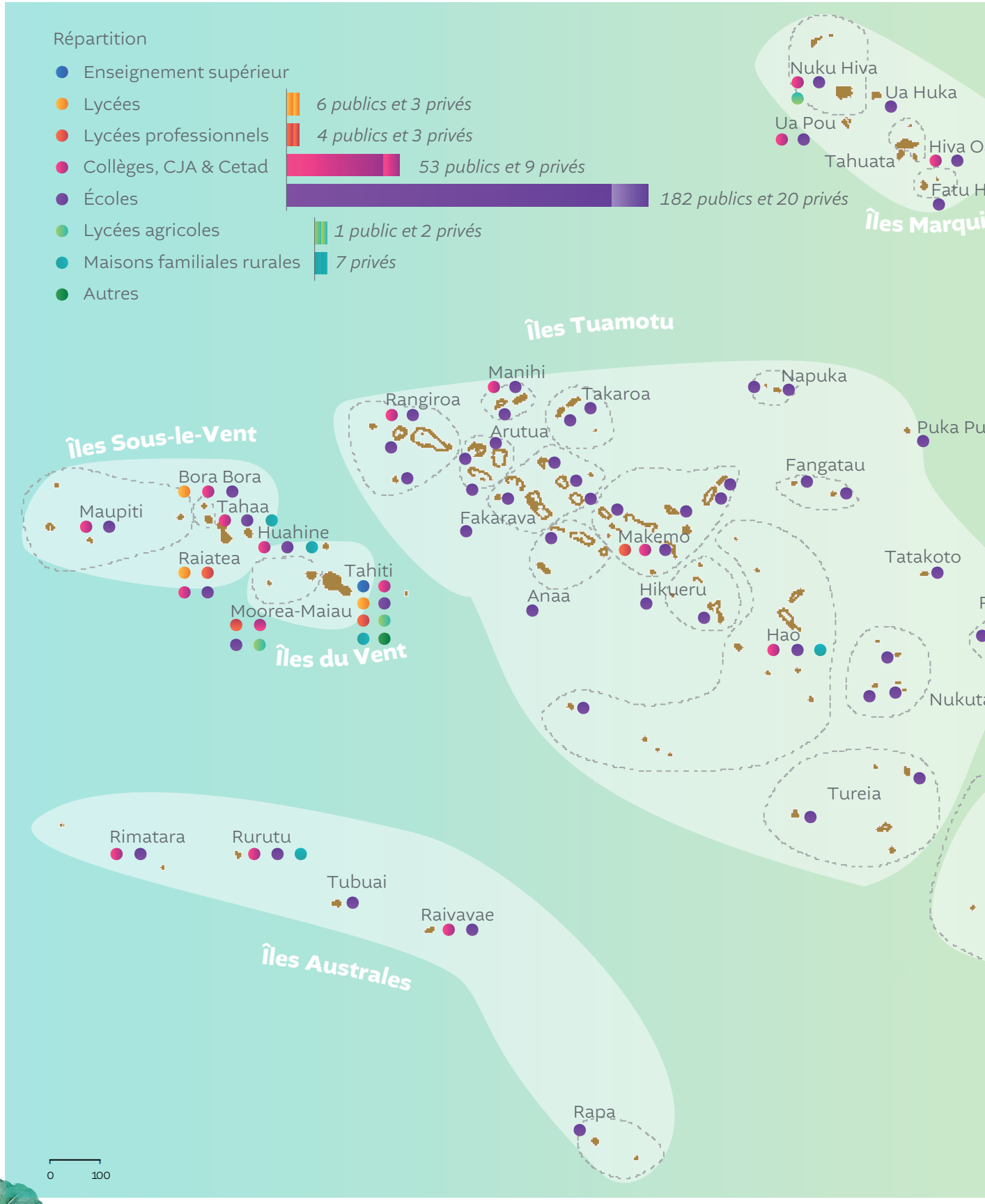

d'enseignement

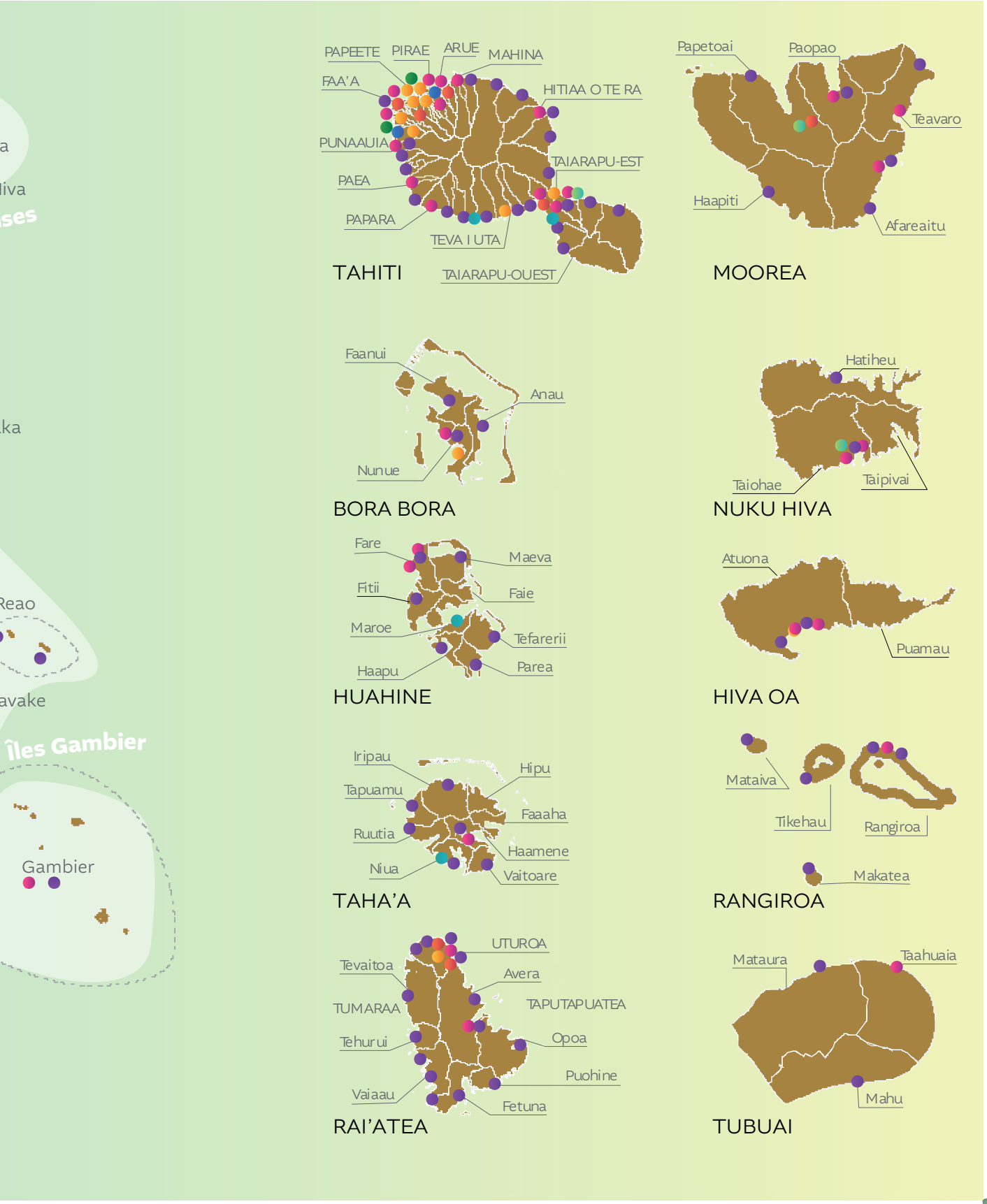

Sources : *Direction Générale de l'Éducation et des Enseignements* (DGEE)

Cartographies
Les infrastructures

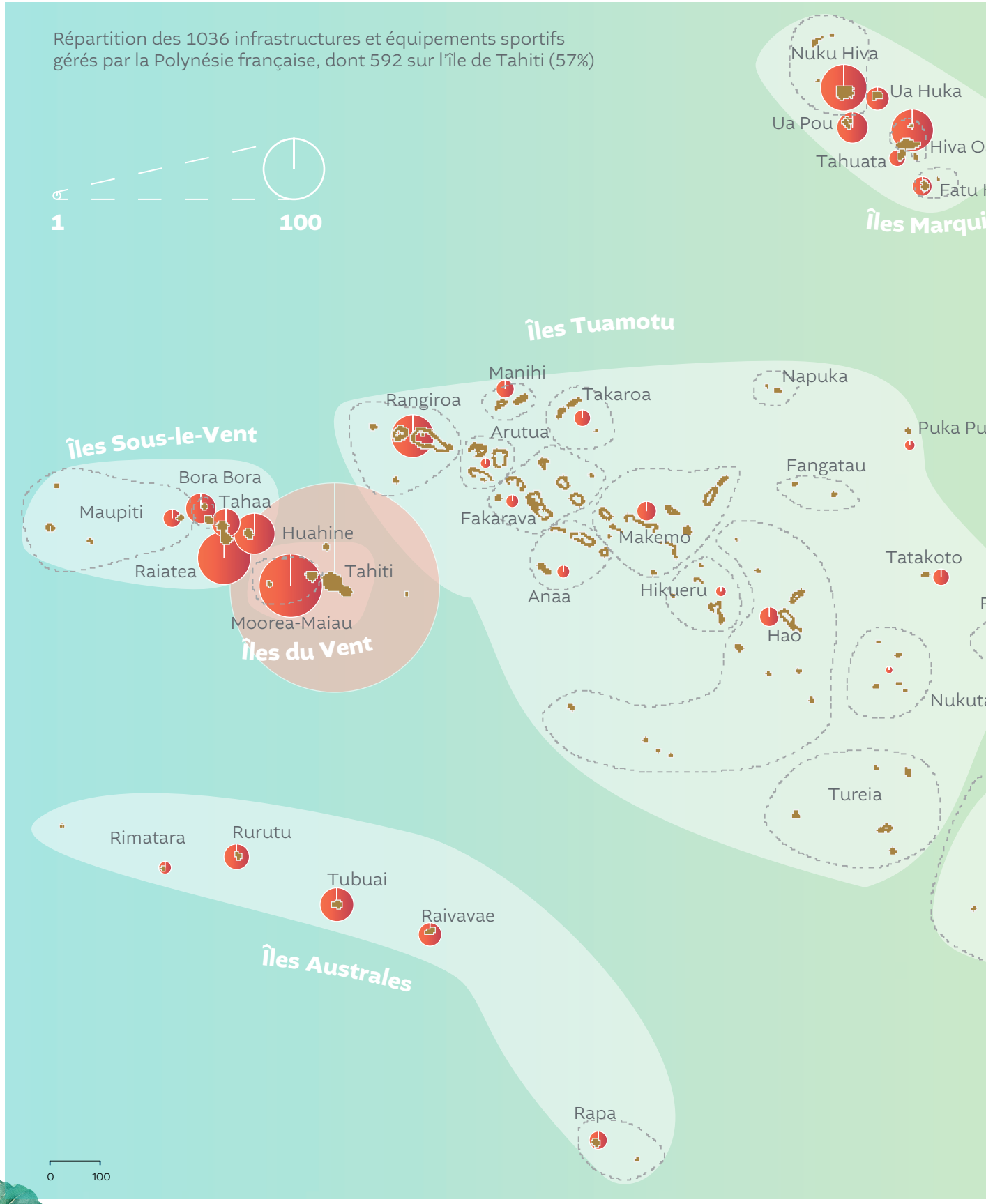

sportives

Sources : *Direction Jeunesse & Sports de Polynésie française* (DJS)

ÉTALONNAGE DES DONNÉES ET POLITIQUES DE LA JEUNESSE

Afin de parvenir à comparer et analyser les différentes situations de la jeunesse (sanitaires, sociales, éducatives, professionnelles, citoyennes, culturelles…) dans des collectivités, États et territoires similaires, il est nécessaire de parvenir à identifier les sources de données publiques accessibles.

Deux portails principaux*, portant l'un sur les données des États et territoires insulaires du Pacifique, mis en place par la *Communauté du Pacifique Sud*, et le second portant sur les départements d'Outre-mer administrés par l'État français, ont permis d'établir les premières comparaisons.

Les situations démographiques

Ces sociétés se caractérisent par une forte proportion de jeunes de moins de 25 ans, comme en Polynésie française.

Sur les 20 principaux États et territoires insulaires du Pacifique, la part globale de la jeunesse rapportée à la population totale est estimée à plus de 53% (ou 49% si l'on exclut la Papouasie Nouvelle-Guinée qui représente à elle-seule 73% de l'ensemble de la population de ces îles),

Cette situation démographique globale régionale correspond à celle du Fenua il y a 20 à 25 ans.

Si l'on regarde par territoire insulaire, seuls 4 d'entre eux disposent d'une proportion de jeunes similaires à la Polynésie française : la Nouvelle-Calédonie et Wallis et Futuna d'une part, les îles Mariannes et Palau d'autre part. Toutes les autres îles présentent une structure démographique avec 40 à 60% de jeunes de moins de 25 ans.

S'agissant des DROM français, la Guadeloupe et la Martinique se caractérisent par une proportion de jeunes beaucoup plus faible, entre 25 et 29%.
La Réunion est à 35%, comme la Polynésie et les COM du Pacifique.
La Guyane tangente encore les 50% tandis que Mayotte dépasse les 60%.

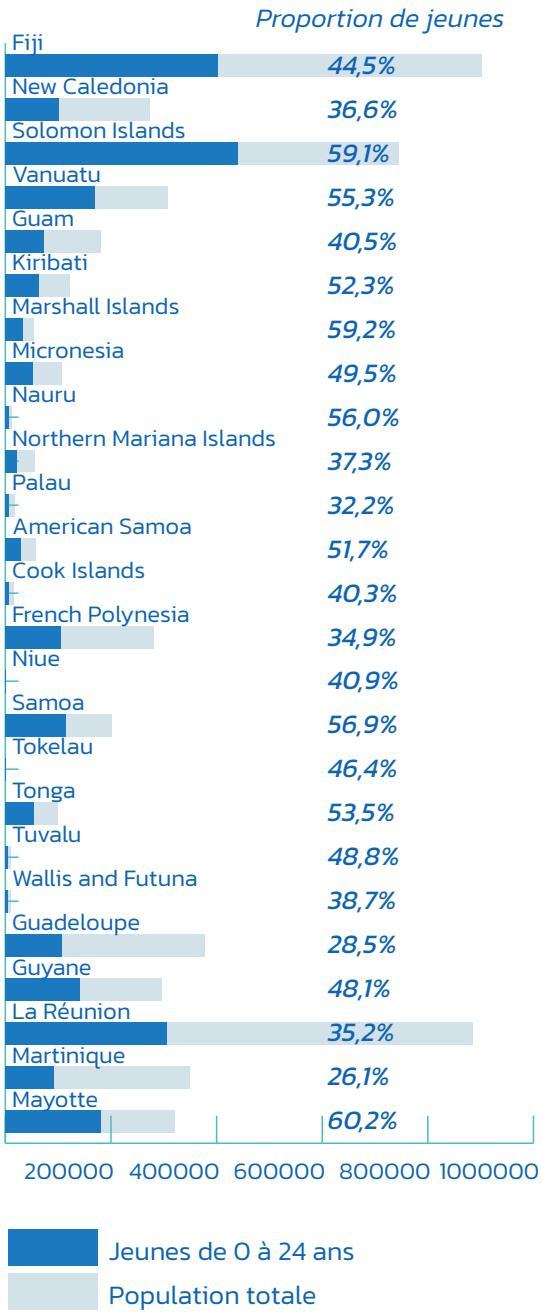

Les situations liées à la **scolarisation**

Les données sur les difficultés dans le domaine de la lecture, voire l'illetrisme, sont peu nombreuses, et probablement peu fiables pour la région. S'il est estimé que **25% des jeunes polynésiens sont dans cette situation**, il semblerait que ce taux est encore plus important dans les DROM, dépassant les 30% (contre 12% au niveau hexagonal). Au niveau régional, les données disponibles, pour seulement un quart des territoires, font état de taux d'alphabétisation de 95 à 99%, à l'exception de la Papouasie Nouvelle-Guinée, qui était à 68% il y a plus d'une dizaine d'années.

Les taux de réussite aux diplômes sanctionnant le deuxième cycle de l'enseignement secondaire sont très variables d'un territoire à l'autre.

Si **65% des jeunes polynésiens accèdent au niveau baccalauréat, le taux de réussite moyen de 87%** est similaire à celui de Fidji (85%) ou des Tonga (84%). Les autres États insulaires ont un taux plutôt bas, entre 10 et 20% au Vanuatu, PNG et Kiribati, et entre 50 et 60% aux Tuvalu et Samoa.

Parmi les territoires d'Outre-Mer français, le taux moyen de réussite est légèrement supérieur (89%), mais très disparate selon les collectivités, Bas à Mayotte (77%), équivalent en Guyane (84%) et bien plus élevé en Martinique, Guadeloupe et à La Réunion (entre 92 et 94%).
En rentrant dans les détails, on peut noter, pour la Guyane, un taux supérieur à 90% pour la voie générale, qui est de 95% pour la Polynésie.

* Sources principales :
https://pacificdata.org/youth-dashboard
https://observatoire.outre-mer.gouv.fr/

Les situations liées à **l'emploi** des jeunes adultes

Au niveau international, un indicateur courant est celui des NEET (*Neither in employment nor in education or training* c'est à dire les jeunes qui ne sont ni en emploi, ni en étude, ni en formation).
Selon les Pays, celui-ci est mesuré pour les 15 à 24 ans, ou 16 à 25 ans.

Au niveau régional, rares sont les États insulaires qui décomptent en-deça ou autour de 30% de NEET (Samoa, Tonga, Cook), et ils se situent plus généralement au-delà de 40% : Vanuatu (43%), Kiribati (50%), Marshall (41%), Micronésie (40%), Tuvalu (46%).

Ils sont généralement plus faibles dans les régions d'Outre-Mer : Mayotte et Guyane (environ 35%), La Réunion, Martinique et Guadeloupe (autour de 25%).
Malgré une baisse du chômage sur cette classe d'âge ces dernières années, la Polynésie comptabilise pour sa part **43% d'inactifs de 15 à 24 ans** (donc plutôt dans la moyenne régionale insulaire et dans la fouchette haute des territoires français extra-continentaux).

Les situations **sanitaires et sociales**

A l'instar des données disponibles en Polynésie française, les données sanitaires (santé globale, activités physiques, surpoids, addictions, santé mentale, taux de suicides adolescents...) et sociales (milieux d'origine, structures familiales, violences intra-familiales, aides sociales à l'enfance...) ne font l'objet que de **publications disparates, souvent non récurrentes, et non amalgamées** par les instituts statistiques et portails mis en place. Cette situation est similaire tant au niveau régional qu'au plan national.

ÉTALONNAGE DES DONNÉES ET POLITIQUES DE LA JEUNESSE

Les politiques **régionales**

La politique soutenue au niveau régionale en faveur de la jeunesse, sous l'égide de la *Communauté du Pacifique*, était articulée, ces 10 dernières années, autour d'une vision : « Un Pacifique durable où tous les jeunes sont en sécurité, respectés, autonomes et résilients ».

8 principes principaux étaient édictés, servant de piliers transversaux pour l'ensemble des actions encouragées :

- **La force de l'identité**, propres à chacun des États et territoires insulaires du Pacifique, à transmettre à la jeunesse et à prendre en compte dans les politiques publiques ;
- **Fonder sur des données probantes** chacune des initiatives, et non seulement sur des appréciations ou des ressentis, ce qui implique de développer les moyens pour les pouvoirs publics de pouvoir disposer de ces données ;
- **Appartenance et participation active** de la jeunesse tant aux prises de décision qu'à leur mise en œuvre, les notions d'implication et d'influence des jeunes doivent être au cœur des choix de gouvernance des décideurs publics ;
- **Partenariat et coopération** sont rappelés comme indispensables, au regard de la transversalité inhérente à toute politique jeunesse ambitieuse ;
- **Durabilité** des initiatives et actions, dans un contexte insulaire où la préoccupation environnementale est perçue de manière immédiate ;
- **Inclusivité et diversité** de la jeunesse, à prendre en compte comme une obligation pour réduire les marginalisations et les exclusions que peuvent subir une partie des jeunes ;
- **Fondée sur les droits**, quel que soit le sujet ou les initiatives, il faut respecter le droit national et si possible le droit international (dont les droits de l'enfant).
- **Innovation**, dans un monde en transitions, l'adaptation et l'inventivité sont nécessaires.

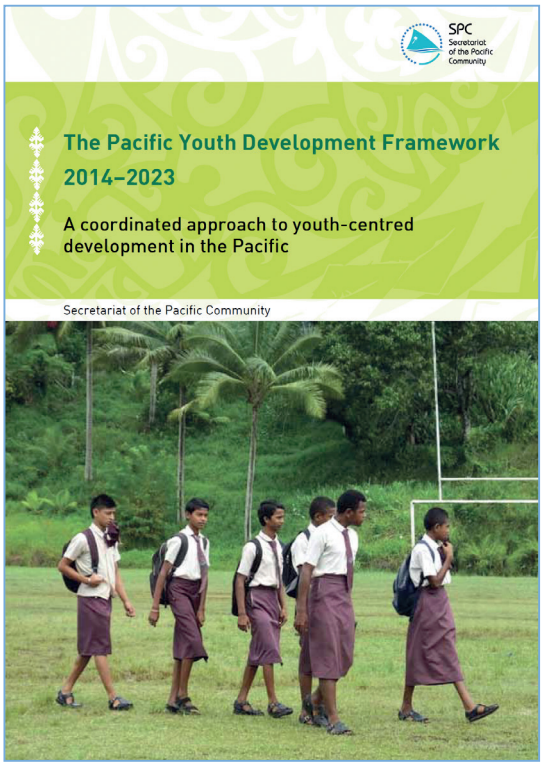

4 OBJECTIFS PRINCIPAUX RÉGIONAUX ont été définis dans cette feuille de route :

1) Davantage de jeunes obtiennent un **emploi** décent ;
2) Amélioration de l'état de **santé** des jeunes ;
3) Les structures de **gouvernance** permettent aux jeunes d'accroître leur **influence** sur les processus décisionnels ;
4) Davantage de jeunes participent à des actions en faveur de l'**environnement**.

La politique régionale jeunesse doit désormais s'inscrire dans la *Stratégie 2050 pour le continent bleu Pacifique* ou *Blue Pacific 2050*, coordonné par le *Forum des îles du Pacifique*.

Les ministres de la Jeunesse du Pacifique continuent de se réunir chaque année pour échanger sur leurs pratiques respectives et définir les points d'attention et de convergence qu'ils peuvent mettre en place.

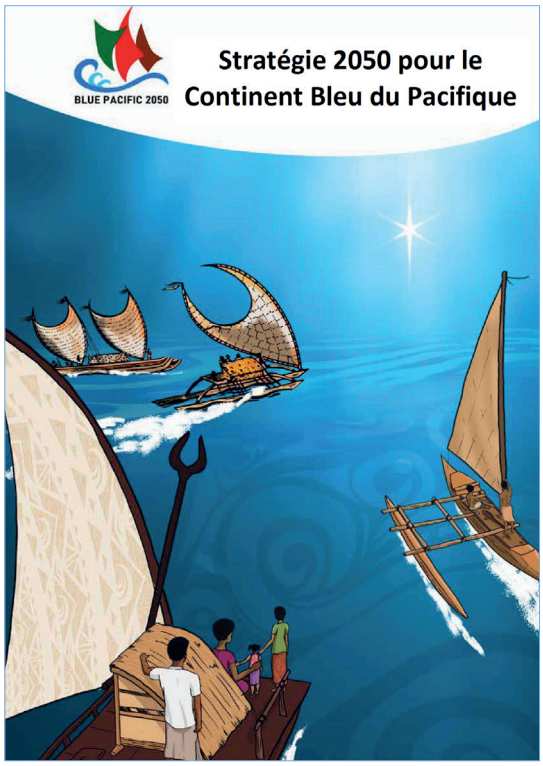

7 THÉMATIQUES RÉGIONALES PRIORITAIRES ont été définies dans ce cadre :

1) **Éducation, emploi** et débouchés économiques ;
2) **Santé** et bien-être ;
3) **Changement climatique**, réduction des risques de catastrophes et biodiversité ;
4) **Identités** et patrimoine océaniens ;
5) **Droits de la personne**, paix et sécurité ;
6) **Connectivité** intégrée, information et confidentialité ;
7) Impulsion politique et **gouvernance**.

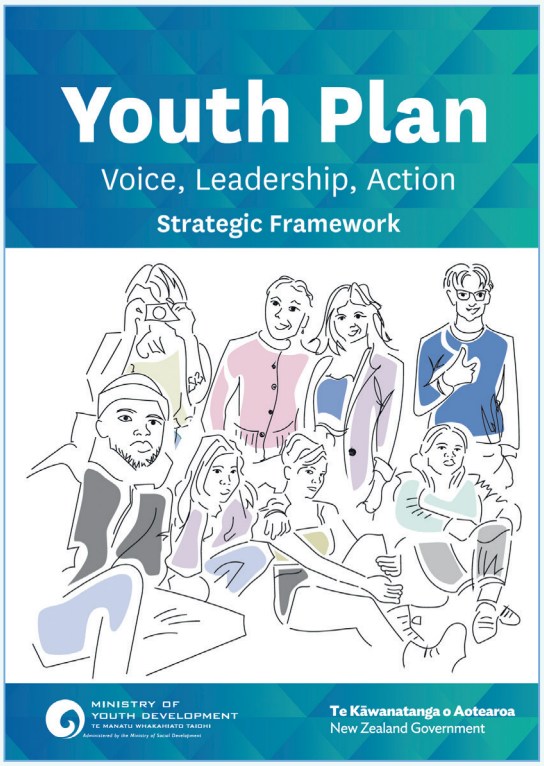

L'autre exemple qui peut être étudié est celui de la Nouvelle-Zélande, au sein de laquelle le Ministère de la Jeunesse s'est également doté d'une nouvelle feuille de route en 2023. Ce « Plan Jeunes » s'intègre dans une *Stratégie pour le bien-être des enfants et des jeunes*, plus large, structuré autour de 6 axes :

1) Aimés, en sécurité et nourris ;
2) Disposer de ce dont ils ont besoin ;
3) Heureux et en bonne santé ;
4) Apprendre et se développer ;
5) Accepté, respecté et connecté ;
6) Impliqué et responsabilisé.

Plusieurs États et territoires insulaires du Pacifique se sont dotés de plans spécifiques pour la jeunesse depuis 20 ans :

- Palau Youth Policy (2005)
- Nauru National Youth Policy (2008)
- Niue National Youth Policy (2009)
- RMI National Youth Policy (2010)
- Fiji National Youth Policy (2011)
- Tuvalu National Youth Policy (2015)
- Samoa National Youth Policy (2016)
- FSM & Solomon Islands National Youth Policies (2017)
- Kiribati National, Youth Policy (2018)
- Plan Jeunesse New Caledonia (2019)
- PNG National Youth Policy (2020)
- Cook Islands & Tonga Youth Policies (2021)

ÉTALONNAGE DES DONNÉES ET POLITIQUES DE LA JEUNESSE

Les politiques **nationales**

Au niveau national, la politique jeunesse se décline dans de nombreux champs ministériels, aussi bien au niveau national que territorial.

Dans une logique de transversalité entre les différents champs de l'action publique, elle est structurée autour des 5 axes suivants :

- Participer au **développement personnel** des jeunes, favoriser leur engagement et leur mobilité ;
- Donner la priorité à l'**éducation**, à l'**orientation** et à la **formation** ;
- Favoriser l'**emploi** et l'**insertion** professionnelle ;
- Lutter contre les **inégalités** dans le parcours vers l'**autonomie** ;
- Améliorer les **conditions de vie**.

Au budget national, les indicateurs de performances sont regroupés en trois objectifs :

- Favoriser l'engagement et la mobilité de tous les jeunes
- Soutenir le développement de la vie associative
- Renforcer le contrôle et le suivi des risques au sein des accueils collectifs de mineurs

Malgré diverses instances de gouvernance (dont aucune n'intègre de jeunes), il n'y a pas de consolidation de l'ensemble du déploiement des initiatives jeunesse relevant du gouvernement, ni des collectivités locales (régions, départements, communes…), ni des différents champs qui concernent la situation de la jeunesse. Plusieurs rapports, dont l'avis du *Conseil économique, social et environnemental*, en décembre 2023, relèvent l'absence de coordination et de territorialisation des efforts nationaux pour la jeunesse.

Entre départements et régions, les DROM ont également du mal à présenter, par territoire (et non par collectivité ou entité), une synthèse ou un suivi pluriannuel de leurs efforts en matière de jeunesse. Aucune feuille de route rassemblant les parties prenantes et forces vives n'est dédié aux jeunes.

Et même sur le plan universitaire, la transversalité et la coordination pour analyser les situations de la jeunesse ne sont pas la règle. Il y a énormément de travaux de recherche et de publications, mais sans de réelles cohérences les unes avec les autres.

Certaines initiatives peuvent retenir l'attention, comme la constitution en 2013 d'une *Conférence régionale permanente de la Jeunesse* en Guadeloupe, la publication en 2014 d'une brochure sur les *Chiffres clés de la jeunesse* par la *Direction Jeunesse et Sports* (DJSCS) de Martinique, déploiement du *label IJ* Information Jeunesse à La Réunion…, Mais le sentiment de saupoudrage, de manque de cohésion demeure prégnant.

De son côté le *Congrès de la Nouvelle-Calédonie* s'est doté d'un plan stratégique jeunesse, initié en 2018 et validé en 2019, autour de 3 objectifs principaux :

1) Structurer la gouvernance des politiques jeunesse ;
2) Promouvoir l'autonomie, la prise de responsabilité et la reconnaissance sociale des jeunes ;
3) Favoriser une présence éducative durant tous les temps de vie du jeune.

Le plan est complété par les travaux des Provinces, notamment la Province Sud qui a définit en 2021 sa propre stratégie sur 4 objectifs : *condition morale, physique et affective ; parcours de réussite ; engagement citoyen ; et gouvernance.*

Évaluation des politiques et de leur **efficience**

Dans le cadre de ses recommandations pour les politiques de jeunesse, le Conseil de l'Europe a mis à disposition des États membres un guide d'auto-évaluation, qui repose sur 12 indicateurs répartis en 6 domaines d'intervention :

- **Participation** : la participation active, la mobilisation, le soutien aux associations et structures de jeunesse ;
- **Information** : les outils et processus d'informations aux jeunes, la gestion de l'information par et pour les jeunes ;
- **Intégration** : la réduction des discriminations et de l'exclusion, politiques en faveur des plus vulnérables ;
- **Accès au droit** : la réduction des obstacles juridiques et administratifs, coopérations publiques et institutionnelles ;
- **Travail de jeunesse** : la valorisation et le soutien aux encadrants de la jeunesse, rémunérés ou bénévoles ;
- **Mobilité** : la mobilité régionale, l'appartenance, les échanges entre jeunes.

Comparaison du **schéma directeur de la Jeunesse**

Le rassemblement des données pour l'étude de contexte, qui correspond aux recommandations de plusieurs États sur la nécessité d'établir des politiques publiques sur des « données probantes », permet aussi de constater que la jeunesse polynésienne connait une dynamique démographique avec moins de jeunes en proportion que ses voisins du Pacifique, ou que les autres territoires insulaires français, à l'exception des Antilles.

En termes d'éducation, le système actuel en Polynésie produit des résultats quand même assez cohérents, mais il reconduit les inégalités plutôt que de les réduire, et elles restent fortes, notamment par rapport au niveau national. La situation de l'emploi des jeunes adultes demeure pour sa part très préoccupant, et là encore parmi les moins avantageux de l'ensemble français.

En termes de thématiques prioritaires, d'objectifs et de résultats attendus, la plupart des Pays retiennent l'emploi, la santé, l'éducation, la gouvernance et la citoyenneté. Le volet social est parfois moins marqué, alors que les impacts environnementaux sont ailleurs davantage pris en compte qu'au sein du cadre logique et du plan d'action de ce schéma directeur. Néanmoins la cohérence des arbitrages effectués sont confortés par l'examen des stratégies et dispositifs régionaux et nationaux.

L'épanouissement de la jeunesse passe également par la reconnaissance de sa légitimité à s'exprimer, se mobiliser, être acteur et non spectateur de l'évolution de la société, et donc par une gouvernance participative, adaptée, pérenne, vouée à une coordination transversale solide.

BILAN & ÉVALUATION DU MÉDIATEUR

Durant toute la démarche de co-construction du Schéma directeur, un garant et médiateur a été désigné pour s'assurer que l'ensemble des expressions et préconisations, d'où qu'elles viennent, soient toutes équitablement prises en compte et transmises auprès de la commission de cadrage.

Tuterai Mahai a assuré cette fonction. Il a donc rédigé une évaluation de l'ensemble des étapes, des méthodes utilisées, et du respect de la parole des divers participants.

Le contexte de la démarche

Sous l'autorité du *Ministère des Sports, de la Jeunesse et de la Prévention contre la délinquance, en charge de l'artisanat* et de la ministre Nahema TEMARII, la démarche lancée depuis décembre 2023 au moment des *Assises de la Jeunesse* a permis de mettre en place des actions participatives de co-construction mettant à contribution de manière transversale, les différents acteurs privés et publics du secteur.

En effet, comme l'a souligné plusieurs fois Madame la Ministre lors des différentes commissions de cadrage, *« il est temps de se lever pour notre jeunesse, nos jeunes ont assez attendus que l'on s'intéresse à eux et que l'on agisse ensemble en leur sens, il est donc impératif d'agir car il s'agit là, d'une jeunesse en quête de repères, d'identité et ce sont les futurs dirigeants de ce pays »*.

Pour cette raison, la démarche a pris pour modèle la méthode de co-construction appliquée à la démarche *Fāri'ira'a Manihini 2027 (FM27)* qui s'est avérée efficace, et qui repose sur les préconisations de la *Commission Nationale du Débat Public*.

La démarche prévoyait de mettre à contribution un public le plus large possible en y intégrant les professionnels du sujet mais aussi la population polynésienne car la transversalité est le mot clé de cette démarche. C'est d'ailleurs une force qui a été déterminante dans le recueil de préconisations d'actions étant donné que la population approchée est directement concernée par les enjeux de la dite démarche.

Les éléments de la co-construction

Parmi les choix de méthodes proposées, Madame la Ministre a décidé d'appliquer celle utilisée pour la démarche *FM27*, en décembre 2023, à l'issue des *Assises de la Jeunesse*, pour guider l'élaboration du *Schéma directeur de la Jeunesse 2035*, en y impliquant un maximum de personnes, de tous horizons.

Il y aura eu trois étapes majeures :

- **La préparation** a regroupé, entre décembre 2023 et mars 2024, l'équipe du *Ministère de la jeunesse et des sports*, la *Direction de la Jeunesse des Sports*, différents représentants de l'administration de la Polynésie française, de l'État, des communes, des confessions religieuses ainsi que différents représentants des associations de jeunesse et d'éducation populaire. À la suite de cette phase de préparation, une première *Commission de Cadrage* du *Schéma Directeur de la Jeunesse (CC-SDJ)* s'est tenue en vue d'y produire et d'y exposer les outils de la concertation.

- **La mobilisation**, établie entre mars et juin était la plus dense car il était question de donner la parole aux différents acteurs et à la population aux quatres coins de la Polynésie afin que chacun puisse s'exprimer librement au sujet des problématiques rencontrées et des préconisations d'actions envisageables d'ici 2035.

- **La consolidation**, dirigée par la *Commission de Cadrage (CC-SDJ)* consistait à bâtir les éléments du cadre logique et la structure finale du document et à arbitrer l'ensemble des **211 préconisations**

d'actions recensées afin de les sélectionner et de les ordonnancer selon l'importance et l'urgence, dans le but de former un plan d'action à moyen terme adapté et cohérent jusqu'en 2030.

Au niveau du cadrage de tout le processus, le garant médiateur était chargé d'assurer l'équité, la neutralité, la cohérence des échanges et des travaux pour tous et d'assurer la communication relative à la démarche. Il était chargé de garantir la justesse et la fidélité de la synthèse des travaux, assurée par le coordinateur technique, vis-à-vis des différents avis recueillis lors de la phase de consultation.

La *Commission de Cadrage*, composée de 30 membres dont des décideurs publiques, des représentants privés des associations de jeunesse ainsi que la société civile, co-présidée par la ministre de la Jeunesse et des Sports et le garant-médiateur.
Elle a été l'instance fondamentale en charge des choix stratégiques et des arbitrages durant toute la démarche, elle aura donné les grandes lignes de la feuille de route, déterminé l'ordre d'importance des préconisations d'actions, fait voter et valider la feuille de route avant de la faire approuver par les institutions de la Polynésie française.

L'équipe projet, composée d'agents des services et établissements venant en soutien à l'organisation opérationnelle, est menée par la CT Jeunesse, elle est chargée d'apporter un appui logistique durant tout le déroulement de la mission.

Le coordinateur technique a été chargé d'organiser l'aspect technique des commissions de cadrage et des réunions, de mettre à contribution son expertise dans le cadre de démarches participatives et la rédaction et la mise en forme des livrables de la mission.

BILAN & ÉVALUATION DU MÉDIATEUR

La phase de préparation

Durant cette phase, les différents acteurs du projet, avec la supervision du garant-médiateur, avaient pour mission de collecter les données diverses afin de faire un point de situation sur la jeunesse polynésienne.

Les *Assises de la Jeunesse* ont été un point de départ à la réflexion autour de l'élaboration du futur *Schéma directeur de la jeunesse* pour les 10 prochaines années. Cela a été l'occasion d'associer les jeunes Polynésiens ainsi que les acteurs au service de la jeunesse polynésienne à l'élaboration commune de politiques publiques en adéquation avec leurs réalités et leurs besoins respectifs. Elles ont été consacrées spécialement à l'écoute des jeunes et de leurs ressentis, face à leurs espoirs et leurs attentes.

Les éléments du contexte exposés en fonction des avis recueillis ont été primordiaux dans la tentative de compréhension collective et transversale des enjeux, quel que soit leur nature, et ainsi de disposer des diverses pratiques et influences vécues par les jeunes qui de facto ont des répercussions directes sur les familles, et bien évidemment sur l'ensemble des citoyens polynésiens. Il a été également question de déterminer le spectre des politiques publiques concernant les jeunes à travers les secteurs de l'emploi, des sports et des loisirs, de l'éducation, de la santé, du social, de la justice, de la citoyenneté et de la foi.

La première *Commission de Cadrage* a été l'événement final de cette phase de préparation, elle a permis avec la participation du Gouvernement de la Polynésie française ainsi que de représentants de l'État, des syndicats mixte en charge du contrat de ville, de l'Assemblée de la Polynésie française, des communes, des circonscriptions, des confessions religieuses et des associations de jeunes de définir la démarche et le périmètre du *Schéma Directeur de la Jeunesse*.

La phase de mobilisation

La présentation de la démarche et la définition du périmètre du *Schéma Directeur de la Jeunesse* précédait la seconde phase de la mission, celle de la mobilisation (voir pp. 6 et 7). Celle-ci s'est tenue entre mars et juin. L'équipe du Ministère de la Jeunesse et des Sports, composée de Madame la Ministre, du garant-médiateur, du coordinateur technique ainsi que des représentants de la *Direction Jeunesse et Sports* a sillonné les 5 archipels.

Le périple a commencé par les Australes avec Raivavae et Tubuai, ont suivi les Îles Sous-le-Vent avec Bora Bora et Raiatea, avant de passer aux Tuamotu avec Hao, a succédé l'archipel des Marquises avec Hiva Oa, Nuku Hiva et Ua Pou où seule la ministre et quelques agents se sont rendus à l'occasion du lancement de la *Vakaiki*, course de va'a mythique des Marquises. Un nouveau détour par les Îles Sous-le-Vent avec Huahine et Bora Bora pour une seconde consultation car la première a permis de rassembler les élus et associations, mais pas suffisamment le grand public. A posteriori l'Archipel des Gambier a été touché avec Rikitea pour finir par un retour aux Tuamotu avec Rangiroa.

Afin d'écouter et de mettre à contribution le plus grand nombre, lors des réunions, nombreuses ont été les interventions avec les médias sous forme de communiqués télévisés et radios, il y a également eu des bannières web, du mailing de promotion aux communes visitées par l'équipe ainsi que l'invitation auprès des différentes personnalités publiques locales, associations de jeunesse et d'écutation populaire, mouvement sportif et auprès des confessions religieuses.

En marge de ces réunions publiques, des réunions thématiques se sont déroulées sur Tahiti, en réunissant les parties prenantes professionnelles, issues des services publics et des établissements du Pays et de l'Etat, des communes et du contrat de ville, et des principales associations de jeunesse et d'éducation populaire, ainsi que des confessions religieuses. Ces réunions ont permis de présenter non seulement les données et initiatives existantes, les retours d'expériences, et les préconisations spécialisées des professionnels ou parties prenantes spécifiques de la jeunesse.

Ainsi, plus quarante réunions de concertation ont été organisées ce qui aura permis de consulter directement chez eux plus de **700 personnes** dont des élus, des représentants de confessions religieuses, de clubs sportifs, d'associations avec des objets divers, de responsables structures d'accueil tels que les PLEI et les WEI, d'établissements scolaires, de parents d'elèves, de résidents, d'étudiants et particulièrement de jeunes afin de recueillir leurs attentes et perceptions sur les actions à mettre en place et les priorités à fixer.

Cependant, il n'a pas été question d'oublier que la Polynésie française est composée de plusieurs dizaines d'îles habitées et que la mission n'a pas le temps de toucher la totalité de celles-ci. Ainsi, grâce à la plateforme en ligne *Forever Young*, il a été possible en complément de proposer le recueil les avis des personnes les moins accessibles, de celles qui n'ont pas voulu ou pu s'exprimer en public, de celles qui n'ont pas de moyens de transports et de celles touchées par un handicap.

BILAN & ÉVALUATION DU MÉDIATEUR

La phase de consolidation

La volonté de co-construction et de transversalité sont visibles par la composition de la Commission de cadrage (détaillée pp. 8-9).

Ainsi, la *Commission de cadrage* du 4 octobre 2024 a marqué officiellement la fin de cette phase de consolidation, débutée fin juin, durant laquelle, les membres de la commission ont pu déterminer les enjeux et les objectifs globaux du *Schéma directeur de la jeunesse* jusqu'en 2035.

Cette dernière a pris connaissance de ces enjeux et il en ressort que la société et la jeunesse polynésiennes sont traversées par des mutations multiples et complexes, qui accentuent peu à peu les disparités sociales, l'isolement et les menaces, pour les jeunes dont les repères sont bouleversés et dont l'entourage est fragilisé.

Les données démographique et sociales ont été rappelées et exposées. De même, les éléments sur la santé des jeunes ont pu être débattus, ainsi que les éléments relevant de l'éducation. Ceux-ci sont présentés dans le document final (pp. 10-16).

Selon les débats les arbitrages qu'ils ont pu affiner à cinq reprises, complétés par différents questionnaires, la *Commission de cadrage* est parvenue à déterminer les principaux objectifs pour la jeunesse à l'horizon 2035 (rappelés pp. 18 et 19),

Ils ont également définis les principaux axes majeurs d'intervention, au travers des résultats attendus et des axes structurants du plan d'action. Les membres de la commission de cadrage ont ensuite examiné l'ensemble des préconisations (qui avait fait l'objet d'un travail technique préalable pour les rassembler par thématique, identifier les doublons ou expéressions récurrentes, et aboutir à 211 préconisations distinctes).

L'examen de ces préconisations, assisté par des questionnaires en ligne adressé aux membres avant chaque commission, a permis d'opérer une première sélection, présentée et affinée ou corrigée durant les séances, et à une priorisation reflétant les débats participatifs.

Plusieurs membres ont regretté que parmi ces préconisations, des actions concrètes et des objectifs opérationnels aient pu être amalgamés, sans distinction préalable. Cette distinction a dont été ajoutée lors de la finalisation du plan d'action à 5 ans tel qu'il a été adopté.

D'autres débats, en commission, ou avec l'équipe projet, ont porté sur la définition d'objectifs chiffrés (SMART), à la fois pour l'ensemble du *Schéma directeur de la Jeunesse* et pour les différentes actions qui figurent au plan d'action. D'abord, il a été constaté, en réalisant l'étude de contexte, la difficulté de disposer de données récurrentes, harmonisées, qui puissent faire figure, à ce stade, d'indicateurs globaux cohérents et mesurables.

Par ailleurs, par pragmatisme et expérience du déploiement effectif des plans d'action, s'agissant des fiches actions détaillées, identifiant les référents, les délais, moyens et budgets de réalisation, il a été préféré que ce soit les instances de gouvernance (voir pp. 20-21) qui, chaque année, puissent définir les priorités, équipes et objectifs, en fonction du contexte et des moyens disponibles, plutôt que de les fixer arbitrairement plusieurs années auparavant.

Ce travail va essentiellement relever de l'*Observatoire de la Jeunesse*. Il s'agit d'un choix réaliste et pragmatique. Les autres outils de suivis et d'évaluation ont été proposés et adoptés par la commission de cadrage. Et des indicateurs complémentaires et prioritaires de suivi de la situation sanitaire et sociale de la Jeunesse ont été identifiés (voir p. 23).

Conclusion

Selon la démarche participative adoptée au moment des *Assises de la Jeunesse* et sa mise en application dès son introduction lors de la première *commission de cadrage* du 1er mars 2024, le processus de co-construction du *Schéma directeur de la jeunesse 2035* aura montré toute son efficacité. Il y a eu pas moins de 42 réunions réunissant administration locale et d'État, associations, confessions religieuses et population tout autour de la Polynésie avec la visite de 16 îles et également la tenue de réunions en visioconférences avec les participants les moins accessibles.

Grâce à ces nombreuses réunions, ce sont plus de 210 préconisations d'actions diverses et variées qui auront été recueillies cependant, on ne manquera pas de rappeler que la plateforme *Forever Young* aura également été bénéfique pour la démarche car certaines personnes désireuses de garder l'anonymat mais volontaires ont tout de même pû y apporter leurs contributions.

Du début à la fin de la mission, l'encadrement a été fait avec une autorité garante du respect, de la fidélité et de la cohérence du processus, un coordinateur technique dévoué à la mise en forme de choix, des écrits et des avis, et une équipe projet minutieuse et investie au niveau logistique et apportant leur expertise à la bonne réalisation de cette démarche.

L'ensemble des arbitrages stratégiques ont été effectués par la *Commission de cadrage*, de manière collégiale et participative, chacun ayant pu s'exprimer et soumettre ses points de vue aux autres membres.

Liste des documents réalisés dans le cadre de la démarche d'élaboration

Documents publics :
- Étude de contexte (32 pages)
- Livret final (36 pages +46 pages annexes)

Site internet :
- Questionnaire en ligne et une page dédiée

Le site internet a été développé par l'agence *Red Soyu*

Documents de travail :
- Présentation lancement officiel
- Présentation Équipe projet
- Présentations Réunions publiques
- Document de cadrage
- 6 Présentations CC-SDJ
- Architecture et trame stratégique
- Tableaux des ressources
- Dépouillement questionnaires
- Tableau des préconisations
- 45 documents de recueils des préconisations (4 contributeurs différents)

Contributeurs à l'étude de contexte

Samantha Bonet-Tirao
Nadir Boudehri
Marjorie Bourges
Thierry Catteau
Yannis Céran-Jérusalemy
Matahi Chave
Kuelani Coux
Tatiana Hart
Loan Hoang Oppermann
Johann Kwang Liu
Teani Ihopu
Nadine Jourdan
Lionel Lao
Xavier Legoff
Tao'ahere Maono
Nanihi Masson
Julie Pasquier
Stéphane Renard
Mareva Tourneux

CADRE LOGIQUE
DU SCHÉMA DIRECTEUR DE LA JEUNESSE 2035

OBJECTIF GLOBAL

Dans le respect de la citoyenneté, de la culture et de l'identité polynésienne,
pour le bien-être et l'équilibre de notre société,
la jeunesse est protégée, éduquée et épanouie ;
elle est soutenue, encouragée et valorisée,
afin de pouvoir être ambitieuse, active et autonome

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Agir pour le bien-être physique et mental de tous les jeunes

RÉSULTATS ATTENDUS

Résultat 1.
L'état de santé, l'état mental , le bien-être général des jeunes se sont améliorés

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Vaincre l'injustice sociale, les déséquilibres territoriaux et la reconduction générationelle de la précarité

RÉSULTATS ATTENDUS

Résultat 2.
L'égalité des chances pour les jeunes en situation de précarité est rétablie, et les jeunes les plus vulnérables sont mieux protégés

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Assurer un parcours éducatif adapté à chaque jeune

RÉSULTATS ATTENDUS

Résultat 3.
Les jeunes sont mieux éduqués et leurs cellules familiales sont accompagnés à la parentalité.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Accroître l'autonomie et l'insertion professionnelle des jeunes adultes

RÉSULTATS ATTENDUS

Résultat 4.
Les jeunes bénéficient d'une meilleure orientation et sont mieux préparés au monde du travail.

OBJECTIFS SPÉCIFIQUES

Encourager l'engagement communautaire et les initiatives citoyennes et culturelles par et pour la jeunesse

RÉSULTATS ATTENDUS

Résultat 5.
Les jeunes sont encouragés à s'engager pour leur communauté par des initiatives citoyennes et culturelles.

Édition Décembre 2024

Résultant des travaux de co-construction du
Schéma directeur de la Jeunesse
Forever Young 2035 — U'i 'āpī, 'A hi'o ātea !
Décembre 2023-Décembre 2024

© Ministère des Sports, de la Jeunesse
et de la Prévention contre la délinquance,
en charge de l'Artisanat

sous l'autorité de
Mme. la Ministre de la Jeunesse
Nahema Temarii

Coordination publique :
Nanihi Masson, conseillère technique à la jeunesse

Méthodologie et conception éditoriale :
Archipelagoes SARL, 2024

Tuterai Mahai | *Speak Tahiti* [garant et médiateur],
Stéphane Renard | *Archipelagoes SARL* [coordinateur et rédacteur].

Visuels : ©*Union Polynésienne pour la Jeunesse / DIrection Jeunesse et Sports*
Cartographies et mises en page : *Archipelagoes SARL*

OCTOBRE 2024

Schéma directeur de la JEUNESSE

FOREVER YOUNG 2035

Ministère des Sports, de la Jeunesse
et de la Prévention contre la délinquance,
en charge de l'Artisanat

avec le soutien de :

UNION POLYNÉSIENNE POUR LA JEUNESSE

AFD AGENCE FRANÇAISE DE DÉVELOPPEMENT

HAUT-COMMISSARIAT DE LA RÉPUBLIQUE EN POLYNÉSIE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité